

La revue catholique des idées et des faits

Encyclique « Quadragesimo Anno »
 En mémoire du Concile d'Ephèse
 La chaise de Saint-Eleuthère à la cathédrale de Tournai
 Une faute politique et une atteinte aux droits essentiels de l'Eglise
 Léon Bloy et le travail
 Minouche
 Monique
 Le pays hanté
 Dulcissima, ô Wallonia!

S. S. Pie XI
 René Draguet
 Th. Bondroit
 Mgr Louis Picard
 Léopold Levaux
 Omer Englebert
 Paul Halflants
 Paul Cazin
 Amand Geradin

Les idées et les faits : Belgique.

La Semaine

Après avoir rebondi, la grève des typos bruxellois est enfin virtuellement terminée. Le présent numéro, par lequel nous reprenons la publication régulière de la *Revue*, comporte seize colonnes supplémentaires.

* * *

Jamais le Siège apostolique n'a rempli avec autant d'éclat sa mission doctrinale que depuis un bon siècle. L'encyclique *Quadragesimo Anno* sur la restauration de l'ordre social projette la lumière sur la vive sur le grand désordre économique-social de l'heure présente comme, récemment, les encycliques sur le mariage et sur l'éducation dissipèrent les ténèbres accumulées autour de l'institution familiale. Mais vit-on jamais, temps où de plus mortelles erreurs furent aussi nombreuses et aussi généralisées que dans notre monde contemporain sorti de la Révolution française?

Il faudra revenir souvent encore à l'Encyclique que nous publions plus loin et que moralistes, sociologues et économistes ne manqueront pas de commenter. Soulignons, aujourd'hui, l'enseignement du Saint-Père sur le capitalisme et sur la dictature économique qui a succédé à la libre concurrence.

« Le système capitaliste n'est pas intrinsèquement mauvais, mais il a été vicié », écrit le Pape.

Ce qui à notre époque frappe tout d'abord le regard, ce n'est pas seulement la concentration des richesses, mais encore l'accumulation d'une énorme puissance, d'un pouvoir économique discrétionnaire, aux mains d'un petit nombre d'hommes qui, d'ordinaire, ne sont pas les propriétaires, mais les simples dépositaires et gérants du capital qu'ils administrent à leur gré.

Ce pouvoir est surtout considérable chez ceux qui, détenteurs et maîtres absolus de l'argent, gouvernent le crédit et le dispensent selon leur bon plaisir. Par là, ils distribuent en quelque sorte le sang à l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains, si bien que sans leur consentement nul ne peut plus respirer.

Cette concentration du pouvoir et des ressources, qui est comme le trait distinctif de l'économie contemporaine, est le fruit naturel d'une concurrence dont la liberté ne connaît pas de limites; ceux-là seuls restent debout, qui sont les plus forts, ce qui souvent revient à dire, qui luttent avec le plus de violence, qui sont le moins gênés par les scrupules de conscience.

A son tour, cette accumulation de forces et de ressources amène à lutter pour s'emparer de la Puissance, et ceci de trois façons : on combat d'abord pour la maîtrise économique; on se dispute ensuite le pouvoir politique, dont on exploitera les ressources et la puissance dans la lutte économique; le conflit se porte enfin sur le terrain international, soit que les divers Etats mettent leurs forces et leur puissance politique au service des intérêts économiques de leurs ressortissants, soit qu'ils se prévalent de leurs forces et de leur puissance économiques pour trancher leurs différends politiques.

...la libre concurrence s'est détruite elle-même; à la liberté du marché a succédé une dictature économique. L'appétit du gain a fait place à une ambition effrénée de dominer. Toute la vie économique est

devenue horriblement dure, implacable, cruelle. A tout cela viennent s'ajouter les graves dommages qui résultent d'une fâcheuse confusion entre les fonctions et devoirs d'ordre politique et ceux d'ordre économique : telle, pour n'en citer qu'un d'une extrême importance, la déchéance du pouvoir : lui qui devrait gouverner de haut, comme souverain et suprême arbitre, en toute impartialité et dans le seul intérêt du bien commun et de la justice, il est tombé au rang d'esclave et devenu le docile instrument de toutes les passions et de toutes les ambitions de l'intérêt. Dans l'ordre des relations internationales, de la même source sortent deux courants divers : c'est d'une part le nationalisme ou même l'impérialisme économique, de l'autre, non moins funeste et détestable, l'internationalisme ou impérialisme international de l'argent, pour lequel là où est l'avantage, là est la patrie.

La dictature de la Haute Banque internationale. La politique mise en tutelle par l'économique, ou, plus exactement, par la Finance. La prospérité d'une nation ramenée à sa prospérité économique, comme si un pays de gens riches, noyés dans le confort, ne pouvait pas être un enfer, l'abomination de la désolation...

La démocratie politique — c'est-à-dire le régime électif : tout soumis à l'élection — a grandement contribué à cette déchéance du pouvoir que dénonce l'Encyclique, à cet affaiblissement de l'Etat devenu « l'esclave et le docile instrument de toutes les passions et de toutes les ambitions de l'intérêt ». Et voilà pourquoi nous souhaitons, pour le bien de l'Europe, que la réaction fasciste, antidémocratique et antiploutocratique, réussisse en Italie et rende à l'Europe le sens du pouvoir, le sens de l'Etat et le sens politique même au prix d'exagérations désagréables et de fautes regrettables.

* * *

Le conflit qui met aux prises le Saint-Siège et l'Etat fasciste a provoqué, dans le monde catholique tout entier, une vive indignation. Les offenses subies par le Saint-Père firent affluer au Vatican, de tous les points de l'univers, les protestations et les hommages d'attachement et de filiale fidélité qui n'auront pas manqué d'être, pour le Père commun des fidèles, une grande consolation dans ces jours d'épreuves et de souffrance.

Depuis que nous écrivions ici, il y a quinze jours, que certaines correspondances romaines, peu suspectes de philofascisme, accusaient l'Action catholique italienne d'être devenu le refuge des éléments antifascistes et de prendre ainsi l'apparence d'une machine de guerre contre le régime, le Pape a énergiquement nié que l'Action catholique italienne se soit jamais mêlée de politique et il a en quelque sorte sommé le fascisme de fournir publiquement la preuve du contraire.

Nous avons demandé à notre ami Mgr Picard, l'apôtre de l'Action catholique en Belgique, de nous donner son sentiment sur le conflit. On lira son article plus loin.

Le fascisme étant ce qu'il est, une conception « totalitaire » qui entend « prendre » le citoyen dès l'âge de huit ans pour le

pétrir lentement et finir par en faire un partisan des heurts avec l'Eglise, tenue par sa mission même à s'occuper de la formation religieuse de tous ses enfants, sans distinction de classe ou d'opinion politique, paraissent inévitables.

Sur la doctrine même du fascisme, sur sa pratique plutôt, car sa doctrine est tout empirique et n'a cessé de varier d'après les circonstances, on peut discourir à perte de vue. Comme tous les régimes politiques, le régime fasciste est un mélange de bon et de mauvais. Le bon l'emporte-t-il, et de beaucoup, voilà toute la question. Mais qui oserait prétendre que ce régime, tel qu'il est, est moins favorable aux intérêts religieux en Italie que ne l'est le régime belge aux intérêts religieux chez nous, ou le régime français en France, ou le régime anglais en Angleterre? Il ne faudrait pas que la passion politique égarât le jugement au point d'oublier que dans son ensemble le régime italien actuel a favorisé considérablement la religion catholique en Italie, alors qu'en France, par exemple, ou en Angleterre, toute la vie publique reste toujours inspirée d'un anticatholicisme plus ou moins militant.

Il n'est peut-être pas inutile de le rappeler au moment où le régime commet « une faute politique et essaie de porter atteinte aux droits essentiels de l'Eglise », pour employer les termes de Mgr Picard que nous faisons nôtres en espérant que la faute sera évitée et l'offense réparée.

La formation de la jeunesse italienne est évidemment le nœud du problème. Le fascisme compte bien se stabiliser en formant des générations « totalitaires », fascistes jusqu'aux fibres les plus intimes de leur âme. De là l'effort inouï qu'il déploie pour former la jeunesse. Balillas (de 8 à 14 ans), Avant-Gardes (de 14 à 18 ans), Jeunes fascistes (de 18 à 21 ans, âge auquel on est admis dans le Parti), le jeune Italien est soumis à la plus « totalitaire » des formations qui se puissent concevoir, formation où la religion a sa place d'ailleurs, formation militarisée où la discipline joue un rôle de premier plan.

D'un article, écrit à la veille des événements actuels, par M. G. Roux, dans l'*Illustration*, nous extrayons ces chiffres :

Dans toute l'Italie, sur 5 millions d'enfants de huit à dix-huit ans, il y a 1 million et demi à 2 millions inscrits aux Balillas et aux Avant-Gardes. La dernière levée fasciste, celle du 21 avril 1931, a rassemblé 90,000 nouveaux adhérents. De 1925, date de leur création, à aujourd'hui 1931, les Balillas ont grossi onze fois. A cette heure, toute la péninsule possède plus de 400 légions de Balillas et d'Avant-Gardes. Voici les effectifs au 1^{er} juin 1931 : Balillas, 980,000; Avant-Gardes, 756,000; jeunes filles, 680,000.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est moins le nombre des membres que leur qualité. Le fascisme veut former d'une part une élite directrice, d'autre part un peuple obéissant et discipliné, « un peuple de croyants », m'a-t-on dit. D'une élite, l'Italie en manquait. Elle cherche à s'en forger une. Et au point de vue volonté et énergie, les fascistes sont incontestablement la meilleure, la plus active partie d'une nation qu'ils sont destinés à encadrer.

A côté, en face de la formation fasciste de la jeunesse, il n'y a que l'Action catholique. « L'*Azione catholica*, écrit M. Roux, la seule organisation de la péninsule qui ne soit pas fasciste, et qui est au fond la grande concurrente du Parti, a quelques œuvres de jeunesse, très peu, les boy-scouts ont été interdits, mais les prêtres ont des patronages. Des patronages, c'est-à-dire des endroits où il est dit aux enfants des choses que le régime ne surveille pas à tout instant. Il y en a toujours de trop. Les patronages sont suspects. Le fascisme les voit d'un œil jaloux et contre eux il se prémunit. »

Le régime se défie, évidemment, de la jeunesse qui refuse d'entrer dans ses cadres et il se défie plus encore de ceux qui, en dehors de ses cadres, disposent d'une influence quelconque sur cette jeunesse.

Mais : « Toute la jeunesse italienne est certainement très impres-

sionnée par le fascisme, écrit encore M. Roux. » Et l'enquêteur de l'*Illustration* donne cet exemple :

Les G. U. F. sont composés de volontaires, inscrits ou non dans les organisations régulières fascistes (Avant-Gardes ou Giovanni Fascisti ou même Parti, pour les plus âgés). Ce sont les seules organisations étudiantes. Il y a une unique exception, d'ailleurs remarquable : une fédération unitaire catholique italienne, la F. U. C. I. C'est la seule organisation dissidente qui soit tolérée. Elle n'est pas antifasciste bien entendu, elle est seulement non fasciste, ce qui est déjà considérable. Ses effectifs sont relativement peu nombreux. A l'Université de Florence, 2,500 étudiants, j'ai relevé 1,500 adhérents au G. U. F. et seulement 60 à la F. U. C. I. Et encore quelques-uns de ceux-ci sont-ils en même temps inscrits au G. U. F.

Le fascisme entend « fabriquer une jeunesse qui sera un peuple ». C'est son droit. L'histoire dira un jour s'il y a réussi. Nos démocraties politiques se désintéressent pratiquement de la formation civique de leurs jeunes. Aussi ont-elles abouti à la *déchéance du Pouvoir* et à la dictature économique, c'est-à-dire au primat de la Finance internationale admirablement décrit dans le passage de l'Encyclique cité plus haut. Le fascisme est une réaction violente, mettons même exagérée comme toutes les réactions, contre cette *déchéance du pouvoir, tombé au rang d'esclave et devenu le docile instrument de toutes les passions et de toutes les ambitions*. Certes, l'Eglise n'a pas à se compromettre avec une pareille tentative, pas plus qu'elle ne se compromet avec la démocratie ni avec aucun autre régime politique. Mais autre chose est l'Eglise d'Italie et son apostolat purement spirituel, autre chose sont les catholiques italiens et leur action civique. Et il est permis de penser que l'activité politique de trop de catholiques italiens n'est peut-être pas très favorable ni à leur Patrie ni à l'Eglise. S'ils « catholisaient » le régime au lieu de le boudier ne serviraient-ils pas davantage et leurs intérêts nationaux et leurs intérêts religieux? Il ne manque pas de bons observateurs pour le croire. Ce ne serait d'ailleurs pas la première fois que des catholiques se tromperaient et « manqueraient l'occasion » soit d'entrer résolument dans un régime nouveau soit, au contraire, de s'abstenir... Evidemment l'avenir seul donne raison ou tort à la politique suivie.

Puisqu'on cause, souhaitons d'une part que le fascisme ne s'obstine pas et comprenne qu'il doit laisser à l'Eglise la possibilité de former *chrétiennement* toute la jeunesse italienne, qu'elle soit fasciste militante, fasciste de soumission ou... pas fasciste du tout; souhaitons d'autre part que l'Eglise d'Italie, clergé et laïcs, en face de cette conception toute nouvelle d'un Etat qui entend s'occuper activement de la formation civique de sa jeunesse pour s'assurer l'avenir, mettent tout en œuvre pour pénétrer d'esprit catholique cette formation fasciste.

* * *

Obligé de limiter ces notes, nous nous bornerons à souhaiter au ministre Renkin la prompte réalisation de son programme linguistique. Malgré la presse d'expression française, l'atmosphère — déjà très bonne au Parlement — s'améliore dans le pays. Les conversions ne se comptent plus. Celle de M. Devèze est retentissante. Si tous les journaux suivaient le conseil donné par le comte Carton de Wiart dans le *Soir* : « Surtout ce sophisme doit être réfuté qui se figure qu'une Flandre plus flamande fera la Belgique moins unie » (phrase familière à nos lecteurs), les solutions apaisantes et nationales naîtraient spontanément. Même si demain les meilleures lois sont votées aux Chambres, la concorde et la paix ne régneront que si la mentalité publique reconnaît et admet que la grandeur de la Belgique sera faite du développement harmonieux de deux peuples, une Flandre que plus rien ne pourra empêcher d'être flamande et une Wallonie qui entend rester française. La commune Patrie sera heureuse et unie dans la mesure où ses enfants considéreront comme un grand bien le renouveau flamand.

Encyclique

“ Quadragésimo Anno ”

sur la restauration de l'ordre social

en pleine conformité avec les préceptes de l'Évangile, à l'occasion du XL^{me} anniversaire de l'Encyclique “ Rerum Novarum ”

PIE XI, PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES ET TRÈS CHER FILS,
SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE,

Quarante ans s'étant écoulés depuis la publication de la magistrale encyclique de Léon XIII *Rerum Novarum*, l'univers catholique tout entier, dans un grand élan de reconnaissance, a entrepris de commémorer avec l'éclat qu'il mérite ce remarquable document.

Il est vrai qu'à cet insigne témoignage de sa sollicitude pastorale, Notre Prédécesseur avait pour ainsi dire préparé les voies en d'autres Lettres sur la famille et le vénérable sacrement de mariage, ces fondements de la société humaine (1), sur l'origine du pouvoir civil (2) et l'ordre des relations qui l'unissent à l'Église (3), sur les principaux devoirs des citoyens chrétiens (4), contre les erreurs du socialisme (5) et les fausses théories de la liberté humaine (6) et d'autres encore où se révèle pleinement sa pensée.

Mais ce qui distingue entre toutes l'encyclique *Rerum Novarum*, c'est qu'à une heure très opportune, où s'en faisait sentir une particulière nécessité, elle a donné à l'humanité des directives très sûres pour résoudre les difficiles problèmes que pose la vie en société et dont l'ensemble constitue la *question sociale*.

Occasion de l'encyclique « Rerum Novarum »

Au déclin du XIX^e siècle, l'évolution économique et les développements nouveaux de l'industrie tendaient, en presque toutes les nations, à diviser toujours davantage la société en deux classes : d'un côté, une minorité de riches, jouissant à peu près de toutes les commodités qu'offrent en si grande abondance les inventions modernes; de l'autre; une multitude immense de travailleurs réduits à une angoissante misère et s'efforçant en vain d'en sortir. Cette situation était acceptée sans aucune difficulté par ceux qui, largement pourvus des biens de ce monde, ne voyaient là qu'un effet nécessaire des lois économiques et abandonnaient à la charité tout le soin de soulager les malheureux, comme si la charité devait couvrir ces violations de la justice que le législateur humain tolérait et parfois même sanctionnait.

Mais les ouvriers, durement éprouvés par cet état de choses, le supportaient avec impatience et se refusaient à subir plus longtemps un joug si pesant. Certains d'entre eux, mis en effervescence par des mauvais conseils, aspiraient au bouleversement total de la société, et ceux-là mêmes que leur éducation chrétienne détournait de ces mauvais entraînements restaient convaincus de l'urgente nécessité d'une réforme profonde.

Telle était aussi la persuasion de nombreux catholiques, prêtres et laïques, qu'une admirable charité inclinait depuis si longtemps vers les misères imméritées du peuple, et qui se refusaient à admettre qu'une si criante inégalité dans le partage des biens de ce monde répondit aux vues infiniment sages du Créateur. Et ils cherchaient sincèrement le moyen de remédier aux désordres qui affligeaient alors la société et de prévenir efficacement les maux plus graves encore qui la menaçaient.

Mais telle est l'infirmité de l'esprit humain, même chez les meilleurs, que, repoussés d'un côté comme dangereux novateurs, paralysés de l'autre par des divergences de vues qui se manifestaient même dans leurs rangs, ils hésitaient entre les diverses écoles, ne sachant dans quelle direction s'orienter.

Dans ce conflit, qui divisait si profondément les esprits, non sans dommage pour la paix, une fois de plus tous les yeux se tournèrent vers la Chaire de Pierre dépositaire sacrée de toute vérité, d'où les paroles qui sauvent se répandent sur l'Univers. Un courant d'une ampleur inaccoutumée porta aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ sur terre des foules de savants, d'industriels, de travailleurs même, unanimes à solliciter des directives sûres qui mettraient un terme à leurs hésitations.

Longtemps, dans sa grande prudence, le Pontife médita devant Dieu et fit venir, pour les consulter, les personnalités les plus compétentes. Il considéra le problème attentivement, sous toutes ses faces, et enfin, obéissant à la « conscience de sa charge apostolique » (7), craignant, s'il gardait le silence, de paraître avoir négligé son devoir (8), il décida d'exercer le divin magistère qui lui était confié en adressant la parole à l'Église du Christ et au genre humain tout entier.

Alors, le 15 mai 1891, retentit la voix si longtemps attendue, voix que ni les difficultés n'avaient effrayée, ni l'âge affaiblie, mais qui, avec une vigoureuse hardiesse, orientait sur le terrain social l'humanité dans des voies nouvelles.

Doctrines de l'encyclique « Rerum Novarum »

Vous connaissez, Vénérables Frères et Très Chers Fils, vous connaissez fort bien l'admirable doctrine qui fait de l'encyclique *Rerum Novarum* un document inoubliable.

Le grand Pape y déplore que des hommes des classes inférieures « se trouvent en si grand nombre dans une situation d'infortune et de misère imméritées »; il prend lui-même courageusement en main la défense des travailleurs que le malheur des temps avait livrés, isolés et sans défense, à des maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée (9). Il ne demande rien au libéralisme, rien non plus au socialisme, le premier s'étant révélé totalement impuissant à bien résoudre la question sociale

(1) Encycl. *Arcanum* du 10 février 1880.

(2) Encycl. *Diuturnum* du 29 juin 1881.

(3) Encycl. *Immortale Dei* du 1^{er} novembre 1885.

(4) Encycl. *Sapientiam Christianam* du 10 janvier 1890.

(5) Encycl. *Quod apostolici muneris* du 28 décembre 1878.

(6) Encycl. *Libertas* du 20 juin 1888.

(7) Encycl. *Rerum Novarum*, n° 1.

(8) Encycl. *Rerum Novarum*, n° 13.

(9) Encycl. *Rerum Novarum*, n° 2.

et le second proposant un remède pire que le mal, qui eût fait courir à la société humaine de plus grands dangers.

Mais, fort de son droit et de la mission toute spéciale qu'il a reçue de veiller sur la religion et sur les intérêts qui s'y rattachent, sachant la question présente de telle nature « qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Eglise, il était impossible de lui trouver jamais une solution acceptable » (10), s'appuyant uniquement sur les principes immuables de la droite raison et de la révélation divine, le Pontife définit et proclame, avec une autorité sûre d'elle-même (11) « les droits et les devoirs qui régissent les rapports entre riches et prolétaires, capital et travail » (12), la part respective de l'Eglise, de l'autorité publique et des intéressés dans la solution des conflits sociaux.

Ce ne fut pas en vain que retentit la parole apostolique. Ceux qui l'entendirent la reçurent avec une admiration reconnaissante, non seulement les fils obéissants de l'Eglise, mais beaucoup d'autres égarés dans l'incrédulité ou dans l'erreur, et presque tous ceux qui, depuis, dans le domaine de la spéculation ou de la législation, traitèrent des questions économiques et sociales.

Mais surtout quelle fut la joie parmi les travailleurs chrétiens qui se sentaient compris et défendus par la plus haute Autorité qui soit sur terre, et parmi les hommes généreux, soucieux depuis longtemps d'améliorer le sort des ouvriers, mais qui n'avaient guère rencontré jusque-là que l'indifférence, d'injustes soupçons, quand ce n'était pas une hostilité déclarée! Tous, ils entourèrent dès lors à juste titre cette Lettre de tant d'honneurs que diverses régions, chacune à sa manière, en rappellent tous les ans le souvenir par des manifestations de reconnaissance.

Au milieu de ce concert d'approbations, il y eut cependant quelques esprits qui furent un peu troublés; et par suite l'enseignement de Léon XIII, si noble, si élevé, complètement nouveau pour le monde, provoqua, même chez certains catholiques, de la défiance, voire du scandale. Il renversait, en effet, si audacieusement les idoles du libéralisme, ne craint aucun compte de préjugés invétérés et anticipait sur l'avenir: les hommes trop attachés au passé dédaignèrent cette nouvelle philosophie sociale, les esprits timides redoutèrent de monter à de telles hauteurs; d'autres, tout en admirant ce lumineux idéal, jugèrent qu'il était chimérique et que sa réalisation, on pouvait la souhaiter mais non l'espérer.

Objet de la présente Encyclique

C'est pourquoi, Vénérables Frères et Très Chers Fils, à l'heure où le quarantième anniversaire de l'encyclique *Rerum Novarum* est célébré avec tant de ferveur par tout l'univers, surtout par les ouvriers catholiques qui, de toutes parts, affluent vers la Ville éternelle, nous jugeons l'occasion opportune de rappeler les grands bienfaits qu'ont retirés de cette Lettre l'Eglise catholique et l'humanité tout entière; Nous défendrons ensuite contre certaines hésitations sa magistrale doctrine économique, et Nous en développerons quelques points; portant enfin un jugement sur le régime économique d'aujourd'hui et faisant le procès du socialisme, Nous indiquerons la racine des troubles sociaux actuels et montrerons la seule route possible vers une salutaire restauration, savoir la réforme chrétienne des mœurs. Cet ensemble de questions que Nous allons traiter formera trois chapitres dont le développement constituera toute la présente Encyclique.

I.

Les fruits de l'encyclique « *Rerum Novarum* »

Et pour aborder le premier des points que Nous nous sommes fixés, Nous ne pouvons nous empêcher, selon ce conseil de saint Ambroise: « l'action de grâces est le premier de nos devoirs » (13), de faire tout d'abord monter vers Dieu d'abondantes actions de grâces pour les bienfaits si considérables apportés par l'Encyclique de Léon XIII à l'Eglise et au genre humain. Si Nous voulions les passer en revue, même rapidement, c'est presque toute l'histoire des quarante dernières années, en ce qui concerne les choses sociales, qu'il faudrait évoquer ici. Mais on peut facilement tout ramener à trois chefs, suivant les trois genres d'intervention souhaités par Notre Prédécesseur pour accomplir sa grande œuvre de restauration.

(10) Encycl. *Rerum Novarum*, n° 13.

(11) MATH., VII, 29.

(12) Encycl. *Rerum Novarum*, n° 1.

(13) SAINT AMBROISE, *De excessu fratris sui Saytri*, lib. I, 44.

I. — L'ŒUVRE DE L'EGLISE

En premier lieu, Léon XIII a lui-même nettement exposé ce qu'il faut attendre de l'Eglise: « C'est l'Eglise, dit-il, qui puise dans l'Evangile des doctrines capables, soit de mettre fin au conflit, soit au moins de l'adoucir, en lui élevant tout ce qu'il a d'âpreté et d'aigreur, l'Eglise qui ne se contente pas d'éclairer l'esprit de ses enseignements, mais s'efforce encore de conformer à ceux-ci la vie et les mœurs de chacun, l'Eglise qui, par une foule d'institutions éminemment bienfaisantes, tend à améliorer le sort des classes pauvres (14) ».

En matière doctrinale

Ces précieuses ressources, l'Eglise ne les a pas laissées inemployées, mais elle les a largement exploitées pour le bien de la paix sociale. Par leurs paroles, par leurs écrits, et Léon XIII et ses successeurs ont continué à prêcher avec insistance la doctrine sociale et économique de l'encyclique *Rerum Novarum*; ils n'ont pas cessé d'en presser l'application et l'adaptation aux temps et aux circonstances, faisant toujours preuve d'une sollicitude particulière et toute paternelle envers les pauvres et les faibles dont, en fermes pasteurs, ils se sont faits les défenseurs (15). Avec autant de science et de zèle, de nombreux évêques ont interprété la même doctrine, l'ont éclairée de leurs commentaires, et adaptée aux situations des divers pays, suivant les décisions et la pensée du Saint-Siège (16).

Aussi n'est-il pas étonnant que, sous la direction du magistère ecclésiastique, des hommes de science, prêtres et laïques, se soient attachés avec ardeur à développer, selon les besoins du temps, les disciplines économiques et sociales, se proposant avant tout d'appliquer à des besoins nouveaux des principes immuables de la doctrine de l'Eglise.

Ainsi s'est constituée, sous les auspices et dans la lumière de l'Encyclique de Léon XIII, une science sociale catholique, qui grandit et s'enrichit chaque jour, grâce à l'incessant labeur des hommes d'élite que Nous avons appelés les auxiliaires de l'Eglise. Et cette science ne s'enferme pas dans d'obscurs travaux d'école; elle se produit au grand jour et affronte la lutte, comme le prouvent excellentement l'enseignement, si utile et si apprécié, institué dans les universités catholiques, les académies et les séminaires, les congrès ou « semaines sociales », tenus tant de fois avec de si beaux résultats, les cercles d'études, les excellentes publications de tout genre si opportunément répandues.

Là ne se bornent pas les services rendus par la Lettre de Léon XIII; car ses leçons ont fini par pénétrer insensiblement ceux-là même qui, privés du bienfait de l'unité catholique, ne reconnaissent pas l'autorité de l'Eglise.

Ainsi les principes du catholicisme en matière sociale sont devenus peu à peu le patrimoine commun de l'humanité. Et Nous Nous félicitons de voir souvent les éternelles vérités proclamées par Notre Prédécesseur d'illustre mémoire, invoquées et défendues, non seulement dans la presse et les livres même non catholiques, mais au sein des Parlements et devant les tribunaux.

Bien plus, après une épouvantable guerre, les hommes d'Etat des principales puissances ont cherché à consolider la paix par une réforme profonde des conditions sociales; parmi les normes données pour régler le travail des ouvriers selon la justice et l'équité, ils ont adopté un grand nombre de dispositions en tel accord avec les principes et les directives de Léon XIII, qu'il semble qu'on les en ait expressément tirées. L'encyclique *Rerum Novarum* fut sans aucun doute un document mémorable et on peut lui appliquer en toute vérité la parole d'Isaïe: « C'est un signe levé parmi les nations » (17).

Dans le domaine des applications

Cependant, tandis que, grâce aux travaux d'ordre théorique, les principes de Léon XIII se répandaient dans les esprits, on en

(14) Encycl. *Rerum Novarum*, n° 13.

(15) Qu'il suffise d'en mentionner quelques-unes: LEON XIII, Lettre apostolique *Præclara*, du 20 juin 1894; Encycl. *Graves de communi*, du 18 janvier 1901; BENOIT XV, Encycl. *Ad Beatissimi*, du 1^{er} novembre 1914; PIE XI, Encycl. *Rite expiatis*, du 30 avril 1926; Encycl. *Ubi arcano*, du 23 décembre 1923.

(16) Cf. *La Hiérarchie catholique et le Problème social depuis l'Encyclique « Rerum Novarum »*, 1891-1931, pp. XVI-353, éditée par « l'Union internationale d'Etudes sociales, fondée à Malines, sous la présidence du cardinal Mercier », Paris, Spes, 1931.

(17) Is., XI, 12.

venait aussi à la pratique. Et d'abord, une active bonne volonté s'est employée avec zèle à relever cette classe d'hommes qui, immensément accrue par suite des progrès de l'industrie, n'avait cependant pas obtenu dans l'organisme de la société une place équitable et se trouvait, de ce fait, abandonnée et presque méprisée. C'est des ouvriers que nous parlons, de ces ouvriers dont, aussitôt, malgré les autres soucis accablants de leur ministère, des membres des deux clergés, sous la conduite des évêques, se sont occupés avec grand fruit pour les âmes. Cet effort persévérant, qui visait à imprégner les ouvriers de l'esprit chrétien, contribua en outre à leur faire prendre conscience de leur véritable dignité, à les éclairer sur les droits et les devoirs de leur classe, à les rendre capables d'aller de l'avant dans la voie d'un juste progrès, et de devenir même les chefs de leurs compagnons.

De là vinrent aussi aux ouvriers des moyens d'existence plus abondants et moins incertains, car non seulement on commença, ainsi qu'y invitait le Pontife, à multiplier les œuvres de bienfaisance et de charité, mais on vit se fonder partout, de jour en jour plus nombreuses, suivant le vœu de l'Eglise, et souvent sous la conduite des prêtres, de nouvelles associations d'entraide et de secours mutuels, groupant les ouvriers, les artisans, les agriculteurs, les travailleurs de toute espèce.

2. — L'ACTION DE L'ETAT

Quant au rôle des pouvoirs publics, Léon XIII franchit avec audace les barrières dans lesquelles le libéralisme avait contenu leur intervention; il ne craint pas d'enseigner que l'Etat n'est pas seulement le gardien de l'ordre et du droit, mais qu'il doit travailler énergiquement à ce que, par tout l'ensemble des lois et des institutions, « la constitution et l'administration de la société... fassent fleurir naturellement la prospérité tant publique que privée » (18). Sans doute il doit laisser aux individus et aux familles une juste liberté d'action, à la condition pourtant que le bien commun soit sauvegardé et qu'on ne fasse irjure à personne. Il appartient aux gouvernants de protéger la communauté et les membres qui la composent; toutefois, dans la protection des droits privés, ils doivent se préoccuper d'une manière spéciale des faibles et des indigents. « La classe riche se fait comme un rempart de ses richesses et a moins besoin de la tutelle publique. La classe indigente, au contraire, sans richesses pour la mettre à couvert, compte surtout sur la protection de l'Etat. Que l'Etat entoure donc de soins et d'une sollicitude particulière les travailleurs, qui appartiennent à la classe des pauvres (19). »

Loin de nous la pensée de méconnaître que, même avant Léon XIII, plus d'un gouvernement avait déjà pourvu aux nécessités les plus pressantes des ouvriers, et réprimé les abus les plus criants dont ils étaient victimes. Mais c'est seulement quand de la Chaire de Pierre la voix du Souverain Pontife eût retenti par tout l'univers, que les hommes d'Etat, prenant plus pleinement conscience de leur mission, s'appliquèrent à pratiquer une large politique sociale.

Car, tandis que chancelaient les faux dogmes du libéralisme qui paralysaient depuis longtemps toute intervention efficace des pouvoirs publics, l'Encyclique déterminait dans les masses elles-mêmes un puissant mouvement favorable à une politique plus franchement sociale; elle assurait aux gouvernants le précieux appui des meilleurs catholiques, qui furent souvent, dans les assemblées parlementaires, les promoteurs illustres de la législation nouvelle. Bien plus, c'est par des prêtres, profondément pénétrés des doctrines de Léon XIII, que plusieurs lois sociales récentes ont été proposées aux suffrages des Parlements; c'est par leurs soins vigilants qu'elles ont reçu leur pleine exécution.

De cet effort persévérant un droit nouveau est né, qu'ignorait complètement le siècle dernier, assurant aux ouvriers le respect des droits sacrés qu'ils tiennent de leur dignité d'hommes et de chrétiens. Les travailleurs, leur santé, leurs forces, leur famille, leur logement, l'atelier, les salaires, l'assurance contre les risques du travail, en un mot tout ce qui regarde la condition des ouvriers, des femmes spécialement et des enfants, voilà l'objet de ces lois protectrices.

Si ces dispositions ne sont pas toujours ni partout en parfaite conformité avec les règles fixées par Léon XIII, il est cependant indéniable qu'on y perçoit souvent l'écho de l'encyclique *Rerum*

Novarum, à laquelle on peut dès lors, pour une grande part, attribuer les améliorations déjà apportées à la condition des ouvriers.

3. — L'ACTION DES INTERESSÉS EUX-MÊMES

Le sage Pontife montrait enfin que les patrons et les ouvriers eux-mêmes pouvaient singulièrement aider à la solution de la question sociale « par toutes les œuvres propres à soulager l'indigence et à opérer un rapprochement entre les deux classes » (20). Entre ces œuvres, la première place revient, à son avis, aux associations soit composées seulement d'ouvriers, soit réunissant à la fois ouvriers et patrons. Le Pontife s'attarde longuement à en faire l'éloge et à les recommander, et, en des pages magistrales, il en explique la nature, la raison d'être, l'opportunité, les droits, les devoirs, les principes régulateurs.

Cet enseignement, certes, venait à un moment des plus opportuns. Car en plus d'un pays à cette époque, les pouvoirs publics, imbus de libéralisme, témoignaient peu de sympathie pour ces groupements ouvriers et même les combattaient ouvertement. Ils reconnaissaient volontiers et appuyaient des associations analogues fondées dans d'autres classes; mais, par une injustice criante, ils déniaient le droit naturel d'association à ceux-là qui en avaient le plus grand besoin, pour se défendre contre l'exploitation des plus forts. Même dans certains milieux catholiques, les efforts des ouvriers vers ce genre d'organisation étaient vus de mauvais œil, comme d'inspiration socialiste ou révolutionnaire.

Les directives si autorisées de Léon XIII eurent le grand mérite de briser ces oppositions et de désarmer ces défiances. Elles ont encore un plus beau titre de gloire, c'est d'avoir encouragé les travailleurs chrétiens dans la voie des organisations professionnelles, de leur avoir montré la marche à suivre, et d'avoir retenu sur le chemin du devoir plus d'un ouvrier violemment tenté de donner son nom à ces organisations socialistes, qui se prétendaient effrontément seule protection et unique secours des humbles et des opprimés.

Les associations ouvrières

En ce qui concerne la création de ces associations, l'encyclique *Rerum Novarum* observait fort à propos « qu'on doit organiser et gouverner les groupements professionnels de façon qu'ils fournissent à chacun de leurs membres les moyens propres à lui faire atteindre, par la voie la plus commode et la plus courte, le but qui est proposé et qui consiste dans l'accroissement le plus grand possible, pour chacun, des biens du corps, de l'esprit et de la famille »; il est clair cependant « qu'il faut avoir en vue le perfectionnement moral et religieux comme l'objet principal; c'est surtout cette fin qui doit régler toute l'économie de ces sociétés ». En effet, « la religion ainsi constituée comme fondement de toutes les lois sociales, il n'est pas difficile de déterminer les relations mutuelles à établir entre les membres pour obtenir la paix et la prospérité de la société » (21).

A fonder de telles associations, partout, prêtres et laïcs, se sont consacrés, nombreux, avec un zèle digne d'éloges, désireux de réaliser intégralement la pensée de Léon XIII. Ainsi ces associations formèrent-elles des ouvriers foncièrement chrétiens, sachant allier harmonieusement l'exercice diligent de leur profession avec de solides principes religieux, capables de défendre efficacement leurs droits et leurs intérêts temporels avec une fermeté qui n'exclut ni le respect de la justice ni le désir sincère de collaborer avec les autres classes au renouvellement chrétien de la société.

Les idées et les directives de Léon XIII ont été réalisées de diverses manières selon les lieux et les circonstances. En certaines régions, une seule association se proposa d'atteindre tous les buts assignés par le Pontife. Ailleurs, on préféra recourir, selon qu'y invitait la situation, en quelque sorte à une division du travail, laissant à des groupements spéciaux le soin de défendre sur le marché du travail les droits et les justes intérêts des associés, à d'autres la mission d'organiser l'entraide dans les questions économiques, tandis que d'autres enfin se consacraient tout entières aux seuls besoins religieux et moraux de leurs membres ou à d'autres tâches du même ordre.

Cette seconde méthode a prévalu là surtout où soit la législation, soit certaines pratiques de la vie économique, soit la déplo-

(18) Encycl. *Rerum Novarum*, n° 25.

(19) Encycl. *Rerum Novarum*, n° 29.

(20) Encycl. *Rerum Novarum*, n° 36.

(21) Encycl. *Rerum Novarum*, n° 42, 43.

rable division des esprits et des cœurs, si profonde dans la société moderne, soit encore l'urgente nécessité d'opposer un front unique à la poussée des ennemis de l'ordre, empêchaient de fonder des syndicats nettement catholiques. Dans de telles conjonctures, les ouvriers catholiques se voient pratiquement contraints de donner leurs noms à des syndicats neutres, où cependant l'on respecte la justice et l'équité et où pleine liberté est laissée aux fidèles d'obéir à leur conscience et à la voix de l'Eglise. Il appartient aux évêques, s'ils reconnaissent que ces associations sont imposées par les circonstances et ne présentent pas de danger pour la religion, d'approuver que les ouvriers catholiques y donnent leur adhésion, observant toutefois à cet égard les règles et les précautions recommandées par Notre Prédécesseur de sainte mémoire, Pie X (22). Entre ces précautions, la première et la plus importante est que, toujours, à côté de ces syndicats, existeront alors d'autres associations qui s'emploient à donner à leurs membres une sérieuse formation religieuse et morale, afin qu'à leur tour ils infusent aux organisations syndicales le bon esprit qui doit animer toute leur activité. Ainsi il arrivera que ces groupements exerceront une influence qui dépasse même le cercle de leurs membres.

C'est donc bien grâce à l'Encyclique de Léon XIII que partout ces syndicats ouvriers se sont développés, au point que leurs effectifs, s'ils sont malheureusement encore inférieurs à ceux des associations socialistes et communistes, rassemblent pourtant déjà, à l'intérieur des divers pays comme dans les congrès internationaux, une masse imposante d'affiliés capable de soutenir vigoureusement les droits et les légitimes revendications des travailleurs chrétiens et même de pousser à l'application des principes chrétiens en matière sociale.

Autres associations

De plus, les enseignements si sages et les directions si nettes de Léon XIII sur le droit naturel d'association ont commencé à trouver leur application pour d'autres groupements que les groupements d'ouvriers. Sa Lettre n'est pas sans avoir contribué beaucoup à l'apparition et au développement, de jour en jour plus manifeste, d'utiles associations, parmi les agriculteurs et dans les classes moyennes, et d'autres institutions du même genre où la poursuite des intérêts économiques s'unit heureusement à une tâche éducative.

Les associations patronales

On n'en peut dire autant, il est vrai, des associations que Notre Prédécesseur désirait si vivement voir se former entre patrons et chefs d'industrie; Nous regrettons beaucoup qu'elles soient si rares. Sans doute ce n'est point seulement par la faute des hommes, car des difficultés fort grandes y font obstacle; Nous les connaissons et Nous les apprécions à leur juste valeur. Nous n'en avons pas moins le ferme espoir que ces obstacles disparaîtront bientôt et Nous saluons avec grande joie et du fond du cœur les essais heureusement tentés sur ce point et dont les résultats déjà notables promettent pour l'avenir des fruits plus grands encore (23).

4. — CONCLUSION

Tous ces bienfaits dus à l'Encyclique de Léon XIII, nous les avons esquissés plutôt que décrits; ils attestent avec éclat, par leur nombre et leur importance, que l'immortel document n'était pas seulement l'expression d'un idéal social magnifique, mais irréel. Bien au contraire, Notre Prédécesseur a puisé dans l'Evangile, vivante source de vie, une doctrine capable, sinon de faire cesser tout de suite, du moins d'atténuer beaucoup la lutte mortelle qui déchire l'humanité. Que la bonne semence, largement jetée il y a quarante ans, soit tombée pour une part dans une bonne terre, nous en avons pour gage les fruits consolants qu'avec le concours de Dieu, en ont recueillis l'Eglise du Christ et le genre humain tout entier. Aussi peut-on dire que l'Encyclique de Léon XIII s'est révélée, avec le temps, la grande Charte qui doit être le fondement de toute activité chrétienne en matière sociale. Qui ferait peu de cas de cette Encyclique et de sa commémoration solennelle, montrerait qu'il méprise ce qu'il ignore, ou ne comprend pas ce qu'il connaît à moitié, ou, s'il comprend, mérite de se voir jeter à la face son injustice et son ingratitude.

Mais avec le temps aussi, des doutes se sont élevés sur la légitime

interprétation de plusieurs passages de l'Encyclique ou sur les conséquences qu'il fallait en tirer, ce qui a été l'occasion entre les catholiques eux-mêmes de controverses parfois assez vives; comme, par ailleurs, les besoins de notre époque et les changements survenus dans la situation générale demandent une application plus exacte des enseignements de Léon XIII ou même exigent des compléments, nous sommes heureux de saisir cette occasion, selon notre charge apostolique qui nous fait débiteur de tous (24), pour répondre, dans la mesure du possible, à ces doubles et aux questions qui se posent actuellement.

II.

La doctrine de l'Eglise en matière économique et sociale

Mais, avant d'aborder ces explications, Nous devons rappeler tout d'abord le principe, déjà mis en pleine lumière par Léon XIII, que Nous avons le droit et le devoir de Nous prononcer avec une souveraine autorité sur ces problèmes sociaux et économiques (25).

Sans doute, c'est à l'éternelle félicité et non pas à une prospérité passagère seulement, que l'Eglise a reçu la mission de conduire l'humanité; et même, « elle ne se reconnaît point le droit de s'immiscer sans raison dans la conduite des affaires temporelles » (26). A aucun prix toutefois elle ne peut abdiquer la charge que Dieu lui a confiée et qui lui fait une loi d'intervenir, non certes dans le domaine technique, à l'égard duquel elle est dépourvue de moyens appropriés et de compétence, mais en tout ce qui touche à la loi morale. En ces matières, en effet, le dépôt de la vérité qui Nous est confié d'En-Haut et la très grave obligation qui Nous incombe de promulguer, d'interpréter et de prêcher, en dépit de tout, la loi morale, soumettent également à Notre suprême autorité l'ordre social et l'ordre économique.

Car, s'il est vrai que la science économique et la discipline des mœurs relèvent, chacune dans sa sphère, de principes propres, il y aurait néanmoins erreur à affirmer que l'ordre économique et l'ordre moral sont si éloignés l'un de l'autre, si étrangers l'un à l'autre, que le premier ne dépend en aucune manière du second. Sans doute les lois économiques, fondées sur la nature des choses et sur les aptitudes de l'âme et du corps humain, Nous font connaître quelles fins, dans cet ordre, restent hors de la portée de l'activité humaine, quelles fins au contraire elle peut se proposer, ainsi que les moyens qui lui permettront de les réaliser; de son côté la raison déduit clairement de la nature des choses et de la nature individuelle et sociale de l'homme la fin suprême que le Créateur assigne à l'ordre économique tout entier.

Mais seule la loi morale nous demande de poursuivre, dans les différents domaines entre lesquels se partage notre activité, les fins particulières que nous leur voyons imposées par la nature ou plutôt par Dieu, l'auteur même de la nature, et de les subordonner toutes, harmonieusement combinées, à la fin suprême et dernière qu'elle assigne à tous nos efforts. Du fidèle accomplissement de cette loi, il résultera que tous les buts particuliers poursuivis dans le domaine économique, soit par les individus, soit par la société, s'harmoniseront parfaitement dans l'ordre universel des fins et nous aideront efficacement à arriver comme par degrés au terme suprême de toutes choses, Dieu, qui est pour Lui-même et pour nous le souverain et l'inépuisable Bien.

I. — DROIT DE PROPRIÉTÉ

Abordant le détail des questions que Nous Nous proposons de traiter. Nous commençons par le droit de propriété.

Vous n'ignorez pas, Vénérables Frères et Très chers Fils, avec quelle énergie Notre Prédécesseur, d'heureuse mémoire, s'est fait le défenseur de la propriété privée contre les erreurs socialistes de son temps et comment il a montré que son abolition, loin de servir les intérêts de la classe ouvrière, ne pourrait que les compromettre gravement. Des calomnieux cependant font au Souverain Pontife et à l'Eglise l'intolérable injure de leur reprocher d'avoir pris, et de prendre encore contre les prolétaires, le parti des riches; d'autre part, tous les catholiques ne s'accordent pas sur le sens exact de la pensée de Léon XIII. Il Nous a dès lors paru opportun de venger contre ces fausses imputations la doctrine de l'Encyclique, qui est celle de l'Eglise en cette matière, et de la défendre contre des interprétations erronées.

(22) Pie X, Encycl. *Singulari quadam*, 24 septembre 1912.

(23) Cf. Lettre de la Sacrée Congrégation du Concile à l'Evêque de Lille, 5 juin 1929.

(24) Cf. *Rom.*, I, 14.

(25) Cf. *Rerum Novarum*, n° 13.

(26) Encycl. *Ubi arcano* du 23 décembre 1922.

Son caractère individuel et social

Tenons avant tout pour assuré que ni Léon XIII, ni les théologiens dont l'Eglise inspire et contrôle l'enseignement, n'ont jamais nié ou contesté le double aspect, individuel et social, qui s'attache à la propriété, selon qu'elle sert l'intérêt particulier ou regarde le bien commun; tous, au contraire, ont unanimement soutenu que c'est de la nature et donc du Créateur que les hommes ont reçu le droit de propriété privée, tout à la fois pour que chacun puisse pourvoir à sa subsistance et à celle des siens, et pour que, grâce à cette institution, les biens mis par le Créateur à la disposition de l'humanité remplissent effectivement leur destination: ce qui ne peut être réalisé que par le maintien d'un ordre certain et bien réglé.

Il est donc un double écueil contre lequel il importe de se garder soigneusement. De même, en effet, que nier ou atténuer à l'excès l'aspect social et public du droit de propriété, c'est verser dans l'individualisme ou le côtoyer, de même à contester ou à voiler son aspect individuel, on tomberait infailliblement dans le collectivisme ou tout au moins on risquerait d'en partager l'erreur. Perdre de vue ces considérations, c'est s'exposer à donner dans l'écueil du modernisme moral, juridique et social, qu'au début de notre pontificat nous avons déjà dénoncé (27). Que ceux-là surtout le sachent bien que le désir d'innover entraîne à accuser injustement l'Eglise d'avoir laissé s'infiltrer dans l'enseignement des théologiens un concept païen de la propriété auquel il importerait d'en substituer un autre qu'ils ont l'étrange inconscience d'appeler le concept chrétien.

Les devoirs de la propriété

Pour contenir dans de justes limites les controverses sur la propriété et les devoirs qui lui incombent, il faut poser tout d'abord le principe fondamental établi par Léon XIII, à savoir que le droit de propriété ne se confond pas avec son usage (28). C'est, en effet, la justice qu'on appelle commutative qui prescrit le respect des divers domaines et interdit à quiconque d'envahir, en outrepassant les limites de son propre droit, celui d'autrui; par contre, l'obligation qu'ont les propriétaires de ne faire jamais qu'un honnête usage de leurs biens ne s'impose pas à eux au nom de cette justice, mais au nom des autres vertus; elle consuit par conséquent un devoir « dont on ne peut exiger l'accomplissement par des voies de justice » (29). C'est donc à tort que certains prétendent renfermer, dans des limites identiques le droit de propriété et son légitime usage; il est plus faux encore d'affirmer que le droit de propriété est périmé et disparaît par l'abus qu'on en fait ou parce qu'on laisse sans usage les choses possédées.

Ils font par suite œuvre salutaire et louable ceux qui, sous réserve toujours de la concorde des esprits et de l'intégrité de la doctrine traditionnelle de l'Eglise, s'appliquent à mettre en lumière la nature des charges qui grèvent la propriété et à définir les limites que tracent, tant à ce droit même qu'à son exercice, les nécessités de la vie sociale. Mais, en revanche, ceux-là se trompent gravement qui s'appliquent à réduire tellement le caractère individuel du droit de propriété qu'ils en arrivent pratiquement à le lui enlever.

Les pouvoirs de l'Etat

Que les hommes, en cette matière, aient à tenir compte non seulement de leur avantage personnel, mais de l'intérêt de la communauté, cela résulte assurément du double aspect, individuel et social, que nous avons reconnu à la propriété. A ceux qui gouvernent la société il appartient, quand la nécessité le réclame et que la loi naturelle ne le fait pas, de définir plus en détail cette obligation. L'autorité publique peut donc, s'inspirant des véritables nécessités du bien commun, déterminer à la lumière de la loi naturelle et divine, l'usage que les propriétaires pourront ou ne pourront pas faire de leurs biens. Bien plus, Léon XIII enseignait très sagement que « Dieu... a voulu abandonner la délimitation des propriétés à l'industrie humaine et aux institutions des peuples » (30). Pas plus, en effet, qu'aucune autre institution de la vie sociale, le régime de la propriété n'est absolument immuable, et l'histoire en témoigne, ainsi que nous l'avons nous-même observé en une autre circonstance: « Combien de formes diverses la propriété a revêtues depuis la forme primitive que lui

ont donnée les peuples sauvages et qui de nos jours encore s'observe en certaines régions, en passant par celles qui ont prévalu à l'époque patriarcale, par celles qu'ont connues les divers régimes tyranniques (nous donnons ici au mot sa signification classique), par les formes féodales, monarchiques, pour en venir enfin aux réalisations si variées de l'époque moderne » (31). Il est clair cependant que l'autorité publique n'a pas le droit de s'acquitter arbitrairement de cette fonction. Toujours, en effet, doivent rester intacts le droit naturel de propriété et celui de léguer ses biens par voie d'hérédité; ce sont là des droits que cette autorité ne peut abolir, car l'homme est antérieur à l'Etat (32) et « la société domestique a sur la société civile une priorité logique et une priorité réelle » (33). Voilà aussi pourquoi Léon XIII déclarait que l'Etat n'a pas le droit d'épuiser la propriété privée par un excès de charges et d'impôts: « Ce n'est pas des lois humaines, mais de la nature qu'émane le droit de propriété individuelle; l'autorité publique ne peut donc l'abolir; tout ce qu'elle peut, c'est en tempérer l'usage et le concilier avec le bien commun » (34). Lorsqu'elle concilie ainsi le droit de propriété avec les exigences de l'intérêt général, l'autorité publique, loin de se montrer l'ennemie de ceux qui possèdent, leur rend un bienveillant service; ce faisant, elle empêche, en effet, la propriété privée que, dans sa Providence, le Créateur a instituée pour l'utilité de la vie humaine, d'entraîner des maux intolérables et de préparer sa propre disparition. Loin d'opprimer la propriété, elle la défend; loin de l'affaiblir, elle lui donne une nouvelle vigueur.

Les obligations touchant les revenus disponibles

L'homme n'est pas non plus autorisé à disposer au gré de son caprice de ses revenus disponibles, c'est-à-dire des revenus qui ne sont pas indispensables à l'entretien d'une existence convenable et digne de son rang. Bien au contraire, un très grave précepte enjoint aux riches de pratiquer l'aumône et d'exercer la bienfaisance et la magnificence, ainsi qu'il ressort du témoignage constant et explicite de la Sainte-Ecriture et des Pères de l'Eglise.

Des principes posés par le Docteur Angélique, nous déduisons sans peine que celui qui consacre les ressources plus larges dont il dispose à développer une industrie, source abondante de travail rémunérateur, pourvu toutefois que ce travail soit employé à produire des biens réellement utiles, pratique d'une manière remarquable et particulièrement appropriée aux besoins de notre temps l'exercice de la vertu de magnificence (35).

Les titres qui justifient l'acquisition de la propriété

La tradition universelle, non moins que les enseignements de Notre Prédécesseur, font de l'occupation d'un bien sans maître et du travail qui transforme une matière, les titres originaires de la propriété. De fait, contrairement à certaines opinions, il n'y a aucune injustice à occuper un bien vacant qui n'appartient à personne. D'un autre côté, le travail que l'homme exécute en son propre nom et par lequel il confère à un objet une forme nouvelle ou un accroissement de valeur, est le seul qui lui donne un droit sur le produit.

2. — CAPITAL ET TRAVAIL

Tout autre est le cas du travail loué à autrui et appliqué à la chose d'autrui. C'est à lui tout particulièrement que convient l'affirmation de Léon XIII, quand il regardait comme « incontestable » « que le travail manuel est la source unique d'où provient la richesse des nations » (36). Ne constatons-nous pas, en effet, que ces biens immenses qui consistent dans la richesse des hommes sortent des mains des travailleurs, soit qu'elles fournissent seules tout le labour, soit qu'elles s'aident d'instruments et de machines qu'intensifient singulièrement l'efficacité de leur effort? Personne n'ignore qu'aucune nation n'est jamais sortie de l'indigence et de la pauvreté pour atteindre à un degré plus élevé de prospérité, sinon par l'effort intense et combiné de tous ses membres, tant de ceux qui dirigent le travail que de ceux qui exécutent leurs ordres. Mais il n'est pas moins certain que tout cet effort fût resté stérile,

(31) Allocution au Comité de l'Action catholique italienne, 16 mai 1926

(32) Encycl. *Rerum Novarum*, n° 6.(33) Encycl. *Rerum Novarum*, n° 10.(34) Encycl. *Rerum Novarum*, n° 35.(35) Saint THOMAS, *S. Th.*, II, II, q. 97 et 134.(36) Encycl. *Rerum Novarum*, n° 7.(27) Encycl. *Ubi arcano* du 23 décembre 1922.(28) Encycl. *Rerum Novarum*, n° 19.(29) Encycl. *Rerum Novarum*, n° 19.(30) Encycl. *Rerum Novarum*, n° 7.

qu'il n'eût même pu être tenté, si le Créateur de toutes choses n'avait pas d'abord, dans sa bonté, fourni les ressources de la nature, ses trésors et ses forces. Du reste, travailler n'est pas autre chose qu'appliquer les énergies de l'esprit et du corps aux biens de la nature ou se servir de ces derniers comme d'autant d'instruments appropriés. Or, la loi naturelle, c'est-à-dire la volonté divine manifestée par elle, exige que les ressources de la nature soient mises au service des besoins humains d'une manière parfaitement ordonnée, ce qui n'est possible que si l'on reconnaît à chaque chose un maître. D'où il résulte que, hors le cas où quel- qu'un appliquerait son effort à un objet qui lui appartient, le travail de l'un et le capital de l'autre doivent s'associer entre eux, puisque l'un ne peut rien sans le concours de l'autre. Ainsi l'entendait bien Léon XIII quand il écrivait : « Il ne peut y avoir de capital sans travail ni de travail sans capital » (37).

Il serait donc radicalement faux de voir soit dans le seul capital, soit dans le seul travail, la cause unique de tout ce que produit leur effort combiné; c'est bien injustement que l'une des parties, contestant à l'autre toute efficacité, en revendiquerait pour soi tout le fruit.

Prétentions injustifiées du capital

Certes le capital a longtemps réussi à s'arroger des avantages excessifs, il réclamait pour lui la totalité du produit et du bénéfice, laissant à peine à la classe des travailleurs de quoi refaire ses forces et se perpétuer. Une loi économique inéluctable, assurait-on, voulait que tout le capital s'accumulât entre les mains des riches; la même loi condamnait les ouvriers à traîner la plus précaire des existences dans un perpétuel dénuement. La réalité, il est vrai, n'a pas toujours et partout exactement répondu à ces postulats du libéralisme manchestérien; on ne peut toutefois nier que le régime économique et social n'ait incliné d'un mouvement constant dans le sens qu'ils préconisaient. Aussi, personne ne s'étonnera de la vive opposition que ces fausses maximes et ces postulats trompeurs ont rencontrée, même ailleurs que parmi ceux auxquels ils contestaient le droit naturel de s'élever à une plus satisfaisante condition de fortune.

Prétentions injustifiées des travailleurs

Aussi bien, aux ouvriers, victimes de ces pratiques sont venus se joindre les intellectuels qui, à leur tour, dressent à l'encontre de cette prétendue loi un principe moral qui n'est pas mieux fondé : tout le produit et tout le revenu, déduction faite de ce qu'exigent l'amortissement et la reconstitution du capital, appartient de plein droit aux travailleurs. Cette erreur est certes moins apparente que celle de certains socialistes qui prétendent attribuer à l'Etat ou, comme ils disent, socialiser tous les moyens de production; elle n'en est que plus dangereuse et plus apte à surprendre la foi trop confiante des esprits mal avertis. C'est un séduisant poison; beaucoup se sont empressés de l'absorber que n'eût jamais réussi à égarer un socialisme franchement avoué.

Principe d'une juste répartition

Pour empêcher que ces fausses doctrines ne fermassent à jamais les voies de la justice et de la paix, des deux côtés on avait besoin des très sages avertissements de Notre Prédecesseur : « Quoique divisée en propriétés privées, la terre ne laisse pas de servir à la commune utilité de tous » (38). Nous venons Nous-même de rappeler ce principe : C'est pour que les choses créées puissent procurer cette utilité aux hommes d'une manière sûre et bien ordonnée que la nature a elle-même institué le partage des biens par le moyen de la propriété privée. Il importe de ne jamais perdre de vue ce principe, sous peine de s'égarer.

Or, ce n'est pas à l'importance quel partage des biens et des richesses qui réalisera, aussi parfaitement du moins que le permettent les conditions humaines, l'exécution du plan divin. Les ressources que ne cessent d'accumuler les progrès de l'économie sociale doivent donc être réparties de telle manière entre les individus et les diverses classes de la société que soit procurée cette utilité commune dont parle Léon XIII, ou, pour exprimer autrement la même pensée, que soit respecté le bien commun de la société tout entière. La justice sociale ne tolère pas qu'une classe empêche l'autre de participer à ces avantages. Elle pèche donc toutes

deux également contre cette sainte loi — et la classe des riches quand, dégagée par sa fortune de toute sollicitude, elle estime parfaitement régulier et naturel un état de choses qui lui procure tous les avantages sans rien laisser à l'ouvrier; — et la classe des prolétaires, quand, exaspérée par une situation qui blesse la justice et, trop exclusivement soucieuse de revendiquer les droits dont elle a pris conscience, elle réclame pour soi la totalité du produit qu'elle déclare sorti tout entier de ses mains; quand elle prétend condamner et abolir, sans autre motif que leur nature même, toute propriété et tout revenu qui ne sont pas le fruit du travail, quelles que soient par ailleurs leur nature et la fonction qu'ils remplissent dans la société humaine. Observons à cet égard combien c'est hors de propos et sans fondement que certains en appellent ici au témoignage de l'Apôtre : « Si quelqu'un ne veut pas travailler, il ne doit pas manger non plus » (39). L'Apôtre, en effet, condamne par ses paroles ceux qui se dérobent au travail qu'ils peuvent et doivent fournir; il nous presse de mettre soigneusement à profit notre temps et nos forces d'esprit et de corps, et de ne pas nous rendre à charge à autrui, alors qu'il nous est loisible de pourvoir nous-mêmes à nos propres nécessités. En aucune manière il ne présente ici le travail comme l'unique titre à recevoir notre subsistance (40).

Il importe donc d'attribuer à chacun ce qui lui revient et de ramener aux exigences du bien commun ou aux normes de la justice sociale la distribution des ressources de ce monde, dont le flagrant contraste entre une poignée de riches et une multitude d'indigents, atteste de nos jours, aux yeux de l'homme de cœur, les graves dérèglements.

3. — RELEVEMENT DU PROLÉTARIAT

Tel est, en effet, le but que Notre Prédecesseur faisait un devoir de poursuivre: travailler au relèvement du prolétariat. Il convient d'urger d'autant plus cette obligation et d'y appuyer avec une plus pressante insistance, que l'on a trop souvent négligé sur ce point les directives de Notre Prédecesseur, soit qu'on les passât intentionnellement sous silence, soit qu'on jugeât la tâche irréalisable, alors cependant qu'elle peut être accomplie et qu'il n'est pas permis de s'y soustraire.

Atténuation du paupérisme

L'atténuation du paupérisme qui, au temps de Léon XIII, s'étalait encore dans toute son horreur, n'a cependant rien enlevé à la valeur et à l'opportunité de ces instructions. Sans aucun doute, la condition des ouvriers s'est sensiblement améliorée et ils jouissent à bien des égards d'un sort plus tolérable; il en est ainsi surtout dans les pays plus prospères et plus policés, où les ouvriers ne pourraient indistinctement passer tous pour accablés de misère et voués à une extrême indigence. Par ailleurs toutefois, à mesure que l'industrie et la technique moderne envahissaient rapidement pour s'y installer et les pays neufs et les antiques civilisations de l'Extrême-Orient, on voyait s'accroître aussi l'immense multitude des prolétaires indigents dont la détresse crie vers le ciel. A quoi s'ajoute encore la puissante armée des salariés ruraux réduits aux plus étroites conditions d'existence et privés « de toute perspective d'une participation à la propriété du sol » (41) et qui, s'il n'y est pourvu de façon efficace et appropriée, resteront à jamais confinés dans les rangs du prolétariat.

Par l'accession à la propriété

Le prolétariat et le paupérisme sont, à coup sûr, deux choses bien distinctes. Il n'en reste pas moins vrai que l'existence d'une immense multitude de prolétaires, d'une part, et d'un petit nombre de riches pourvus d'énormes ressources, d'autre part, atteste à l'évidence que les richesses créées en si grande abondance à notre époque d'industrialisme, sont mal réparties et ne sont pas appliquées comme il conviendrait aux besoins des différentes classes.

Il faut donc tout mettre en œuvre afin que, dans l'avenir du moins, la part des biens qui s'accumule aux mains des capitalistes soit réduite à une plus équitable mesure et qu'il s'en répande une suffisante abondance parmi les ouvriers, non certes pour que ceux-ci relâchent leur labeur — l'homme est fait pour travailler comme l'oiseau pour voler — mais pour qu'ils accroissent par l'épargne

(39) Encycl. *Rerum Novarum*, n° 7.

(40) *II Thess.*, 3, 10.

(41) *II Thess.*, 3, 8-10.

(37) Encycl. *Rerum Novarum*, n° 15.

(38) Encycl. *Rerum Novarum*, n° 7.

un patrimoine qui, sagement administré, les mettra à même de faire face plus aisément et plus sûrement à leurs charges de famille. Ainsi ils se délivreront de la vie d'incertitudes qui est le sort du prolétariat : ils seront armés contre les surprises du sort et ils emporteront, en quittant ce monde, la confiance d'avoir pourvu en une certaine mesure aux besoins de ceux qui leur survivent ici-bas.

Tout cela, Notre Prédécesseur l'a non seulement insinué, mais proclamé en termes clairs et explicites ; Nous-même, nous le répétons en cette Lettre avec une nouvelle insistance. Qu'on en soit bien convaincu, si l'on ne se décide enfin, chacun pour sa part, à le mettre sans délai à exécution, on n'arrivera pas à défendre efficacement l'ordre public, la paix et la tranquillité de la société contre l'assaut des forces révolutionnaires.

4. — LE JUSTE SALAIRE

Cette exécution n'est possible toutefois que si les prolétaires sont mis en état de se constituer, par leur industrie et leur épargne, un modeste avoir, ainsi que Nous l'avons répété après Notre Prédécesseur. Mais sur quoi, sinon sur leurs salaires, pourront-ils, à force d'économie, prélever quelques ressources, ceux qui doivent demander au seul travail la subsistance et tout ce qui est nécessaire à la vie ? Venons-en donc à cette question du salaire que Léon XIII déclare d'une grande importance (42), expliquant ou développant, quand le besoin s'en fera sentir, son enseignement et ses directives.

Commençons par relever la profonde erreur de ceux qui déclarent essentiellement injuste le contrat de louage de travail et prétendent qu'il faut lui substituer un contrat de société ; ce disant, ils font, en effet, gravement injure à Notre Prédécesseur, car l'encyclique *Rerum Novarum* non seulement admet la légitimité du salariat, mais s'attache longuement à le régler selon les normes de la justice.

Nous estimons cependant plus approprié aux conditions présentes de la vie sociale de tempérer quelque peu, dans la mesure du possible, le contrat de travail par des éléments empruntés au contrat de société. C'est ce que l'on a déjà commencé à faire sous des formes variées, non sans profit sensible pour les travailleurs, et pour les possesseurs du capital. Ainsi les ouvriers et employés ont été appelés à participer en quelque manière à la propriété de l'entreprise, à sa gestion ou aux profits qu'elle apporte.

Léon XIII avait déjà opportunément observé que la détermination du juste taux du salaire ne se déduit pas d'une seule, mais de plusieurs considérations : « Pour fixer la juste mesure du salaire, écrivait-il, il y a de nombreux points de vue à considérer » (43). Par là même, il condamnait la présomption de ceux qui soutiennent qu'on résout sans peine cette question très délicate à l'aide d'une formule ou d'une règle unique, d'ailleurs absolument fautive.

Ils se trompent, en effet, ceux qui adoptent sans hésiter l'opinion si courante selon laquelle la valeur du travail et de la rémunération qui lui est due, équivaudrait exactement à celle des fruits qu'il procure, et qui en concluent que l'ouvrier est autorisé à revendiquer pour soi la totalité du produit de son labeur. Ce que nous avons dit précédemment au sujet du capital et du travail suffit à prouver combien ce préjugé est mal fondé.

Caractère individuel et social du travail

Autant que la propriété, le travail, celui-là surtout qui se loue au service d'autrui, présente, à côté de son caractère personnel ou individuel, un aspect social qu'il convient de ne pas perdre de vue. La chose est claire : à moins, en effet, que la société ne soit constituée en un corps bien organisé, que l'ordre social et juridique ne protège l'exercice du travail, que les différentes professions, si étroitement solidaires, ne s'accordent et ne se complètent mutuellement, à moins surtout que l'intelligence, le capital et le travail ne s'unissent et ne se fondent en quelque sorte en un principe unique d'action, l'activité humaine est vouée à la stérilité. Il devient dès lors impossible d'estimer ce travail à sa juste valeur et de lui attribuer une exacte rémunération, si l'on néglige de prendre en considération son aspect à la fois individuel et social.

Trois éléments pour le déterminer

1. La subsistance de l'ouvrier et de sa famille

De ce double caractère que la nature a imprimé au travail humain résultent des conséquences très importantes pour le régime du salaire et la détermination de son taux.

Et tout d'abord, on doit payer à l'ouvrier un salaire qui lui permette de pourvoir à sa subsistance et à celle des siens (44). Assurément, les autres membres de la famille, chacun suivant ses forces, doivent contribuer à son entretien, ainsi qu'il en est, non seulement dans les familles d'agriculteurs, mais aussi chez un grand nombre d'artisans ou de petits commerçants. Mais il n'est aucunement permis d'abuser de l'âge des enfants ou de la faiblesse des femmes. C'est à la maison avant tout, ou dans les dépendances de la maison, et parmi les occupations domestiques, qu'est le travail des mères de famille. C'est donc par un abus néfaste, et qu'il faut à tout prix faire disparaître, que les mères de famille, à cause de la modicité du salaire paternel, sont contraintes de chercher hors de la maison une occupation rémunératrice, négligeant les devoirs tout particuliers qui leur incombent — avant tout l'éducation des enfants.

On n'épargnera donc aucun effort en vue d'assurer aux pères de famille une rétribution suffisamment abondante pour faire face aux charges normales du ménage. Si l'état présent de la vie industrielle ne permet pas toujours de satisfaire à cette exigence, la justice sociale commande que l'on procède sans délai à des réformes qui garantiront à l'ouvrier adulte un salaire répondant à ces conditions. A cet égard, il convient de rendre un juste hommage à l'initiative de ceux qui, dans un très sage et très utile dessein, ont imaginé des formules diverses destinées soit à proportionner la rémunération aux charges familiales, de telle manière que l'accroissement de celles-ci s'accompagne d'un relèvement parallèle du salaire, soit à pourvoir, le cas échéant, à des nécessités extraordinaires.

2. La situation de l'entreprise

Dans la détermination des salaires, on tiendra également compte des besoins de l'entreprise et de ceux qui l'assument. Il serait injuste d'exiger d'eux des salaires exagérés, qu'ils ne sauraient supporter sans courir à la ruine et entraîner les travailleurs avec eux dans le désastre. Assurément, si par son indolence, sa négligence, ou parce qu'elle n'a pas un suffisant souci du progrès économique et technique, l'entreprise réalise de moindres profits, elle ne peut se prévaloir de cette circonstance comme d'une raison légitime pour réduire le salaire des ouvriers. Mais si, d'autre part, les ressources lui manquent pour allouer à ses employés une équitable rémunération, soit qu'elle succombe elle-même sous le fardeau de charges injustifiées, soit qu'elle doive écouler ses produits à des prix injustement déprimés, ceux qui la réduisent à cette extrémité se rendent coupables d'une criante iniquité, car c'est par leur faute que les ouvriers sont privés de la rémunération qui leur est due, lorsque, sous l'empire de la nécessité, ils acceptent des salaires inférieurs à ce qu'ils étaient en droit de réclamer.

Que tous donc, les ouvriers comme les patrons, s'appliquent, en parfaite union d'efforts et de vues, à triompher de toutes les difficultés et à surmonter tous les obstacles ; que les pouvoirs publics ne leur ménagent pas, à cette fin salutaire, l'assistance d'une politique avisée ! Que si l'on ne réussit pas néanmoins à conjurer la crise, la question se posera de savoir s'il convient de maintenir l'entreprise ou s'il faut pourvoir de quelque autre manière à l'intérêt de la main-d'œuvre. En cette occurrence, certainement très grave, il est nécessaire surtout que règnent entre les dirigeants et les employés une étroite union et une chrétienne entente des cœurs, qui se traduisent en d'efficaces efforts.

3. Les exigences du bien commun

On s'inspirera enfin, dans la fixation du taux des salaires, des nécessités de l'économie générale. Nous avons dit plus haut combien il importe à l'intérêt commun que les travailleurs et employés puissent, une fois couvertes les dépenses indispensables, mettre en réserve une partie de leurs salaires afin de se constituer ainsi une modeste fortune. Mais il est un autre aspect de la question, à peine moins important, qu'on ne peut, de nos jours moins que jamais, passer sous silence. Nous voulons parler de la nécessité d'offrir à ceux qui peuvent et veulent travailler la possibilité

(42) Encycl. *Rerum Novarum*, n° 35.

(43) Encycl. *Rerum Novarum*, n° 34.

(44) Encycl. *Rerum Novarum*, n° 17.

d'employer leurs forces. Or, cette possibilité dépend, dans une large mesure, du taux des salaires, qui multiplie les occasions du travail tant qu'il reste contenu dans de raisonnables limites, et les réduit au contraire dès qu'il s'en écarte. Nul n'ignore, en effet, qu'un niveau ou trop bas ou exagérément élevé des salaires engendre également le chômage. Ce mal, qui sévit tout particulièrement sous notre Pontificat et afflige un très grand nombre de travailleurs, les plonge dans la misère et les expose à mille tentations; il consume la prospérité des nations et compromet, par tout l'univers, l'ordre public, la paix et la tranquillité. A comprimer ou hausser indûment les salaires, dans des vues d'intérêt personnel qui ne tiendraient nul compte de ce que réclame le bien général, on s'écarterait assurément de la justice sociale. Celle-ci demande au contraire que tous les efforts et toutes les volontés conspirant à réaliser, autant qu'il se peut faire, une politique des salaires qui offre au plus grand nombre possible de travailleurs le moyen de louer leurs services et de se procurer ainsi tous les éléments d'une honnête subsistance.

Au même résultat contribuera encore un raisonnable rapport entre les différentes catégories de salaires et, ce qui s'y rattache étroitement, un raisonnable rapport entre les prix auxquels se vendent les produits des diverses branches de l'activité économique, telles que l'agriculture, l'industrie, d'autres encore. Où cette harmonieuse proportion se réalisera, ces différentes activités s'uniront et se combleront en un seul organisme et, comme les parties du corps, se prêteront un mutuel et bienfaisant concours. L'organisme économique et social sera sainement constitué et atteindra sa fin, alors seulement qu'il procurera à tous et à chacun de ses membres tous les biens que les ressources de la nature et de l'industrie, ainsi que l'organisation vraiment sociale de la vie économique, ont le moyen de leur procurer. Ces biens doivent être assez abondants, pour satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance et pour élever les hommes à ce degré d'aisance et de culture, qui, pourvu qu'on en use sagement, ne met pas obstacle à la vertu, mais en facilite au contraire singulièrement l'exercice (45).

5.— LA RESTAURATION DE L'ORDRE SOCIAL

Ce que nous avons dit jusqu'à présent de l'équitable répartition des biens et du juste salaire regarde surtout les individus et ne touche qu'indirectement cet ordre social que Léon XIII, Notre Prédécesseur, s'est appliqué avec tant de sollicitude à restaurer selon les principes de la saine philosophie et à organiser plus parfaitement suivant les sublimes préceptes de la loi évangélique.

Toutefois, pour affirmer ce qu'il a lui-même si heureusement commencé, pour mener à bien la tâche qui reste à accomplir et pour en faire retirer à la famille humaine de plus amples et de plus heureux fruits, deux choses surtout sont nécessaires : la réforme des institutions et la réforme des mœurs.

Parlant de la réforme des institutions, c'est tout naturellement l'Etat qui vient à l'esprit. Non certes qu'il faille fonder sur son intervention tout espoir de salut ! Mais, depuis que l'individualisme a réussi à briser, à étouffer presque cet intense mouvement de vie sociale qui s'épanouissait jadis en une riche et harmonieuse floraison de groupements les plus divers, il ne reste plus guère en présence que les individus et l'Etat. Cette déformation du régime social ne laisse pas de nuire sérieusement à l'Etat sur qui retombent, dès lors, toutes les fonctions que n'exercent plus les groupements disparus, et qui se voit accablé sous une quantité à peu près infinie de charges et de responsabilités.

Il est vrai sans doute, et l'histoire en fournit d'abondants témoignages, que, par suite de l'évolution des conditions sociales, bien des choses que l'on demandait jadis à des associations de moindre envergure ne peuvent plus désormais être accomplies que par de puissantes collectivités. Il n'en reste pas moins indiscutable qu'on ne saurait ni changer ni ébranler ce principe si grave de philosophie sociale : de même qu'on ne peut enlever aux particuliers, pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs propres moyens, ainsi ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes.

L'objet naturel de toute intervention en matière sociale est d'aider les membres du corps social, et non pas de les détruire ni de les absorber.

Que l'autorité publique abandonne donc aux groupements de rang inférieur le soin des affaires de moindre importance où se disperserait à l'excès son effort; elle pourra dès lors assurer plus librement, plus puissamment, plus efficacement les fonctions qui n'appartiennent qu'à elle, parce qu'elle seule peut les remplir : diriger, surveiller, stimuler, contenir, selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité. Que les gouvernants en soient donc bien persuadés : plus parfaitement sera réalisé l'ordre hiérarchique des divers groupements selon ce principe de la fonction supplétive de toute collectivité, plus grandes seront l'autorité et la puissance sociale, plus heureux et plus prospère l'état des affaires publiques.

Collaboration des divers corps professionnels

L'objectif que doivent avant tout se proposer l'Etat et l'élite des citoyens, ce à quoi ils doivent appliquer tout d'abord leur effort, c'est de mettre un terme au conflit qui divise les classes et de provoquer et encourager une cordiale collaboration des professions.

La politique sociale mettra donc tous ses soins à reconstituer les corps professionnels. Jusqu'à présent, en effet, la société reste plongée dans un état violent, partant instable et chancelant, puisqu'elle se fonde sur des classes que des appétits contradictoires mettent en conflit et qui, de ce chef, inclinent trop facilement à la haine et à la guerre. En effet, bien que le travail ainsi que l'exposit nettement Notre Prédécesseur dans son Encyclique (46), ne soit pas une simple marchandise, qu'il faille reconnaître en lui la dignité humaine de l'ouvrier et qu'on ne puisse pas l'échanger comme une denrée quelconque, de nos jours, sur le marché du travail, l'offre et la demande opposent les parties en deux classes, comme en deux camps; le débat qui s'ouvre transforme le marché en un champ clos où les deux armées se livrent un combat acharné. A ce grave désordre qui mène la société à la ruine, tout le monde le comprend, il est urgent de porter un prompt remède. Mais on ne saurait arriver à une guérison parfaite que si à ces classes opposées, on substitue des organes bien constitués, des « ordres » ou des « professions » qui groupent les hommes non pas d'après la position qu'ils occupent sur le marché du travail, mais d'après les différentes branches de l'activité sociale auxquelles ils se rattachent. De même, en effet, que ceux que rapprochent des relations de voisinage en viennent à constituer des cités, ainsi la nature incline des membres d'un même métier ou d'une même profession, quelle qu'elle soit, à créer des groupements corporatifs, si bien que beaucoup considèrent de tels groupements comme des organes sinon essentiels, du moins naturels dans la société.

L'ordre résultant, comme l'explique si bien saint Thomas (47), de l'unité d'objets divers harmonieusement disposés, le corps social ne sera vraiment ordonné que si une véritable unité relie solidement entre eux tous les membres qui le constituent. Or, ce principe d'union se trouve — et pour chaque profession, dans la production des biens ou la prestation des services que vise l'activité combinée des patrons et des ouvriers qui la constituent — et pour l'ensemble des professions, dans le bien commun auquel elles doivent toutes, et chacune pour sa part, tendre par la coordination de leurs efforts. Cette union sera d'autant plus forte et plus efficace que les individus et les professions elles-mêmes s'appliqueront plus fidèlement à exercer leur spécialité et à y exceller.

De ce qui précède, on conclura sans peine qu'au sein de ces groupements corporatifs la primauté appartient incontestablement aux intérêts communs de la profession; entre tous le plus important est de veiller à ce que l'activité collective s'oriente toujours vers le bien commun de la société. Pour ce qui est des questions dans lesquelles les intérêts particuliers, soit des employeurs, soit des employés, sont en jeu de façon spéciale au point que l'une des parties doit prévenir les abus que l'autre ferait de sa supériorité, chacune des deux pourra délibérer séparément sur ces objets et prendre les décisions que comporte la matière.

Il est à peine besoin de le rappeler ici, ce que Léon XIII a enseigné au sujet des formes de gouvernement vaut également,

(46) Cf. SAINT THOMAS, *De regimine principum*, I, 15. — *Encycl. Rerum Novarum*, n° 27.

(47) *Encycl. Rerum Novarum*, n° 16.

(45) Cf. *Encycl. Casti Connubii* du 31 décembre 1930.

toute proportion gardée, pour les groupements corporatifs des professions, et doit leur être appliqué : les hommes sont libres d'adopter telle forme d'organisation qu'ils préfèrent, pourvu seulement qu'il soit tenu compte des exigences de la justice et du bien commun (48).

Mais, comme les habitants d'une cité ont coutume de créer aux fins les plus diverses des associations auxquelles il est loisible à chacun de donner ou de refuser son nom, ainsi les personnes qui exercent la même profession gardent la faculté de s'associer librement en vue de certains objets qui, d'une manière quelconque, se rapportent à cette profession. Comme ces libres associations ont été clairement et exactement décrites par Notre illustre Prédecesseur, il suffira d'insister sur un point : l'homme est libre, non seulement de créer de pareilles sociétés d'ordre et de droit privé, mais encore de leur « donner les statuts et règlements qui paraissent les plus appropriés au but poursuivi » (49). La même faculté doit être reconnue pour les associations dont l'objet déborde le cadre propre des diverses professions. Puissent les libres associations qui fleurissent déjà et portent de si heureux fruits, se donner pour tâche, en pleine conformité avec les principes de la philosophie sociale chrétienne, de frayer la voie à ces organismes meilleurs, à ces groupements corporatifs dont nous avons parlé, et d'arriver, chacune dans la mesure de ses moyens, à en procurer la réalisation.

Restauration du principe directeur de la vie économique

Une autre chose reste à faire, qui se rattache étroitement à tout ce qui précède. De même qu'on ne saurait fonder l'unité du corps social sur l'opposition des classes, ainsi on ne peut attendre du libre jeu de la concurrence l'avènement d'un régime économique bien ordonné. C'est en effet de cette illusion, comme d'une source contaminée, que sont sorties toutes les erreurs de la science économique individualiste. Cette science, supprimant par oubli ou ignorance le caractère social et moral de la vie économique, pensait que les pouvoirs publics doivent abandonner celle-ci, affranchie de toute contrainte, à ses propres réactions, la liberté du marché et de la concurrence lui fournissant un principe directif plus sûr que l'intervention de n'importe quelle intelligence créée. Sans doute, contenue dans de justes limites, la libre concurrence est chose légitime et utile; jamais pourtant elle ne saurait servir de norme régulatrice à la vie économique. Les faits l'ont surabondamment prouvé, depuis qu'on a mis en pratique les postulats d'un néfaste individualisme. Il est donc absolument nécessaire de replacer la vie économique sous la loi d'un principe directeur juste et efficace. La dictature économique qui a succédé aujourd'hui à la libre concurrence ne saurait assurément remplir cette fonction; elle le peut d'autant moins que, immodérée et violente de sa nature, elle a besoin, pour se rendre utile aux hommes, d'un frein énergique et d'une sage direction, qu'elle ne trouve pas en elle-même. C'est donc à des principes supérieurs et plus nobles qu'il faut demander de gouverner avec une sévère intégrité ces puissances économiques, c'est-à-dire à la justice et à la charité sociales. Cette justice doit donc pénétrer complètement les institutions mêmes et la vie tout entière des peuples; son efficacité vraiment opérante soit surtout se manifester par la création d'un ordre juridique et social qui informe en quelque sorte toute la vie économique. Quant à la charité sociale, elle doit être l'âme de cet ordre que les pouvoirs publics doivent s'employer à protéger et à défendre efficacement, tâche dont ils s'acquitteront plus facilement s'ils veulent bien se libérer des attributions qui, nous l'avons déjà dit, ne sont pas de leur domaine propre.

Il convient aussi que les diverses nations si étroitement solidaires et interdépendantes dans l'ordre économique, mettent en commun leurs réflexions et leurs efforts pour hâter, à la faveur d'engagements et d'institutions sagement conçus, l'avènement d'une bienfaisante et heureuse collaboration économique internationale.

Si donc l'on reconstitue, comme il a été dit, les diverses parties de l'organisme social, si l'on restitue à l'activité économique son principe régulateur, alors se vérifiera en quelque manière du corps social ce que l'Apôtre disait du corps mystique du Christ : « Tout le corps, coordonné et uni par les liens des membres qui se

prêtent un mutuel secours et dont chacun opère selon sa mesure d'activité, grandit et se perfectionne dans la charité » (50).

Récemment, ainsi que nul ne l'ignore, a été inaugurée une organisation syndicale et coopérative d'un genre particulier. L'objet même de Notre Encyclique Nous fait un devoir de la mentionner et de lui consacrer quelques réflexions opportunes.

L'Etat accorde au syndicat une reconnaissance légale qui n'est pas sans conférer à ce dernier un caractère de monopole, en tant que seul le syndicat reconnu peut représenter respectivement les ouvriers et les patrons, que seul il est autorisé à conclure les contrats ou conventions collectives de travail. L'affiliation au syndicat est facultative et c'est dans ce sens seulement que l'on peut qualifier de libre cette organisation syndicale, vu que la cotisation syndicale et d'autres contributions spéciales sont obligatoires pour tous ceux qui appartiennent à une catégorie déterminée, ouvriers aussi bien que patrons, comme sont aussi obligatoires les conventions collectives de travail conclues par le syndicat légal. Il est vrai qu'il a été officiellement déclaré que le syndicat légal n'exclut pas l'existence d'associations professionnelles de fait.

Les corporations sont constituées par les représentants des syndicats ouvriers et patronaux d'une même profession ou d'un même métier et, ainsi que de vrais et propres organes ou institutions d'Etat, dirigent et coordonnent l'activité des syndicats dans toutes les matières d'intérêt commun.

Grève et lock-out sont interdits; si les parties ne peuvent se mettre d'accord, c'est l'autorité qui intervient.

Pas n'est besoin de beaucoup de réflexion pour découvrir les avantages de l'institution, si sommairement que Nous l'avons décrite : collaboration pacifique des classes, éviction de l'action et des organisations socialistes, influence modératrice d'une magistrature spéciale.

Mais pour ne rien omettre en une matière si importante, tenant compte des principes généraux ci-dessus invoqués et de ce que nous ajouterons à l'instant, Nous devons dire cependant qu'à Notre connaissance il ne manque pas de personnes qui redoutent que l'Etat ne se substitue à l'initiative privée, au lieu de se limiter à une aide ou à une assistance nécessaire et suffisante. On craint que la nouvelle organisation syndicale et corporative ne revête un caractère exagérément bureaucratique et politique, et que, nonobstant les avantages généraux déjà mentionnés, elle ne risque d'être mise au service de fins politiques particulières, plutôt que de contribuer à l'avènement d'un meilleur équilibre social.

Nous pensons que, pour atteindre ce dernier et très noble objectif et procurer par là le bien réel et durable de la collectivité, il est besoin, d'abord et par-dessus tout, de la bénédiction de Dieu et, ensuite, de la collaboration de toutes les bonnes volontés. Nous croyons en outre, par une conséquence nécessaire, que cet objectif sera d'autant plus sûrement atteint, que plus large sera la contribution des compétences techniques, professionnelles et sociales et, plus encore, des principes catholiques et de leur pratique, de la part, non pas de l'Action catholique (qui n'entend pas déployer une activité strictement syndicale ou politique), mais de la part de ceux de Nos fils que l'Action catholique aura parfaitement pénétrés de ces principes et préparés à s'en faire les apôtres sous la conduite et le magistère de l'Eglise, de cette Eglise qui, même dans le domaine particulier dont Nous venons de parler, comme d'ailleurs partout où s'agitent et se règlent des questions morales, ne peut oublier ou négliger le mandat de garder et d'enseigner que Dieu lui a confié.

Mais tout ce que Nous avons enseigné sur la restauration et l'achèvement de l'ordre social ne s'obtiendra jamais sans une réforme des mœurs. L'histoire nous en fournit un très convaincant témoignage. Il a existé, en effet, un ordre social qui, sans être de tous points parfait, répondait cependant, autant que le permettaient les circonstances et les exigences de temps, aux préceptes de la droite raison. Si cet ordre a depuis longtemps disparu, ce n'est certes pas qu'il n'ait pu évoquer et se développer pour s'accommoder à ce que réclamaient des circonstances et des nécessités nouvelles. La faute en fut bien plutôt aux hommes, soit que leur égoïsme endurci ait refusé d'ouvrir, comme il eût fallu, les cadres de leur organisation à la multitude croissante qui demandait à y pénétrer, soit que, séduits par l'attrait d'une fausse liberté ou victimes d'autres erreurs, ils se soient montrés impatientes de tout joug et aient voulu s'affranchir de toute autorité.

(48) Saint THOMAS, *Contra Gent.*, I, III, 71; S. T., I, 9, 65, art. 2; i. c.
(49) Cf. Encycl. *Immortale Dei* du 1^{er} novembre 1885.

(50) Cf. Encycl. *Rerum Novarum*, n° 42.

Il nous reste donc à faire comparaître le régime économique actuel et le socialisme, son accusateur acharné, à porter publiquement sur eux un jugement équitable, puis, ayant cherché la cause profonde de tant de maux, à indiquer le remède primordial et le plus indispensable : la réforme des mœurs.

III.

Profonds changements survenus depuis Léon XIII

I. — TRANSFORMATION DU RÉGIME ÉCONOMIQUE

De profonds changements ont été subis depuis Léon XIII par le régime économique aussi bien que par le socialisme.

Et d'abord, que les conditions économiques aient fortement changé, la chose est manifeste. Vous le savez, Vénérables Frères et Très Chers Fils, Notre Prédécesseur, d'heureuse mémoire, a eu surtout en vue, en écrivant son Encyclique, le régime dans lequel les hommes contribuent d'ordinaire à l'activité économique les uns par les capitaux, les autres par le travail, comme il le définissait dans une heureuse formule : « Il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital » (51).

Le système capitaliste n'est pas intrinsèquement mauvais, mais il a été vicié

Ce régime, Léon XIII consacre tous ses efforts à l'organiser selon la justice : il est donc évident qu'il n'est pas à condamner en lui-même. Et de fait, ce n'est pas sa constitution qui est mauvaise ; mais il y a violation de l'ordre quand le capital n'engage les ouvriers ou la classe des prolétaires qu'en vue d'exploiter à son gré et à son profit personnel l'industrie et le régime économique tout entier, sans tenir aucun compte ni de la dignité humaine des ouvriers, ni du caractère social de l'activité économique, ni même de la justice sociale et du bien commun.

Il est vrai que, même à l'heure présente, ce régime n'est pas partout en vigueur ; il en est un autre qui gouverne encore une nombreuse et très importante fraction de l'humanité ; c'est le cas par exemple de la profession agricole où un très grand nombre d'hommes trouvent leur subsistance, au prix d'un travail probe et honnête. Cef autre régime économique n'est pourtant pas exempt d'angoissantes difficultés, que Notre Prédécesseur signale en plusieurs endroits de sa Lettre et auxquels Nous-même avons fait ci-dessus plus d'une allusion.

Mais, depuis la publication de l'Encyclique de Léon XIII, avec l'industrialisation progressive du monde, le régime capitaliste a, lui aussi, considérablement étendu son emprise, envahissant et pénétrant les conditions économiques et sociales de ceux-là même qui se trouvent en dehors de son domaine, y introduisant, en même temps que ses avantages, ses inconvénients et ses défauts, et lui imprimant pour ainsi dire sa marque propre.

Ce n'est donc pas seulement pour le bien de ceux qui habitent les régions de capitalisme et d'industrie, mais pour celui du genre humain tout entier que Nous allons examiner les changements survenus depuis Léon XIII dans le régime capitaliste.

La dictature économique a succédé à la libre concurrence

Ce qui à notre époque frappe tout d'abord le regard, ce n'est pas seulement la concentration des richesses, mais encore l'accumulation d'une énorme puissance, d'un pouvoir économique discrétionnaire, aux mains d'un petit nombre d'hommes qui d'ordinaire ne sont pas les propriétaires, mais les simples dépositaires et gérants du capital qu'ils administrent à leur gré.

Ce pouvoir est surtout considérable chez ceux qui, détenteurs et maîtres absolus de l'argent, gouvernent le crédit et le dispensent selon leur bon plaisir. Par là, ils distribuent en quelque sorte le sang à l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains, si bien que sans leur consentement, nul ne peut plus respirer.

Cette concentration du pouvoir et des ressources, qui est comme le trait distinctif de l'économie contemporaine, est le fruit naturel d'une concurrence dont la liberté ne connaît pas de limites ; ceux-là seuls restent debout, qui sont les plus forts, ce qui souvent revient à dire, qui luttent avec le plus de violence, qui sont les moins gênés par les scrupules de conscience.

A son tour cette accumulation de forces et de ressources amène à lutter pour s'emparer de la Puissance, et ceci de trois façons : on combat d'abord pour la maîtrise économique ; on se dispute

ensuite le pouvoir politique, dont on exploitera les ressources et la puissance dans la lutte économique ; le conflit se porte enfin sur le terrain international, soit que les divers États mettent leurs forces et leur puissance politique au service des intérêts économiques de leur ressortissants, soit qu'ils se prévalent de leurs forces et de leur puissance économique pour trancher leurs différends politiques.

Funestes conséquences

Ce sont là les dernières conséquences de l'esprit individualiste dans la vie économique, conséquences que vous-mêmes, Vénérables Frères et Très Chers Fils, connaissez parfaitement et déplorez : la libre concurrence s'est détruite elle-même ; à la liberté du marché a succédé une dictature économique. L'appétit du gain a fait place à une ambition effrénée de dominer. Toute la vie économique est devenue horriblement dure, implacable, cruelle. A tout cela viennent s'ajouter les graves dommages qui résultent d'une fâcheuse confusion entre les fonctions et devoirs d'ordre politique et ceux d'ordre économique : telle, pour n'en citer qu'un d'une extrême importance, la déchéance du pouvoir : lui qui devrait gouverner de haut, comme souverain et suprême arbitre, en toute impartialité et dans le seul intérêt du bien commun et de la justice, il est tombé au rang d'esclave et devenu le docile instrument de toutes les passions et de toutes les ambitions de l'intérêt. Dans l'ordre des relations internationales, de la même source sortent deux courants divers : c'est d'une part le nationalisme ou même l'impérialisme économique, de l'autre, non moins funeste et détestable, l'internationalisme ou impérialisme international de l'argent, pour lequel là où est l'avantage, là est la patrie.

Remèdes

Par quels remèdes il est possible d'obvier à un mal si profond, nous l'avons indiqué en exposant la doctrine dans la seconde partie de cette Lettre ; il nous suffira, dès lors, de rappeler ici la substance de notre enseignement. Puisque le régime économique moderne repose principalement sur le capital et le travail, les principes de la droite raison ou de la philosophie sociale chrétienne concernant ces deux éléments ainsi que leur collaboration, doivent être reconnus et mis en pratique. Pour éviter l'écueil tant de l'individualisme que du socialisme, on tiendra surtout un compte égal du double caractère, individuel et social, que revêtent le capital ou propriété d'une part et le travail de l'autre. Les rapports entre l'un et l'autre doivent être réglés selon les lois d'une très exacte justice commutative avec l'aide de la charité chrétienne. Il faut que la libre concurrence contenue dans de raisonnables et juste limites, et plus encore la puissance économique, soient effectivement soumises à l'autorité publique, en tout ce qui relève de celle-ci. Enfin, les institutions des divers peuples doivent conformer tout l'ensemble des relations humaines aux exigences du bien commun, c'est-à-dire aux règles de la justice sociale : d'où il résultera nécessairement que cette fonction si importante de la vie sociale qu'est l'activité économique, retrouvera, à son tour, la rectitude et l'équilibre de l'ordre.

2. — TRANSFORMATION DU SOCIALISME

Non moins profonde que celle du régime économique est la transformation subie depuis Léon XIII par le socialisme, le principal adversaire visé par Notre Prédécesseur. Alors, en effet, le socialisme pouvait être considéré comme sensiblement un ; il défendait des doctrines bien définies et formant un tout organique ; depuis, il s'est divisé en deux partis principaux, le plus souvent opposés entre eux et même ennemis acharnés, sans que toutefois ni l'un ni l'autre ait renoncé au fondement antichrétien qui caractérisait le socialisme.

Parti de la violence ou communisme

Une partie, en effet, du socialisme a subi un changement semblable à celui que nous venons plus haut de faire constater dans l'économie capitaliste, et a versé dans le communisme ; celui-ci a, dans son enseignement et son action, un double objectif qu'il poursuit non pas en secret et par des voies détournées, mais ouvertement, au grand jour et par tous les moyens, même les plus violents : une lutte des classes implacable et la disparition complète de la propriété privée. A la poursuite de ce but, il n'est rien qu'il n'ose, rien qu'il respecte ; là où il a pris le pouvoir, il se montre sauvage et inhumain à un degré qu'on a peine à croire et qui

(51) *Encycl. Rerum Novarum*, n° 15.

tient du prodige, comme en témoignent les épouvantables massacres et les ruines qu'il a accumulés dans d'immenses pays de l'Europe orientale et de l'Asie; à quel point il est l'adversaire et l'ennemi déclaré de la Sainte-Eglise et de Dieu lui-même, l'expérience, hélas! ne l'a que trop, bien trop prouvé, et tous le savent abondamment. Nous ne jugeons assurément pas nécessaire d'avertir les fils bons et fidèles de l'Eglise touchant la nature impie et injuste du communisme; mais cependant nous ne pouvons voir sans une profonde douleur l'incurie de ceux qui, apparemment insouciant de ce danger imminent et lâchement passifs, laissent se propager de toutes parts des doctrines qui, par la violence et le meurtre, vont à la destruction de la société tout entière. Ceux-là surtout méritent d'être condamnés pour leur inertie, qui négligent de supprimer ou de changer des états de choses qui exaspèrent les esprits des masses et préparent ainsi la voie au bouleversement et à la ruine de la société.

Le parti plus modéré qui a gardé le nom de socialisme

Plus modéré sans doute est l'autre parti, qui a conservé le nom de socialisme: non seulement il repousse le recours à la force, mais sans rejeter complètement — d'ordinaire du moins — la lutte des classes et la disparition de la propriété privée, il y apporte certaines atténuations et certains tempéraments.

On dirait que le socialisme, effrayé par ses propres principes et par les conséquences qu'en tire le communisme, se tourne vers les doctrines de la vérité chrétienne et, pour ainsi dire, se rapproche d'elles: on ne peut nier, en effet, que parfois ses revendications ressemblent étonnamment à ce que demandent ceux qui veulent réformer la société selon les principes chrétiens.

Il est moins intransigeant touchant la lutte des classes et la suppression de la propriété

La lutte des classes, en effet, si elle renonce aux actes d'hostilité et à la haine mutuelle, se change peu à peu en une légitime discussion d'intérêts, fondée sur la recherche de la justice, et qui, si elle n'est pas cette heureuse paix sociale que nous désirons tous, peut cependant et doit être un point de départ pour arriver à une coopération mutuelle des professions. La guerre déclarée à la propriété privée se calme elle aussi de plus en plus et se restreint de telle sorte que, en définitive, ce n'est plus la propriété même des moyens de production qui est attaquée, mais une certaine prépotence sociale que cette propriété, contre tout droit, s'est arrogée et a usurpée. Et de fait, une telle puissance appartient en propre, non à celui qui simplement possède, mais à l'autorité publique. De la sorte, les choses peuvent en arriver insensiblement à ce que les idées de ce socialisme mitigé ne diffèrent plus de ce que souhaitent et demandent ceux qui cherchent à réformer la société sur la base des principes chrétiens. Car il y a certaines catégories de biens pour lesquels on peut soutenir avec raison qu'ils doivent être réservés à la collectivité, lorsqu'ils en viennent à conférer une puissance économique telle qu'elle ne peut, sans danger pour le bien public, être laissée entre les mains des personnes privées.

Des demandes et des réclamations de ce genre sont justes et n'ont rien qui s'écarte de la vérité chrétienne; encore bien moins peut-on dire qu'elles appartiennent en propre au socialisme. Ceux donc qui ne veulent pas autre chose, n'ont aucune raison pour s'inscrire parmi les socialistes.

Il ne faudrait cependant pas croire que les partis ou groupements socialistes qui ne sont pas communistes, en sont tous, sans exception, revenus jusque-là, soit en fait, soit dans leurs programmes. En général, ils ne rejettent ni la lutte des classes, ni la suppression de la propriété; ils se contentent d'y apporter quelques atténuations.

Peut-on trouver un compromis avec le socialisme?

Mais alors, si ces faux principes sont ainsi mitigés et en quelque sorte estompés, une question se pose, ou plutôt est soulevée à tort de divers côtés: ne pourrait-on peut-être pas apporter aussi aux principes de la vérité chrétienne quelque adoucissement, quelque tempérament, afin d'aller au devant du socialisme, et de pouvoir se rencontrer avec lui sur une voie moyenne? Il y en a qui nourrissent le fol espoir de pouvoir ainsi attirer à nous les socialistes. Vaine attente cependant! Ceux qui veulent faire parmi les socialistes œuvre d'apôtres doivent professer les vérités du

Christianisme dans leur plénitude et leur intégrité, ouvertement et sincèrement, sans aucune complaisance pour l'erreur. Qu'ils s'attachent avant tout, si vraiment ils veulent annoncer l'Évangile, à faire voir aux socialistes que leurs réclamations dans ce qu'elles ont de juste, trouvent un appui bien plus fort dans les principes de la foi chrétienne, et une force de réalisation bien plus efficace dans la charité chrétienne.

Mais que dire, si, pour ce qui est de la lutte des classes et de la propriété privée, le socialisme s'est véritablement atténué et corrigé, au point que, sur ces deux questions, on n'ait plus rien à lui reprocher? S'est-il par là débarrassé instantanément de sa nature anti-chrétienne? Telle est la question devant laquelle beaucoup d'esprits restent hésitants. Nombreux sont les catholiques qui, voyant bien que les principes chrétiens ne peuvent être ni laissés de côté, ni supprimés, semblent tourner les regards vers le Saint-Siège et nous demander avec instance de décider si ce socialisme est suffisamment revenu de ses fausses doctrines pour pouvoir, sans sacrifier aucun principe chrétien, être admis, et en quelque sorte baptisé. Coulant, dans notre sollicitude paternelle, répondre à leur attente, nous décidons ce qui suit: qu'on le considère soit comme doctrine, soit comme fait historique, soit comme « action », le socialisme, s'il demeure vraiment socialisme, même après avoir concédé à la vérité et à la justice ce que nous venons de dire, ne peut pas se concilier avec les principes de l'Eglise catholique: car sa conception de la société est on ne peut plus contraire à la vérité chrétienne.

Sa conception de la société et du caractère social de l'homme est très contraire à la vérité chrétienne

Selon la doctrine chrétienne, en effet, le but pour lequel l'homme doué d'une nature sociable, se trouve placé sur cette terre, est que, vivant en société et sous une autorité émanant de Dieu (52), il cultive et développe pleinement toutes ses facultés à la louange et à la gloire de son Créateur, et que, remplissant fidèlement les devoirs de sa profession ou de sa vocation, quelle qu'elle soit, il assure son bonheur à la fois temporel et éternel. Le socialisme, au contraire, ignorant complètement cette sublime fin de l'homme et de la société, ou n'en tenant aucun compte, suppose que la communauté humaine n'a été constituée qu'en vue du seul bien-être.

En effet, de ce qu'une division appropriée du travail assure la production plus efficacement que des efforts individuels dispersés, les socialistes concluent que l'activité économique — dont les buts matériels retiennent seuls leur attention — doit, de toute nécessité, être menée socialement. Et de cette nécessité il suit, selon eux, que les hommes sont astreints, pour ce qui touche à la production, à se livrer et se soumettre totalement à la société. Bien plus, une telle importance est donnée à la possession de la plus grande quantité possible des objets pouvant procurer les avantages de cette vie, que les biens les plus élevés de l'homme, sans en excepter la liberté, seront subordonnés, et même sacrifiés, aux exigences de la production la plus rationnelle. Cette atteinte portée à la dignité humaine dans l'organisation « socialisée » de la production, sera largement compensée, assurent-ils, par l'abondance des biens qui, socialement produits, seront prodigués aux individus et que ceux-ci pourront, à leur gré, appliquer aux commodités et aux agréments de cette vie. La société donc, telle que la rêve le socialisme, d'un côté ne peut exister, ni même se concevoir, sans un emploi de la contrainte manifestement excessif, et de l'autre jouit d'une licence non moins fautive, puisqu'en elle disparaît toute vraie autorité sociale: celle-ci, en effet, ne peut se fonder sur les intérêts temporels et matériels, mais ne peut venir que de Dieu, créateur et fin dernière de toutes choses.

Catholique et socialiste sont des termes contradictoires

Que si le socialisme, comme toutes les erreurs, contient une part de vérité (ce que d'ailleurs les Souverains Pontifes n'ont jamais nié), il n'en reste pas moins qu'il repose sur une théorie de la société qui lui est propre et qui est inconciliable avec le christianisme authentique. Socialisme religieux, socialisme chrétien, sont des contradictions: personne ne peut être en même temps bon catholique et vrai socialiste.

(52) Cf. Rom., XIII, 1.

Le socialisme éducateur

Tout ce qui vient d'être rappelé par Nous et confirmé solennellement de Notre autorité, doit également s'appliquer à une forme nouvelle du socialisme, encore peu connue en vérité, mais qui actuellement se répand dans un très grand nombre de groupements socialistes. Il s'attache avant tout à mettre son empreinte sur les esprits et sur les mœurs; ce sont tout particulièrement les enfants que dès le jeune âge il attire à lui sous couleur d'amitié pour les entraîner à sa suite, mais il s'adresse aussi à la masse entière des hommes, pour arriver enfin à former l'homme « socialiste », qui puisse modeler la société selon ses principes.

Ayant, dans Notre encyclique *Divini illius Magistri*, longuement enseigné sur quels principes repose, et quel but poursuit l'éducation chrétienne, nous pouvons ici nous dispenser de montrer, ce qui est clair et évident, combien l'action et les vues du « socialisme éducateur » vont à l'encontre de ces principes et de ce but. Mais ceux-là semblent ou ignorer ou sous-estimer les terribles dangers que ce socialisme porte avec lui, qui ne se préoccupent en rien de leur opposer avec courage et zèle infatigable une résistance proportionnée à leur gravité. C'est notre devoir pastoral de les avertir du péril redoutable qui les menace : qu'ils se souviennent tous que ce socialisme éducateur a pour père le libéralisme, et pour héritier le bolchevisme.

Cela étant, Vénérables Frères, vous pouvez penser avec quelle douleur. Nous voyons, dans certaines régions surtout, de Nos Fils en grand nombre qui, gardant encore, Nous ne pouvons pas ne pas le croire, leur vraie foi et leur volonté droite, ont abandonné cependant le camp de l'Eglise pour passer dans les rangs du socialisme : les uns se réclamant ouvertement de son nom et professant ses doctrines, les autres entrant, par entraînement ou même comme malgré eux, dans des associations qui, ou explicitement ou en fait, sont socialistes.

Catholiques passés au socialisme

Pour Nous, dans les anxiétés de Notre sollicitude paternelle, Nous Nous demandons et cherchons à comprendre comment il a pu se faire qu'ils en arrivent à une telle aberration, et il Nous semble entendre ce que beaucoup d'entre eux répondent pour s'excuser : l'Eglise et ceux qui font profession de lui être attachés sont pour les riches et ne s'occupent pas des ouvriers, ne font rien pour eux; force leur était, s'ils voulaient pourvoir à leurs intérêts, d'entrer dans les rangs du socialisme.

C'est une chose bien lamentable, Vénérables Frères, qu'il y ait eu, qu'il y ait même, hélas! encore des hommes, qui tout en se disant catholiques, se souviennent à peine de cette sublime loi de justice et de charité en vertu de laquelle il ne nous est pas seulement enjoint de rendre à chacun ce qui lui revient, mais encore de porter secours à nos frères indigents comme au Christ lui-même (53); qui, chose plus grave, ne craignent pas d'opprimer les travailleurs par esprit de lucre. Bien plus, il en est qui abusent de la religion elle-même, cherchant à couvrir de son nom leurs injustes exactions, pour écarter les réclamations pleinement justifiées de leurs ouvriers. Nous ne cesserons jamais de stigmatiser une pareille conduite; ce sont ces hommes qui sont cause que l'Eglise, sans l'avoir en rien mérité, a pu avoir l'air et s'est vu accuser de prendre le parti des riches et de n'avoir aucun sentiment de pitié pour les besoins et les peines de ceux qui se trouvent déshérités de leur part de bien-être en cette vie.

Apparence fautive et accusation calomnieuse, toute l'histoire de l'Eglise en fournit la preuve! L'Encyclique même dont nous célébrons l'anniversaire est le témoignage le plus éclatant de la souveraine injustice avec laquelle ces calomnies et ces injures sont prodiguées à l'Eglise et à sa doctrine.

Invitation à revenir

Mais tant s'en faut que, Nous laissant arrêter par l'injure qui Nous est faite ou abattre par Notre douleur de père, Nous repoussions et rejetions ces malheureux enfants qui ont été trompés et entraînés si loin de la vérité et du salut : au contraire, avec toute l'ardeur, toute la sollicitude dont Nous sommes capable, Nous les invitons à rentrer dans le sein de l'Eglise. Puissent-ils écouter Notre Voix! Puissent-ils revenir là d'où ils sont partis, dans la maison paternelle, et rester fermes là où est leur vraie place, dans les rangs de ceux qui, fidèles aux avertissements de Léon XIII, solennellement renouvelés par Nous, s'efforceront de restaurer

(53) Cf. JAC., c. II.

la société selon l'esprit de l'Eglise, fortement unis par la justice sociale et la charité sociale. Qu'ils en soient bien persuadés, même sur cette terre, ils ne pourront trouver nulle part un bonheur plus complet qu'auprès de Celui, qui, riche, s'est fait pauvre pour nous enrichir par sa pauvreté (54), qui a été indigent et voué au travail dès sa jeunesse, qui appelle à Lui tous ceux qui sont accablés par le travail et la peine, afin de les reconforter pleinement dans la charité de son Cœur (55), qui enfin, sans aucune acception de personne, demandera plus à qui aura reçu davantage (56) et rendra à chacun selon ses œuvres (57).

3. — LA RÉFORME DES MŒURS

Mais, à considérer les choses plus à fond, il apparaît avec évidence que cette restauration sociale tant désirée doit être précédée par une complète rénovation de cet esprit chrétien qu'ont malheureusement trop souvent perdu ceux qui s'occupent des questions économiques; sinon, tous les efforts seraient vains, on construirait non sur le roc, mais sur un sable mouvant (58).

Et certes, le regard que Nous venons de jeter sur le régime économique moderne, Vénérables Frères et Très Chers Fils, a montré qu'il souffrait de maux très profonds, Nous avons fait ensuite l'examen du communisme et du socialisme, et toutes leurs formes, même les plus mitigées, se sont révélées très éloignées de l'Evangile.

« C'est pourquoi — pour employer les paroles mêmes de Notre Prédécesseur — si la société humaine doit être guérie, elle ne le sera que par le retour à la vie et aux institutions du christianisme (59). » Lui seul peut apporter un remède efficace à cette excessive préoccupation des choses périssables, origine de tous les vices. Lui seul, lorsque les hommes sont fascinés et complètement absorbés par les biens de ce monde qui passe, peut en détourner leurs regards et les élever vers le ciel. De ce remède, qui niera que la société ait aujourd'hui le plus grand besoin?

Le plus grand désordre du présent régime économique : la ruine des âmes

La plupart des hommes, en effet, sont presque exclusivement frappés par les bouleversements temporels, les désastres et les calamités terrestres. Mais à regarder ces choses comme il convient, du point de vue chrétien, qu'est-ce que tout cela comparé à la ruine des âmes? Car il est exact de dire que telles sont, actuellement, les conditions de la vie économique et sociale qu'un nombre très considérable d'hommes y trouvent les plus grandes difficultés pour opérer l'œuvre seule nécessaire de leur salut éternel.

Constitué Pasteur et gardien de ces innombrables brebis par le premier Pasteur qui les a rachetées de son sang, Nous ne pouvons, sans une poignante émotion, arrêter nos regards sur leur immense détresse. C'est pourquoi, Nous souvenant de Notre charge pastorale, Nous ne cessons, avec une paternelle sollicitude, de chercher les moyens de leur venir en aide, recourant aussi aux efforts infatigables de ceux qu'y invite un devoir de justice et de charité. A quoi servira d'ailleurs aux hommes de gagner tout l'univers par une plus rationnelle exploitation de ses ressources, s'ils viennent à perdre leurs âmes? A quoi servira de leur inculquer les surs principes qui doivent gouverner leur activité économique, s'ils se laissent dévoyer par une cupidité sans frein et un égoïsme sordide, si « connaissant la loi de Dieu, ils agissent tout à l'opposé de ses préceptes » (60).

Les causes du mal

La déchristianisation de la vie sociale et économique et sa conséquence, l'apostasie des masses laborieuses, résultent des affections désordonnées de l'âme, triste suite du péché originel qui, ayant détruit l'harmonieux équilibre des facultés, dispose les hommes à l'entraînement facile des passions mauvaises et les incite violemment à mettre les biens périssables de ce monde au-dessus des biens durables de l'ordre surnaturel. De là cette soif insatiable des richesses et des biens temporels qui, de tout temps sans doute, a poussé l'homme à violer la loi de Dieu et à

(54) II Cor., VIII, 9.

(55) MATTH., XI, 28.

(56) Cf. LUC., XII, 48.

(57) MATTH., XVI, 27.

(58) MATTH., VII, 24 ss.

(59) Encycl. *Reverentissimus*, n° 22.

(60) Cf. JUD., II, 17.

fouler aux pieds les droits du prochain, mais qui, dans le régime économique moderne, expose la fragilité humaine à tomber beaucoup plus fréquemment. L'instabilité de la situation économique et celle de l'organisme économique tout entier exigent de tous ceux qui y sont engagés la plus absorbante activité. Il en est résulté chez certains un tel endurcissement de la conscience que tous les moyens leur sont bons qui permettent d'accroître leurs profits et de défendre contre les brusques retours de la fortune les biens si péniblement acquis; les gains si faciles qu'offrent à tous l'anarchie des marchés attirent vers les fonctions de l'échange trop de gens dont le seul désir est de réaliser des bénéfices rapides par un travail insignifiant, et dont la spéculation effrénée fait monter et baisser incessamment tous les prix au gré de leur caprice et de leur avidité, déjouant par là les sages prévisions de la production. Les institutions juridiques destinées à favoriser la collaboration des capitaux, en divisant et en limitant les risques, sont trop souvent devenues l'occasion des plus répréhensibles excès; nous voyons, en effet, les responsabilités atténuées au point de ne plus toucher que médiocrement les âmes; sous le couvert d'une désignation collective se commettent les injustices et les fraudes les plus condamnables; les hommes qui gouvernent ces groupements économiques trahissent, au mépris de leurs engagements, les droits de ceux qui leur ont confié l'administration de leur épargne. Il faut signaler enfin ces hommes trop habiles qui, sans s'inquiéter du résultat honnête et utile de leur activité, ne craignent pas d'exciter les mauvais instincts de la clientèle pour les exploiter au gré de leurs intérêts.

Une sûre discipline morale, fortement maintenue par l'autorité sociale, pouvait corriger ou même prévenir ces défaillances. Malheureusement elle a manqué trop souvent. Le nouveau régime économique faisant ses débuts au moment où le rationalisme se propageait et s'implantait, il en résulta une science économique, séparée de la loi morale, et par suite libre cours fut laissé aux passions humaines.

Dès lors un beaucoup plus grand nombre d'hommes, uniquement préoccupés d'accroître par tous les moyens leur fortune, ont mis leurs intérêts au-dessus de tout et ne se sont fait aucun scrupule même des plus grands crimes contre le prochain. Ceux qui se sont les premiers engagés dans cette voie large qui mène à la perdition, ont aisément trouvé beaucoup d'imitateurs de leur iniquité, soit grâce à l'exemple de leur éclatant succès et à l'étalage insolent de leur vie fastueuse, soit en ridiculisant les répugnances des consciences plus délicates, soit encore en écrasant leurs concurrents plus scrupuleux.

La démoralisation des cercles dirigeants de la vie économique, devait, par une pente fatale, atteindre le monde ouvrier et l'entraîner dans la même ruine, d'autant plus qu'un très grand nombre de maîtres, sans souci des âmes et même tout à fait indifférents aux intérêts supérieurs de leurs employés, ne voyaient en eux que des instruments. On est effrayé quand on songe aux graves dangers que courent, dans les ateliers modernes, la moralité des travailleurs, celle des plus jeunes surtout, la pudeur des femmes et des jeunes filles; quand on pense aux obstacles que souvent le régime actuel du travail, et surtout les conditions déplorable de l'habitation, apportent à la cohésion et à l'intimité de la vie familiale; quand on se rappelle les difficultés si grandes et si nombreuses qui s'opposent à la sanctification des jours de fête; quand on considère l'universel affaiblissement de ce vrai sens chrétien qui portait jadis si haut l'idéal même des simples et des ignorants, et qui a fait place à l'unique préoccupation du pain quotidien. Contrairement aux plans de la Providence, le travail destiné, même après le péché originel, au perfectionnement matériel et moral de l'homme, tend, dans ces conditions, à devenir un instrument de dépravation: la matière inerte sort ennoblie de l'atelier, tandis que les hommes s'y corrompent et s'y dégradent.

a) Rationalisation chrétienne

A cette crise si douloureuse des âmes qui, tant qu'elle subsistera, trappera de stérilité tout effort de régénération sociale, il n'est de remède efficace que dans un franc et sincère retour à la doctrine de l'Évangile, aux préceptes de Celui qui a les paroles de la vie éternelle (61), ces paroles qui demeurent quand bien même le ciel et la terre viendraient à périr (62). Les experts en sciences sociales appellent à grands cris une rationalisation qui rétablira

l'ordre que Nous réclamons avec insistance et dont Nous aidons de tout Notre pouvoir l'avènement, restera nécessairement incomplet, aussi longtemps que toutes les formes de l'activité humaine ne conspireront pas harmonieusement à imiter et à réaliser, dans la mesure du possible, l'admirable unité du plan divin. Nous entendons parler ici de cet ordre parfait que ne se lasse pas de prêcher l'Église, et que réclame la droite raison elle-même, de cet ordre qui place en Dieu le terme premier et suprême de toute activité créée, et n'apprécie les biens de ce monde que comme de simples moyens dont il faut user dans la mesure où ils conduisent à cette fin. Loin de déprécier, comme moins conforme à la dignité humaine, l'exercice des professions lucratives, cette philosophie nous apprend au contraire à y voir la volonté sainte du Créateur qui a placé l'homme sur la terre pour qu'il la travaille et la fasse servir à toutes ses nécessités. Il n'est donc pas interdit à ceux qui produisent d'accroître honnêtement leurs biens; il est équitable, au contraire, que quiconque rend service à la société et l'enrichit, profite lui aussi, selon sa condition, de l'accroissement des biens communs, pourvu que, dans l'acquisition de la fortune, il respecte la loi de Dieu et les droits du prochain, et que, dans l'usage qu'il en fait, il obéisse aux règles de la foi et de la raison. Si tout le monde, partout et toujours, se conformait à ces règles de conduite, non seulement la production et l'acquisition des biens de ce monde, mais encore leur consommation, aujourd'hui souvent si désordonnée, seraient bientôt ramenées dans les limites de l'équité et d'une juste répartition; à l'égoïsme sans frein qui est la honte et le grand péché de notre siècle, la réalité des faits opposerait cette règle à la fois très douce et très forte de la modération chrétienne qui ordonne à l'homme de chercher avant tout le règne de Dieu et de sa justice, dans la certitude que les biens temporels eux-mêmes lui seront donnés par surcroît en vertu d'une promesse formelle de la libéralité divine (63).

b) Le rôle de la charité

Mais pour assurer pleinement, ces réformes, il faut compter avant tout sur la loi de charité qui est le lien de la perfection (64). Combien se trompent les réformateurs imprudents qui, satisfaits de faire observer la justice commutative, repoussent avec hauteur le concours de la charité! Certes, l'exercice de la charité ne peut être considéré comme tenant lieu des devoirs de justice qu'on se refuserait à accomplir. Mais, quand bien même chacun ici-bas aurait obtenu tout ce à quoi il a droit, un champ bien large resterait encore ouvert à la charité. La justice seule, même scrupuleusement pratiquée, peut bien faire disparaître les causes des conflits sociaux: elle n'opère pas, par sa propre vertu, le rapprochement des volontés et l'union des cœurs. Or, toutes les institutions destinées à favoriser la paix et l'entraide parmi les hommes, si bien conçues qu'elles paraissent, reçoivent leur solidité surtout du lien spirituel qui unit les membres entre eux. Quand ce lien fait défaut, une fréquente expérience montre que les meilleures formules restent sans résultat. Une vraie collaboration de tous en vue du bien commun ne s'établira donc que lorsque tous auront l'intime conviction d'être les membres d'une grande famille et les enfants d'un même Père céleste, de ne former même dans le Christ qu'un seul corps dont ils sont réciproquement les membres (65) en sorte que si l'un souffre tous souffrent avec lui (66). Alors, les riches et les dirigeants, trop longtemps indifférents au sort de leurs frères moins fortunés, leur donneront des preuves d'une charité effective, accueilleront avec une bienveillance sympathique leurs justes revendications, excuseront et pardonneront à l'occasion leurs erreurs et leurs fautes. De leur côté, les travailleurs déposeront sincèrement les sentiments de haine et d'envie, que les fauteurs de la lutte des classes exploitent avec tant d'habileté; ils accepteront sans rancœur la place que la divine Providence leur a assignée; ou plutôt ils en feront grand cas, comprenant que tous, en accomplissant leur tâche, ils collaborent utilement et honorablement au bien commun et qu'ils suivent de plus près les traces de Celui qui, étant Dieu, a voulu parmi les hommes être un ouvrier et être regardé comme un fils d'ouvrier.

La tâche est difficile

C'est donc de ce nouveau rayonnement de l'esprit évangélique sur le monde, esprit de modération chrétienne et d'universelle

(63) MATTH., V, 33.

(64) Coloss., III, 14.

(65) Rom., XII, 5.

(66) Cor., XII, 26.

(61) Cf. JAEN, VI, 70.

(62) Cf. MATTH., XXIV, 35.

charité, que sortiront, nous en avons la ferme confiance, cette restauration pleinement chrétienne de la société, objet de tant de désirs et « la Paix du Christ dans le Règne du Christ », restauration et paix auxquelles, dès le début de notre Pontificat, nous avons fermement résolu de consacrer tous nos soins et notre pastorale sollicitude (67). Et vous, Vénérables Frères, qui gouvernez avec nous, par la volonté de l'Esprit-Saint, l'Eglise de Dieu (68), vous collaborez à cette œuvre primordiale, en ce moment la plus nécessaire, avec une ardeur et un zèle dignes de toutes louanges. Recevez donc des éloges bien mérités, ainsi que tous ces vaillants auxiliaires, prêtres et laïques, que nous voyons avec joie prendre chaque jour leur part de cette grande tâche, Nos Chers Fils dévoués à l'Action catholique, qui généreusement se consacrent avec Nous à la solution des problèmes sociaux, dans la mesure où l'Eglise, de par son institution divine, a le droit et le devoir de s'en occuper. Nous les exhortons tous instamment dans le Seigneur à ne pas épargner leur peine, à ne se laisser vaincre par aucune difficulté, mais à montrer chaque jour un nouveau courage et de nouvelles forces (69). Certes, c'est une œuvre ardue que Nous leur proposons. Nous le savons : dans toutes les classes de la société, et en haut et en bas, il y a bien des obstacles à vaincre. Cependant qu'ils ne perdent pas confiance. S'exposer à d'âpres combats, c'est le propre des chrétiens; accomplir des tâches difficiles, c'est le fait de ceux qui, en bons soldats du Christ (70), le suivent de plus près.

Aussi, comptant uniquement sur le tout-puissant concours de Celui qui a voulu ouvrir à tous les hommes les voies du salut (71), efforçons-nous d'aider autant que nous pouvons les pauvres âmes éloignées de Dieu, de les dégager des soins temporels qui les absorbent à l'excès, et enseignons-leur à tendre avec confiance vers les biens éternels. On peut espérer obtenir ce résultat plus aisément qu'il ne semblerait de prime abord. Car, si les hommes les plus déchus gardent au fond d'eux-mêmes, comme un feu couvant sous la cendre, d'admirables ressources spirituelles, qui sont le témoignage non équivoque d'âmes, naturellement chrétiennes, combien plus n'en doit-il pas rester dans les cœurs de ceux, si nombreux, qui ont erré plutôt par ignorance ou par l'effet des circonstances extérieures.

D'ailleurs, des signes pleins de promesses d'une rénovation sociale apparaissent dans les organisations ouvrières, parmi lesquelles nous apercevons, à la grande joie de Notre âme, des phalanges serrées de jeunes travailleurs chrétiens qui se lèvent à l'appel de la grâce divine et nourrissent la noble ambition de reconquérir au Christ l'âme de leurs frères. Nous voyons avec un égal plaisir les dirigeants des organisations ouvrières qui, oublieux de leurs intérêts et soucieux d'abord du bien de leurs compagnons, s'efforcent d'accorder leurs justes revendications avec la prospérité de la profession, et ne se laissent détourner de ce généreux dessein par aucun obstacle, par aucune défiance. Et parmi les jeunes gens que leur talent ou leur fortune appelle à prendre bientôt une place distinguée dans les classes supérieures de la société, on en voit un grand nombre qui étudient avec un plus vif intérêt les problèmes sociaux et donnent la joyeuse espérance qu'ils voueront tout entiers à la rénovation sociale.

La méthode à suivre

Les circonstances, Vénérables Frères, nous tracent donc clairement la voie dans laquelle nous devons nous engager. Comme à d'autre époques de l'histoire de l'Eglise, nous affrontons un monde retombé en grande partie dans le paganisme. Pour ramener au Christ ces diverses classes d'hommes qui l'ont renié, il faut avant tout recruter et former dans leur sein même des auxiliaires de l'Eglise, qui comprennent leur mentalité, leurs aspirations, qui sachent parler à leurs cœurs dans un esprit de fraternelle charité. Les premiers apôtres, les apôtres immédiats des ouvriers seront des ouvriers, les apôtres du monde industriel et commerçant seront des industriels et des commerçants.

Ces apôtres laïques du monde ouvrier ou patronal, c'est avant tout à vous, Vénérables Frères, et à votre clergé, qu'il revient de les rechercher avec soin, de les choisir avec prudence, de les former et de les instruire. Une tâche très délicate s'impose dès lors aux prêtres. Que tous ceux qui grandissent pour le service de l'Eglise s'y préparent par une sérieuse étude des principes qui régissent

la chose sociale. Mais ceux que vous désignerez plus particulièrement pour ce ministère devront posséder un sens très délicat de la justice, savoir s'opposer avec une constante fermeté aux revendications exagérées et aux injustices, d'où qu'elles viennent; se distinguer par leur sage modération éloignée de toute exagération; qu'ils soient par-dessus tout intimement pénétrés de la charité du Christ, qui seule peut soumettre, avec force et suavité, les volontés et les cœurs aux lois de la justice et de l'équité. C'est dans cette voie, qui plus d'une fois déjà a conduit au succès, qu'il faut, n'en doutons pas, nous engager courageusement.

Quant à Nos Chers Fils qui sont choisis pour une si grande tâche, Nous les exhortons vivement dans le Seigneur à se donner tout entiers à la formation des hommes qui leur sont confiés, mettant en œuvre, pour remplir cet office sacerdotal et apostolique au premier chef, toutes les ressources d'une formation chrétienne : éducation de la jeunesse, associations chrétiennes, cercles d'études selon les enseignements de la foi. Surtout qu'ils apprécient et qu'ils emploient pour le bien de leurs disciples ce précieux instrument de rénovation individuelle et sociale que sont, Nous l'avons dit déjà dans notre encyclique *Mens Nostra*, les exercices spirituels. Ces exercices, Nous les avons déclarés utiles pour tous les laïques, pour les ouvriers eux-mêmes, et Nous les avons, à ce titre, vivement recommandés. Dans cette école de l'esprit se forment au feu de l'amour du Cœur de Jésus non seulement d'excellents chrétiens, mais de vrais apôtres pour les états de vie. De là, ils sortiront comme jadis les apôtres du Cénacle, forts dans leur foi, constants devant toutes les persécutions, uniquement soucieux de travailler à répandre le règne du Christ.

Et assurément, c'est maintenant surtout qu'on a besoin de ces vaillants soldats du Christ, qui de toutes leurs forces travaillent à préserver la famille humaine de l'effroyable ruine qui la frapperait si le mépris des doctrines de l'Evangile laissait triompher un ordre de choses qui foule aux pieds les lois de la nature non moins que celles de Dieu. L'Eglise du Christ, bâtie sur la pierre inébranlable, n'a rien à craindre pour elle-même, sachant bien que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle (72) : elle a même la preuve, par l'expérience de tant de siècles, qu'elle sort toujours des plus violentes tempêtes plus forte et glorieuse de nouveaux triomphes. Mais son cœur de mère ne peut pas ne pas s'émouvoir devant les maux sans nombre dont ces tempêtes accablent des milliers d'hommes, et par-dessus tout devant les dommages spirituels très graves qui en résulteraient et qui amèneraient à la ruine de tant d'âmes rachetées par le sang du Christ.

Tout donc doit être tenté pour détourner de la société humaine des maux si grands : là doivent tendre nos travaux, là tous nos efforts, là nos prières, assidues et ferventes. Car, avec le secours de la grâce divine, nous avons en nos mains le sort de la famille humaine.

Ne permettons pas, Vénérables Frères et Chers Fils, que les enfants de ce siècle paraissent être plus habiles entre eux, que nous qui par la divine bonté sommes enfants de la lumière (73). Nous les voyons, en effet, avec une étonnante sagacité, se choisir des adeptes pleins d'activité et les former à répandre leurs erreurs de jour en jour plus largement, dans toutes les classes, sur tous les points du globe. Toutes les fois que leur lutte contre l'Eglise du Christ veut se faire plus violente, nous les voyons, renonçant à leurs querelles intestines, faire front avec une concorde parfaite et poursuivre leur dessein dans une complète unité de toutes leurs forces.

Que tous s'unissent et coopèrent étroitement

Combien d'œuvres magnifiques entreprend de toutes parts le zèle infatigable des catholiques, soit pour le bien social et économique, soit en matière scolaire et religieuse, il n'est personne qui l'ignore. Mais il n'est pas rare que l'action de ce travail admirable devienne moins efficace par suite d'une excessive dispersion des forces. Qu'ils s'unissent donc, tous les hommes de bonne volonté, qui, sous la direction des Pasteurs de l'Eglise, veulent combattre ce bon et pacifique combat du Christ; que sous la conduite de l'Eglise et à la lumière de ses enseignements, chacun selon son talent, ses forces, sa condition, tous s'efforcent d'apporter quelque contribution à l'œuvre de restauration sociale chrétienne que Léon XIII a inaugurée par son immortelle Lettre *Rerum Novarum*; n'ayant en vue ni eux-mêmes, ni leurs avantages personnels, mais

(67) Cf. *Encycl. Ubi arcano* du 23 décembre 1922.

(68) Cf. *Act.*, XX, 28.

(69) Cf. *Deuter.*, XXXI, 7.

(70) Cf. *II Tim.*, II, 4.

(71) *II Tim.*, 4.

(72) *MATTH.*, XVI, 18.

(73) Cf. *LUC.*, XVI, 8.

les intérêts de Jésus-Christ (74); ne cherchant pas à faire prévaloir à tout prix leurs propres idées, mais prêts à les abandonner, si excellentes soient-elles, dès que semble le demander un bien commun plus considérable : en sorte que, en tout et sur tout, règne le Christ, domine le Christ, à qui soit honneur, gloire et puissance dans tous les siècles (75)!

Pour qu'il en soit ainsi, à vous tous, Vénérables Frères et Chers Fils, à vous tous qui êtes membres de la grande famille catholique confiée à nos soins, mais avec une particulière affection de notre cœur à vous ouvriers et autres travailleurs des métiers manuels que la divine Providence nous a plus fortement recommandés, ainsi qu'aux patrons chrétiens, nous accordons paternellement la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 mai 1931, de notre Pontificat la dixième année.

PIE XI, Pape.

En mémoire du concile d'Ephèse 431-1931

Chaque année, le 9 février, notre liturgie magnifie la mémoire de saint Cyrille, archevêque d'Alexandrie, saint et docteur de l'Eglise. Par l'univers entier, l'armée innombrable des prêtres catholiques, vivant symbole de l'Eglise qui se souvient et qui prie, récite à l'office de matines quelques phrases, toujours les mêmes, qui évoquent un des drames de l'histoire de l'Eglise :

Par l'autorité du pape Célestin à lui déléguée, il présida le concile d'Ephèse, où l'hérésie nestorienne fut proscrite jusque dans son fond, Nestorius condamné et déposé, et où fut affirmé le dogme catholique de l'unité de personne, et personne divine, dans le Christ, et de la maternité divine de la glorieuse Vierge Marie, — aux applaudissements d'un peuple entier qui, torches allumées et transporté d'une incroyable allégresse, fit aux évêques une conduite triomphale...

Un saint et un hérétique aux prises pour l'honneur de la Mère de Dieu, l'hérétique vaincu par le saint qui était fort de la force du pontife romain, telles sont bien les images que la tradition du peuple chrétien a sauvées du tumulte de l'histoire. Elles sont peut-être sans nuances, et la stature des personnages s'y est sans doute allongée à la mesure des ombres que les torches du populaire firent courir, le 22 juin 431, sur le pavé d'Ephèse, mais elles ne sont point illusoire. Affirmation de l'autorité du siège romain, affirmation du dogme chrétien à l'occasion de la Vierge, le concile d'Ephèse le fut sans conteste. Et il ne faut point s'étonner si des lettres récentes du Souverain Pontife (25 décembre 1930) reprennent ces deux thèmes qui résument la leçon du bréviaire, pour engager les chrétiens d'Occident et d'Orient à commémorer en des cérémonies solennelles le quinzième centenaire des assises de 431.

Replacer dans leur cadre historique ces vieux souvenirs chrétiens, tel est le simple but que poursuivent ces pages. Là-même où le lecteur ne verra point de guillemets, ni d'italiques, ce sont, nous y avons au moins tâché, les anciens textes qui lui parlent.

Le monde chrétien au V^e siècle

Nous sommes aux environs de l'année 430. Le monde est toujours celui d'Alexandre. C'est, si l'on excepte la Perse lointaine, l'Empire romain, c'est-à-dire, la Méditerranée et les pays qui l'encerclent;

(74) Cf. *Philipp.* II, 21.

(75) *Apoc.*, V, 13.

il s'élargit au nord jusqu'au Danube et au Rhin, et, au sud, il court en lisière du désert d'Afrique pour s'enfoncer ensuite jusqu'aux régions du Haut-Nil. L'Empire romain, disons-nous, ou plutôt les Empires. Car l'unité politique que Théodose le Grand a réalisée une dernière fois à la fin du IV^e siècle ne lui a point survécu. Depuis vingt-cinq ans, la cour d'Occident a quitté Rome pour aller se fixer à Ravenne, sur les bords de l'Adriatique. L'empereur d'Orient, pour lors Théodose II, réside à Constantinople, la Nouvelle Rome; des rives du Bosphore, il commande, mais avec des chances diverses d'être obéi, aux Balkans, à l'Asie Mineure et à la Syrie jusqu'aux frontières de la Perse, à l'Egypte et à la Libye.

Depuis un siècle, les empereurs sont chrétiens, et l'Eglise leur doit beaucoup. Mais si certains de leurs prédécesseurs païens l'ont persécutée, eux l'ont trop souvent considérée comme une puissance qui n'est que de ce monde, et ils ont voulu la plier à leurs visées politiques. Les évêques, d'ailleurs, surtout en Orient, se laissent volontiers manier par l'Empire. Les prétextes ne leur manquent pas, car la cause de l'Eglise, pense-t-on, est solidaire de celle de l'Etat, et les Barbares, qui ont traversé les Gaules, l'Espagne, qui déjà ont pris Rome et qui sont maintenant en Afrique, apparaissent à l'empire et à la religion comme un péril commun. L'Eglise, toujours enfermée dans l'horizon romain, ne songe pas encore que ces Barbares seront un jour ses fils.

La vie du monde chrétien s'est organisée autour de quatre centres. En Occident, c'est Rome, qui joint à son prestige d'ancienne capitale du monde la gloire chrétienne d'abriter les tombeaux des apôtres Pierre et Paul. En Orient, c'est d'abord Alexandrie, lieu d'élection où la foi chrétienne s'est confrontée avec le judaïsme hellénisé; puis, Antioche, où les fidèles du Ressuscité reçurent pour la première fois leur nom de chrétiens; Constantinople, enfin, la dernière venue, qui, à défaut d'origines apostoliques, de passé politique ou spirituel, se réclame d'un présent glorieux, où elle veut voir le présage d'un avenir qui la mettra au premier rang des sièges chrétiens de l'Orient.

Ce monde professe une même foi; à la lumière de la tradition ecclésiastique, il la lit dans les Ecritures du Nouveau Testament et il la retrouve annoncée et préfigurée dans celles de l'Ancien. Elle est résumée dans de courts symboles; le plus révérent, celui de Nicée (325), groupe autour des noms des trois Personnes divines les quelques vérités où s'alimentent la vie et les espoirs des chrétiens. On la garde jalousement, cette foi, et déjà l'on possède un long catalogue d'hérétiques, gens dont les spéculations ont osé s'égarer loin des simples énoncés des symboles; et si quelqu'un fait mine de recommencer leur geste, vite, on les met en parallèle avec ces fâcheux ancêtres; on les démasque dans le petit cercle où ils ont produit leurs nouveautés et sur les grand routes de la terre et de la mer l'annonce de leur condamnation court alerter les Eglises sœurs réparties par tout l'Empire.

Dans cette organisation des Eglises chrétiennes qui laisse à chacune une large indépendance sur la base universellement révérée de l'Ecriture, du symbole de Nicée et des canons ecclésiastiques, le siège romain, qu'anime une conscience très haute de la foi traditionnelle, rappelle de loin en loin aux évêques, ses frères, quand les nécessités de l'intercommunication des Eglises lui en fournissent l'occasion, les privilèges que lui confère sa qualité de successeur de Pierre.

Les destinées de l'Eglise de Rome sont depuis 422 aux mains du pape Célestin. Comme plusieurs de ses prédécesseurs, il a été choisi dans le collège des diacres romains, où se perpétuent les traditions de l'Eglise. Il n'a peut-être pas l'envergure d'un Innocent I^{er} (401-417), mais, plus heureux que son prédécesseur immédiat Boniface (418-422), il n'a pas à lutter contre un rival: son élection a été pacifique.

Le siège d'Alexandrie est occupé, depuis 412, par une puissante personnalité, Cyrille. Là, ce sont des traditions de famille, dirait-on, qui assurent la continuité de la politique ecclésiastique. A la mort du glorieux saint Athanase, le champion de l'orthodoxie nicéenne contre l'arianisme (328-373), deux frères, Pierre II (373-380) et Timothée (380-385) se sont assis sur le siège de saint Marc. Cyrille (412-444) a lui-même recueilli la succession de son oncle Théophile (385-412), et, avec son siège, il a hérité de sa foi et de son esprit d'entreprise.

Le siège de Constantinople est moins stable, semble-t-il; car alors que l'Eglise d'Alexandrie n'a eu que cinq pontifes depuis Athanase, il a changé dix-huit fois de titulaire dans le même laps de temps. Mais un autre principe suffit à donner à tous ces prélats un seul cœur et une seule âme : le désir de hausser leur siège dans l'Eglise au rang que leur ville occupe dans l'Empire, en modifiant, au détriment d'Alexandrie et d'Antioche, la hiérarchie traditionnelle des sièges orientaux confirmée par les canons du concile de Nicée. Nestorius, le dernier venu sur le siège de la Nouvelle Rome (428), est Syrien d'origine; moine dans un couvent situé aux portes d'Antioche, ses succès d'orateur sacré l'ont désigné, comme autrefois saint Jean Chrysostome, à l'attention de la cour.

Deux fois déjà, à cette époque, le siège d'Alexandrie s'était mesuré avec celui de Constantinople. Une première fois, sous Timothée, mais il avait essuyé un échec : un canon du concile de Constantinople de 381 avait donné le pas au siège de la capitale sur celui de saint Marc. Une seconde fois, Alexandrie avait gagné la partie; un beau jour, l'Orient étonné avait vu Théophile, que déjà secondait son neveu, débarquer en force à Constantinople avec tout un synode d'évêques égyptiens, flanqué des marins d'Alexandrie qui convoyaient l'annonce, et réussit, à la faveur d'une intrigue de palais, à déposer saint Jean Chrysostome.

Dans ses luttes avec Constantinople, Alexandrie aurait dû pouvoir compter sur Antioche. Mais cette Eglise avait été réduite à l'impuissance par un long schisme qui, commencé en 330, à l'occasion des difficultés ariennes, n'avait cessé d'opposer, pendant quatre-vingt-cinq ans, chaire épiscopale à chaire épiscopale dans la métropole du diocèse d'Orient. Bientôt, le ressort ecclésiastique d'Antioche allait subir un démembrement; à ses dépens, Chypre deviendrait une autocratie, et Jérusalem un patriarcat; la Perse aussi allait échapper à son influence. Le titulaire actuel du siège, Jean, avait été élu en 428; c'était une ancienne connaissance, et même un ami, de Nestorius.

Le siège romain ne pouvait pas plus rester indifférent à ces conflits entre les sièges orientaux que ceux-ci ne pouvaient négliger d'essayer de mettre de leur côté son prestige et son autorité. Dans le fait, jusque-là, chaque fois que l'orthodoxie ou le bon droit le lui avaient permis, Rome avait appuyé Alexandrie. Elle ignorait officiellement le canon de 381, et ne voulait connaître que ceux de Nicée; consacrant les anciens privilèges d'Alexandrie et d'Antioche, ces canons ne lui étaient-ils pas, à elle aussi, une précieuse sauvegarde contre les ambitions de Constantinople? Ces solides raisons, qui expliquaient sa conduite passée, répondaient de sa politique future : dans un procès d'orthodoxie intenté à Constantinople par Alexandrie, Rome n'était-elle pas gagnée d'avance à la cause du siège de saint Marc?

Deux théologies de l'incarnation

Nestorius, moine d'Antioche, n'avait pu monter sur le siège de Constantinople qu'en évinçant des candidats locaux, notamment un certain Proclus, évêque en disponibilité, autrefois ordonné pour un siège d'Asie Mineure, mais que ses ouailles avaient refusé de recevoir. Aux partisans du candidat malheureux ne tardèrent pas à se joindre d'autres mécontents. A peine intronisé, en effet, le nouveau patriarche, avec l'aide de la cour, s'était mis à instru-

menter avec énergie contre des conventicules hérétiques de toute sorte, ariens, macédoniens, novatiens, que la police n'avait pas inquiétés jusque-là, attendant, ce qui ne pouvait manquer, qu'ils s'éteignent d'eux-mêmes. Ce beau zèle avait eu pour conséquence une émeute populaire et l'incendie d'un quartier de la ville.

Nestorius se croyait-il donc à l'abri de toute attaque? On colporta bientôt les bruits les plus fâcheux sur son orthodoxie. Le patriarche, disait-on, qui affiche un tel zèle pour expulser les derniers ariens de la capitale, est tombé dans leur erreur, car il nie la divinité du Christ. Renouvelant, assurait-on, la vieille erreur attribuée à Paul de Samosate, autrefois condamné par un concile d'Antioche (267), il enseignait que le Christ n'était qu'un homme ordinaire, à qui ses mérites avaient valu de devenir le temple où le Dieu Verbe était descendu. Ces rumeurs, mises en circulation dans le populaire, autrement chatouilleux que de nos jours sur les questions d'orthodoxie, venaient sans doute d'assez haut; car Proclus lui-même, le candidat évincé, ne se gêna point pour y faire des allusions transparentes dans un sermon prêché devant Nestorius.

On se doute un peu que, en plein V^e siècle, un évêque catholique, qui n'était pas sans culture théologique, n'avait pas avancé ces énormités grossières. Les fragments conservés des œuvres de Nestorius en témoignent d'ailleurs à suffisance. Que s'était-il donc passé? Écoutons le patriarche lui-même.

Au siècle précédent, la théologie s'était préoccupée de définir le rapport qui unit, au sein de la Trinité, Dieu et son Verbe; elle consacrait maintenant le meilleur de ses soins à un autre problème : quittant le plan de la théologie trinitaire pour passer à celui de la christologie, elle voulait préciser le rapport mutuel des deux éléments dont la foi admettait l'existence dans le Christ, Dieu et homme tout ensemble. Voyons comment Nestorius lui-même s'y essayait. Le texte que voici est extrait d'une lettre qu'il adressait au pape Célestin vers le même temps :

Nous avons trouvé ici chez certains une corruption qui n'est pas petite de l'orthodoxie, et vis-à-vis de ces malades, nous usons chaque jour et de colère et de douceur. Maladie qui n'est point bénigne, car elle est voisine de la pourriture d'Apollinaire (hérétique du IV^e siècle, qui avait résolu le problème christologique en n'accordant au Christ qu'une humanité incomplète, et qui passait pour avoir enseigné que la divinité du Verbe s'était altérée dans l'incarnation) et d'Arius (négateur de la divinité du Verbe, condamné à Nicée en 325). De l'union du Seigneur à un homme, ils font une sorte de mélange qui les confond et les altère, au point que certains clercs de chez nous, — les uns par ignorance, les autres par une fraude hérétique tenue secrète jusque-là... — sont malades d'hérésie et blasphème ouvertement le Dieu Verbe, consubstantiel au Père, en laissant entendre qu'il aurait pris origine de la Vierge Mère du Christ, qu'il aurait été bâti avec son temple et qu'il aurait été mis au tombeau avec la chair. Cette chair, disent-ils, n'est pas restée chair après la résurrection, mais elle a passé dans la nature de la divinité; en bref, ils rabaisent la divinité du [fils] unique au niveau d'une origine [qui ne convient qu'à] la chair qui lui fut unie, et ils la font mourir avec cette chair; d'autre part, la chair unie à la divinité, ils la font passer en la divinité par le mot blasphématoire de divinisation : ce qui revient à les altérer l'une et l'autre.

Quant à la Vierge Mère du Christ, ils osent en quelque manière la mettre en leur langage sur un rang divin. Ils ne reculent point devant l'horrible appellation de Mère de Dieu (Theotocos), alors que les saints Pères de Nicée, ces [hommes] au-dessus de toute louange, n'ont dit de la sainte Vierge que ceci : Notre-Seigneur Jésus-Christ s'est incarné du Saint-Esprit et de la Vierge Marie, — pour me taire sur les Ecritures, qui partout font appeler la Vierge, par les anges

et par les apôtres, Mère du Christ et non pas Mère du Dieu Verbe... Puisque c'est le propre d'une mère de mettre au monde [ce qui est, consubstantiel à elle, ce qu'on voit dans l'homme [qu'est le Christ]] c'est quelque chose de créé, [à savoir] l'humanité du Seigneur unie à Dieu, [née] de la Vierge par l'Esprit. Si l'on propose ce mot de Mère de Dieu à cause de l'humanité née [de Marie et] unie au Dieu Verbe, et non pas à cause de ce qu'on voit [dans le Christ], nous disons que ce mot ne convient pas à celle qui [l'] a engendré, [car] une [mère qui est] vraiment mère, est consubstantielle à ce qui est né d'elle. On peut cependant souffrir qu'on applique ce mot à la Vierge parce que le temple du Dieu Verbe [né] d'elle est inséparable de lui, mais non parce qu'elle-même serait mère du Dieu Verbe. Personne, en effet, ne met au monde un plus ancien que soi.

Cette citation met en français, autant qu'il est possible de l'y mettre, un texte latin qui traduit lui-même assez lourdement un original grec aujourd'hui perdu. Elle était nécessaire pour faire voir comment, en une matière où les mots les mieux choisis restent inadéquats à la réalité qu'ils veulent exprimer, un homme du V^e siècle s'essayait à la périlleuse besogne de dépasser les simples énoncés des symboles sur l'ineffable mystère du Christ Dieu et homme. Au moins montre-t-elle de quoi il s'agissait. Fidèle à la christologie de l'école d'Antioche où il avait grandi, Nestorius, en abordant le mystère du Christ, était avant tout soucieux de sauvegarder la distinction des éléments unis dans le Christ, le Dieu Verbe complet et non altéré, l'homme complet et non altéré (Nestorius disait parfois : « l'homme », et non « l'humanité », usant en cela d'une expression alors courante chez les auteurs les plus orthodoxes). Ainsi avait-il été amené à prendre ombrage de l'expression « Mère de Dieu ». A son sens, elle était équivoque, car elle pouvait signifier « Mère de la divinité », « Mère du Dieu Verbe considéré abstraction faite de son incarnation », aussi bien que « Mère de cette humanité complète, de cet homme complet » à laquelle la divinité était unie en Jésus. Comme, d'autre part, cette expression ne se recommandait ni de l'usage scripturaire ni de celui des Pères de Nicée, il la combattait, tout en admettant qu'elle pût avoir un sens orthodoxe : Marie était Mère de Dieu, non pas en tant qu'elle eût engendré éternellement le Dieu Verbe, mais en tant qu'elle avait formé dans son sein cette humanité complète, ou cet homme complet, — les deux expressions s'équivalaient pour Nestorius, — à qui le Verbe s'était uni dans l'incarnation. Par ailleurs, tombant dans le travers qu'il reprochait à ses adversaires, partisans d'une autre christologie où le terme « Mère de Dieu » allait davantage de soi, Nestorius ramenait leur position à des absurdités et à des hérésies déjà repoussées par l'Eglise : à l'entendre, ils confondaient en un *tertium quid* la divinité et l'humanité du Verbe, celle-ci ayant « passé » dans celle-là.

A la vérité, les écrivains ecclésiastiques qui avaient jusque-là accordé à Marie le titre de « Mère de Dieu », n'avaient pas vu dans cette expression les horreurs et les périls qu'y découvrirait Nestorius. Le langage chrétien ne lui faisait pas signifier que Marie eût engendré la divinité, mais seulement qu'elle avait mis au monde un Fils qui est Dieu. A la décharge de Nestorius, il faut dire qu'une expression qui ne soulève plus pour nous la moindre objection, parce qu'elle nous arrive consacrée par les siècles et après que les dogmes auxquels elle touche ont reçu une expression bien définie, pouvait s'offrir à lui, au V^e siècle, dans des conditions de sécurité bien différentes; inversement, des expressions qui lui paraissaient sûres, — telles que : reconnaître le Dieu dans l'homme, vénérer cet homme uni à Dieu d'une manière divine, — pouvaient paraître blasphématoires, comme c'est le cas pour nous, pour peu qu'on envisageât le mystère du Christ d'un point de vue différent, ou qu'on anticipât une terminologie que l'ensemble de l'Eglise a depuis lors universellement acceptée. Croirait-on, par exemple, que Rome opposa longtemps de la résistance à des formules telles

que « Dieu souffrant, Dieu crucifié », absolument parallèles à celle de « Mère de Dieu »?

Or, la christologie alexandrine suivait des voies sensiblement différentes de celles de l'école d'Antioche. Alors que les Antiochiens soulignaient la distinction des éléments unis dans le Christ, les Alexandrins, au contraire, mettaient en relief leur réduction à l'unité. Veut-on un exemple de la manière alexandrine d'aborder le même mystère de l'incarnation? Voici un passage d'une lettre de saint Cyrille d'Alexandrie à Nestorius; le traducteur est cette fois en meilleure posture, car l'original grec est conservé :

Le grand et saint synode [de Nicée] dit donc que ce Fils unique engendré de Dieu le Père selon la nature, Dieu vrai [issu] du Dieu vrai, lumière [issue] de la lumière, par qui le Père a tout fait, est descendu, s'est fait chair et s'est fait homme, a souffert, est ressuscité le troisième jour et est remonté aux cieux. Ces Pères, nous avons à les suivre dans notre langage et dans nos opinions; quand nous nous représentons ce que signifie, pour le Verbe [né] de Dieu, s'être fait chair et s'être fait homme. Nous ne disons point, en effet, que c'est par une transformation que la nature du Verbe est devenue chair; ni non plus qu'elle s'est transformée en un homme complet, [fait] d'âme et de corps, mais bien plutôt ceci : le Verbe s'étant uni selon l'hypostase une chair animée d'une âme raisonnable, est devenu homme, d'une manière ineffable et incompréhensible et s'est produit en qualité de fils d'homme, non point selon la volonté seulement ou selon le bon plaisir [de Dieu le Père], ni non plus en se bornant à assumer un rôle [tout extérieur]. Diverses sont les natures assemblées en cette unité véritable, mais unique est le Christ et Fils [formé] des deux; non point que l'union ait supprimé la diversité des natures, mais bien plutôt ceci : la divinité et l'humanité, par un concours indicible et ineffable vers l'unité, nous ont fait l'unique Seigneur Jésus-Christ et Fils. Ainsi est-il dit, quoiqu'il ait l'existence et qu'il ait été engendré du Père avant les siècles, avoir été engendré aussi, selon la chair, de la femme; non point que sa nature divine ait reçu le principe de son être dans la sainte Vierge... Mais puisque, s'étant uni suivant l'hypostase, pour nous et pour notre salut, l'élément humain, il a procédé de la femme, on dit que celle-ci l'a engendré selon la chair. Non point en effet qu'un homme ordinaire ait été engendré de la sainte Vierge, sur lequel le Verbe serait alors descendu, mais, uni dès le sein même, il est dit subir une naissance charnelle, en tant qu'il fait sienne la naissance de sa chair... Aussi confesserons-nous un seul Christ et Seigneur, non pas en adorant l'homme avec le Verbe, — de peur que le mot « avec » ne suggère l'idée d'une division, — mais l'adorant comme un seul et le même, car son corps n'est pas étranger au Verbe, avec lequel celui-ci trône aux côtés du Père lui-même; non point qu'il y ait deux Fils à trôner ainsi, mais un seul selon une union avec une chair qui est sienne... Ainsi les Pères se sont-ils enhardis à appeler Mère de Dieu la sainte Vierge; non pas que la nature du Verbe, ou sa divinité, ait reçu son principe de la sainte Vierge, mais parce qu'il est né d'elle le corps saint animé d'une âme raisonnable et que, pour s'y être uni suivant l'hypostase, le Verbe est dit être né selon la chair...

Quel effort soutenu chez le grand docteur alexandrin pour se définir sa représentation du mystère de l'incarnation! Quelle précaution à balancer les oppositions! Quelle application à affirmer sans cesse l'unité dans la diversité, pour s'efforcer aussitôt de « contempler par la suprême pointe de l'esprit » la diversité dans l'unité! Quelle tension d'esprit pour atteindre enfin à une formule qui ne soit point entièrement inadéquate au mystère ineffable et incompréhensible! Le lecteur que n'aura point rebuté l'aridité de ces spéculations, en aura peut-être au moins retenu deux impressions : une première, que le débat des deux écoles s'étendait certainement au delà, et peut-être se tenait en dehors, des limites de la foi, pour embrasser le champ très large de la spéculation théologique; une

seconde, que, en tout état de cause, les problèmes ici soulevés ne pouvaient, et ne peuvent, être tranchés d'un mot.

Comme le texte cité de Nestorius, celui-ci part de la considération de l'incarnation pour arriver à juger l'expression « Mère de Dieu », qui, on le voit maintenant assez, n'est qu'un cas d'espèce. Mais quelle différence de mentalité dans la contemplation du mystère! Alors que l'Antiochien part de « ce qu'il voit dans l'homme-Jésus », du Christ historique, pour découvrir le Dieu caché sous une enveloppe humaine à laquelle il est étroitement uni, l'Alexandrin prend au contraire son point de départ au sein même de la Trinité, il assiste à la naissance éternelle du Verbe, il le voit descendre sur la terre, se mettre dans l'état d'incarnation qui seul rendra possibles les souffrances et la mort rédemptrices, et enfin remonter au ciel. L'humanité du Seigneur, née de la Vierge par l'Esprit, mais unie au Dieu Verbe, voilà le Christ, dit Nestorius. Un seul et même, réplique saint Cyrille, le Verbe, mais dans l'état d'incarnation, voilà le Christ; une seule nature, celle du Dieu Verbe incarné (ou incarnée), disait-il encore en une formule fameuse, apollinariste et hérétique par son origine, mais prise par lui en un sens orthodoxe.

Tous deux veulent sauvegarder et la distinction des éléments, et leur réduction à l'unité, mais ils abordent le problème avec une sensibilité religieuse différente. La majesté du Dieu Verbe éblouit le regard de l'Alexandrin, et la chair, humble réalité qu'elle a faite sienne, s'irradie pour lui de toute la gloire de la divinité. Cet homme-Jésus que mes Pères dans la foi ont contemplé de leurs yeux de chair, pense au contraire l'Antiochien, recouvre un mystère divin, car il cache un Dieu uni à « un homme ». Et dès lors, l'Alexandrin n'affirmera jamais assez à son gré que le Verbe ne fait qu'un avec la chair, tandis que l'Antiochien n'aura jamais assez insisté sur le fait que le Christ, si un soit-il, est le siège d'une dualité interne. Il est clair en outre que l'expression unitaire « Mère de Dieu » paraîtra naturelle à la christologie unitaire de l'Alexandrin; elle offusquera, au contraire, la christologie dualisante de l'Antiochien, car, dans le fait, si juste soit-elle, elle voile la distinction des éléments (1).

RENÉ DRAGUET,
Professeur à l'Université de Louvain.

La chasse de Saint-Eleuthère à la cathédrale de Tournai. - 1247

I

De l'ombre où elle est demeurée si longtemps, sous les arceaux gothiques d'abord, puis dans la salle dite « du trésor », elle va sortir le 21 juin prochain, à l'occasion du quarantième centenaire de la mort de saint Eleuthère, que s'approprient à célébrer splendidement la ville et le diocèse de Tournai.

L'une des plus belles du XIII^e siècle, et peut-être de tous les siècles, si l'on s'en tient du moins à celles que la méchanceté des hommes nous a laissées, elle dépasse, par sa perfection technique et anatomique, sa célèbre consœur, la chasse de Notre-Dame, chef-d'œuvre de Nicolas de Verdun, parure de la même cathédrale (1205).

Portée sur les épaules de solides gars blandinois, — c'est à Blandin, domaine de sa famille, qu'Eleuthère eut d'abord son tombeau — escortée de plus de soixante châsses venues de la Flandre, du Nord français, du Hainaut, de tous les coins de l'ancien et du nouveau diocèse de Tournai, la merveilleuse fierte, patiemment

remise en état — autant que cela soit possible — parcourra triomphalement vingt des principales rues de la cité.

Soleil, triompheras-tu, ce jour là? dirons-nous volontiers avec M. de Curel.

* * *

En plein âge d'or du gothique, tandis que s'élevait le chœur de la cathédrale, vaste clairière au bout de la forêt romane, éclatante de jour, d'esprit, de poésie ailée, l'évêque Walter de Marvis, un Tournaisien, résolu de faire exécuter, en même temps, une chasse digne de ce chœur, digne surtout du premier évêque de son diocèse, comme de la foi désintéressée, ardente, enthousiaste, de son troupeau.

Le 25 août 1247, dans l'étincellement de ses ors et de ses émaux, la fierte achevée reçut les glorieux restes du saint fondateur, qu'elle recouvrit d'un luxueux manteau de joaillerie, irisé de feux les plus doux; aux pignons et sur les faces latérales, aux versants du toit, commença, parmi les anges et les saints descendus là, sous leurs dais, cette « conversation » des élus, qui n'a pas de fin.

« Le chef-d'œuvre de l'orfèvrerie du moyen âge », s'écrie Didron. Ils furent certainement plusieurs à y collaborer. Cependant, on n'en peut douter, le plan, le dessin-type, comme l'exécution des statues principales, sont d'un seul maître, malheureusement inconnu, mais vraiment maître, technicien de premier ordre, virtuose du modelage, poète aussi, faut-il le dire (1)?

Ayant observé de près la chasse de Nicolas de Verdun, sans doute l'artiste s'est-il écrié : « Nous ferons mieux »; mais il s'inspira de la conception architectonique de la déjà grande ainée, laquelle n'était qu'une réduction métallique des anciens sarcophages de pierre ou de marbre, aux « faces » ornées de personnages et d'arcatures.

Ce ne sera qu'au XIV^e siècle que les châsses deviendront des maquettes d'églises, parfois de leurs églises mêmes, comme à Bouillac (Tarn) et à Saint-Bénigne de Dijon.

Anatomiste bien savant pour son temps, notre artiste, par sa manière de camper, de silhouetter ses personnages, par son jeu si bien tombant et drapant des étoffes, est à l'avant-garde des imagiers qui couvriront le Paris, la Champagne, la Bourgogne, toute la France et la chrétienté de leurs théories immortelles de statues.

S'il est vrai, comme volontiers l'admettrait M. le chanoine Warichez, qu'un moine wallon, formé à l'école du Fr. Hugo d'Oignies, aurait exécuté ce travail peu de temps après la mort du génial orfèvre franciscain, son rôle cependant n'eût été que de second ordre, si j'ose dire. L'ornementation, les crêtes ajourées, les filigranes avec leurs pierres, les émaux, les cabochons, dont les trois gros surplombant, seraient de lui, sans conteste; comme « l'estampage » des folioles et grappes si délicatement orfévrees, qui rappelle nettement l'art habile et l'âme chantante d'Hugo.

Oui, l'âme chantante, ainsi qu'il le déclare naïvement en signant une couverture d'évangélaire : *Ore cantant alii Christum, canit arte fabrili Hugo*. D'autres, à plein gosier, chantent le Christ; mais, par son art d'orfèvre, Hugo, tout comme eux, chante.

Un chant! Un chant d'artiste! Un poème! Tel est l'art religieux; tel est l'art tout court. *Canit arte*.

Sois-tu l'homme le plus érudit, si tu « n'entends » pas ce chant, cette poésie, tu n'as rien compris à l'art, au geste des cinq clochers, par exemple, à la danse des colonnes autour du chœur, à la ronde des saints autour d'une fierte, à la « vibration » qui rayonne du rythme de ces ensembles. Prière et poésie, écrit Henri Bremond. Définition de l'art. Définition d'une cathédrale, d'une chasse, d'un office liturgique, d'un psaume et de son antienne. Beau critique d'art, si savant, commence donc par être poète et « priant »... si tu veux comprendre, seulement.

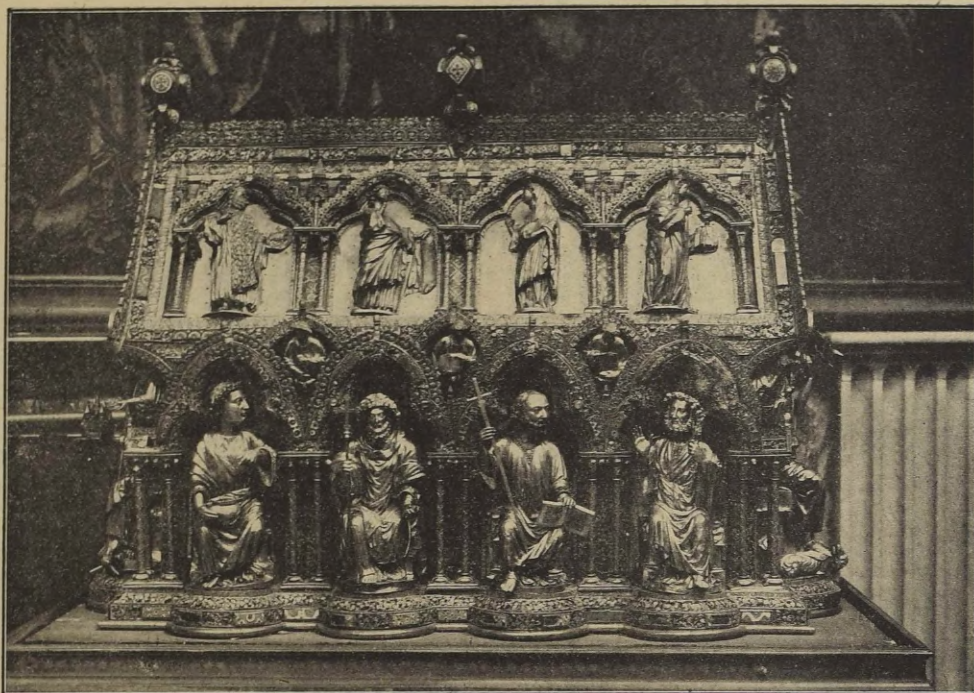
* * *

Quant aux statues formant le « gros morceau » de cette œuvre tournaisienne, elles n'ont rien qui rappelle Hugo d'Oignies. Leur technique est bien supérieure, d'une virtuosité « anatomique » qui, parfois, annonce, pas de si loin encore, la Renaissance.

Les meilleures pièces — saint Eleuthère, le Christ glorieux,

(1) Lire la brochure de M. le chanoine WARICHEZ sur *Le XI^e centenaire de saint Eleuthère*. Chap. I : Le champ d'action; chap. II : L'épiscopat; chap. III : Les reliques. (Chez Verdrière, rue de Paris, et Decalonne, Grand-Place, Tournai.)

(1) La fin de cette étude paraîtra dans notre prochain numéro.



saint Pierre, d'autres — sont d'un *As*, comme nous disons aujourd'hui.

Pensez donc que cet *As* a pu réaliser certaines statues sans dépouilles. De la tôle d'argent, comme Minerve, tel personnage est sorti tout entier, de pied en cap, saint Pierre, par exemple, sans une faille, sans additions rapportées, sans un fragment fondu. Certaines *têtes* n'ont pas une soudure. Même après le décapage, on n'en voit pas.

Et de quelle hardiesse le procédé du plissage n'apparaît-il pas! Derrière les petits carreaux verts (vert-cathédrale) de sa fenêtre, rue des Orfèvres, voyez-vous, par l'imagination, l'artiste battre, plier, arrondir sa matière, l'enfoncer dans les creux, suivre les formes du corps; drapant, en un mot, son métal d'argent comme de la soie; tirant sur son métal, l'amincissant jusqu'à deux et moins de deux dixièmes de millimètre. Une feuille de léger papier! Et encore cela va recevoir le ciment, puis subir la ciselure et la retouche!

Sur d'aussi faibles épaisseurs on ne peut évidemment pas utiliser l'émail. Qu'à cela ne tienne! Afin de calmer le miroitement continu de l'argent doré, afin de ménager des jeux d'ombre et de lumière, l'artiste — aussi fin décorateur qu'habile modeleur — se servira de couleurs à l'huile, du rouge vermillon ou de son cher bleu gothique, par exemple; des traces en témoignent, encore aujourd'hui, aux revers de quelques manches, sur un dépassant, à l'intérieur d'un manteau (1).

* * *

La structure générale de cette fierte est à la mode du temps. Deux longs côtés, deux versants formant toit, deux pignons. A l'intérieur, un coffre de chêne.

Aux latéraux comme aux versants, quatre *niches*, où (quelque peu en avant-corps sur le socle) les personnages sont assis ou debout, sous des arcades trilobées. Celles-ci leur font un dais merveilleux

(1) De peur de les oublier, disons tout de suite que les nombreuses *pierrres* n'étant pas *taillées, industrialisées*, n'ont pas de valeur *actuelle* marchande, mais qu'elles n'en sont pas moins *vraies*, la plupart du moins. On dirait des *cailloux* parfois, tant elles sont frustes, sans polissage. Au cours de pérégrinations dramatiques (voir WARICHEZ, ouv. cité) quelques-unes ont disparu et sont remplacées par un rond de couleurs grasses.

retombant sur des colonnettes jumelées, dont les fûts ciselés ont des bases reliées au sol par une vigne, des chapiteaux, d'un style inconnu; le tout sur un fond d'arabesques de grande esthétique. Quatre niches fermées d'une lame d'or. Leurs bords s'animent d'un émail bleu incrusté de lettres d'or, minutieusement posées. Une vigne apporte l'or de son bourrelet ciselé, tandis que, emmi les cabochons, emmi les pierres, émaux et ciselures alternent (1).

Avec leurs auréoles rapportées à l'endroit des têtes, leurs noms inscrits, leurs « instruments » protocolaires, voici, sur l'une des faces latérales, Jean, André, Paul, Pierre; sur l'autre, Barnabé, les deux Jacques que sépare Barthélémy (2); le premier versant contient l'Eglise, la Vierge et Gabriel, le Précurseur; le second s'orne de la Synagogue, des apôtres Matthieu, Philippe et Thomas.

Simon et Thadée n'ont pas trouvé place.

Dans les écoinçons, des anges en costume de clercs, et construits tout d'une pièce, eux aussi. Sans ailes comme dans les cathédrales de France, à cette époque. Statuettes d'un accent délicat et dont l'échelle est plus petite.

Aux pignons, à une grande échelle, trônent le Christ vainqueur et saint Eleuthère; le Christ avec l'étendard, le saint avec les *chocloliers* et sa crose pastorale; tous deux *pleni gratiae et veritatis*. Nous reparlerons de ces deux chefs-d'œuvre.

Un peu partout où la place est libre, entre les arcs, dans les coins, jusque sur les toits, on a ciselé des miniatures d'églises, avec balustrades d'une allure franchement italienne.

Tel est l'ensemble de cette chässe où dominent partout les mêmes principes architectoniques et décoratifs.

Elle se couronne d'un crêtage n'abandonnant les rampants que pour s'enrouler en crosserons.

* * *

Devant pareil ouvrage, si complexe, tout rempli de mystère artistique, si l'on peut ainsi parler, on se rend compte de ce qu'il

(1) Les niches ont *leur* crêtage, qui semble fondu, parfois. Le long du grand crêtage (sur le toit) à sa base, court une bande qui paraît rapportée, simplement *frappée*.

(2) Beaucoup de mains et de pieds sont *restaurés*. Le travail des frères Georges et René Du Rieu est consciencieux, certes; mais c'est tout de même du « rapporté ». Les trop délicats seront les seuls, sans doute, à en souffrir... Qu'importe d'ailleurs? Sans leur intervention le chässe eût sombré sous les ruines.

y a de *factice*, dans les limites assignées d'ordinaire aux époques de l'histoire des styles, comme dans les énoncés de leurs caractéristiques.

Voici donc un défilé de *lêtes*, les unes *sculpturales*, aux volumes pleins, aux sommets puissamment inscrits, dont les yeux, les narines, les lèvres et jusqu'aux rides témoignent d'une main de maître, et qui vous font songer, parfois, aux bustes des précurseurs de Michel-Ange, aux « Antiques » même; et voici, d'autre part, à côté, des *lêtes* qui ne sont que cheveux et barbe. Un buisson de boucles capillaires sur un « soupçon » de visage linéaire! Une avalanche de ciselures...

Vous dirai-je que l'atelier de notre maître avait, à mon avis, son « spécialiste » de la perruque et de la barbe? De la « recette » courante, d'ailleurs.

Alors, les mois s'écoulant, pressé, le maître lui « passait » même ses meilleures figures, en lui recommandant la discrétion.

Mais l'autre était en verve.

Or, verve et discrétion, cela ne s'équilibre que pour le génie.

II

L'artiste qui composa le plan de la chasse, et s'aïda de ciseleurs d'élite pour l'exécuter, s'est réservé — on ne peut en douter après une étude attentive — les deux pignons et leurs deux statues, purs chefs-d'œuvre; sans excepter l'une ou l'autre des versants et des faces, celle de saint Pierre, par exemple.

On peut dire qu'il s'est donné tout entier aux deux statues de Saint-Eleuthère et de Jésus vainqueur de la mort. Il y travailla, son âme y chanta comme, selon l'image de Chesterton, l'oiseau chante au printemps.

Devant des pièces de cette envergure, on se rend compte de



l'enthousiasme de ces artistes, lorsqu'ils construisaient et cisaient un palais — une miniature de Ciel — plein d'anges, d'élus, de couronnes, de pierres flamboyantes, de trônes d'or, en l'honneur d'un saint n'ayant pas cherché d'autre gloire que le Ciel, en l'honneur de ses reliques insignes.

Notre chasse, disons-le sans chauvinisme, c'est Reims en petit; une statuette digne de la cathédrale du sacre.

Hymne ravissant de bonheur, chant d'oiseau au printemps de la chrétienté de Tournai. Bonheur d'artistes créant, de leurs doigts habiles, de leurs doigts de fées, une fleur magique d'art; oubliant de la signer de leurs noms, afin de la donner mieux à leur saint préféré, afin de nous la donner tout à fait après s'en être séparés magnanimement.

Ici, dans un coin de frise aux ciselures plus fines, si vous avez de bons yeux, vous découvrez une sorte de demi-signature, un chien à la poursuite d'un lièvre, puis un corbeau au-dessus, c'est tout. Cette coquetterie d'artiste, Hugo d'Oignies, comme on sait, la possédait...

* * *

Pour moi, que l'on me passe cette apparente boutade, je ne connais rien qui témoigne davantage du complet don de soi, de son temps, de son talent, de son cœur enfin, que le saint Eleuthère assis sous les archivoltas et le gâble de son pignon, tenant, d'une main droite ferme, la crosse fine, portant dans la main gauche une maquette de cathédrale idéale, un rêve de cathédrale aux cinq clochers.

Pas une « faiblesse » dans cet ouvrage. La grâce du mouvement voile ce que l'art gothique a de raideur encore, de rappel hiératique, si j'ose ainsi parler; l'accent d'autorité épiscopale donne de la grandeur à l'ensemble, que tempère un vol de sourire à peine esquissé rayonnant du visage.

Oh! Nous sommes loin du modèle d'atelier. La tête surtout est « sculpturale ». Sincère dans son volume, posée avec grâce sur le cou, elle s'incline légèrement à gauche. Nez busqué, arcades sourcilières nettes, front bien délimité, rides modelées dans le plan. Yeux grands ouverts à la lumière du Ciel. *Lux perpetua luceat eis Cum sanctis tuis...*

Les « palais » à l'italienne, avec clochers à jour, semés un peu partout, ne sont pas des conventions archaïques. Au Ciel, « il y a beaucoup de demeures dans la Maison de mon Père ». Comme il y a du pain en abondance pour les yeux, le pain de la Beauté parfaite, dont les saints ne peuvent se rassasier jamais; au contraire du bouddha aux paupières closes, figées à jamais dans le rien.

Disons-nous que l'artiste insiste sur la bonté, la douceur de la sainteté, en bouclant les cheveux, en « arrêtant » délicatement par une barbe « de bonne tenue » l'ovale du visage, en ouvrageant le triangle gentil de la mitre, où s'étend une vigne?... C'est trop clair.

Autour du cou, voici le collier le plus riche... Un pallium, superbe d'orfrois, pare les épaules... D'une exactitude littérale, la robe épouse les formes du corps avec tant de souplesse!

Le modelé des plis est large, pour l'époque. Son animation fait oublier le métal. On ne songe plus qu'au souple tissu; au ravissant travail de ciselure; au dessin gravé non moins exquis; à tant de choses fouillées qui prouvent beaucoup d'amour. Bien du génie aussi, pour harmoniser de la sorte l'accentuation des volumes et la multiplicité des jolis détails, la « membrure » saillante quand même aux sommets et la minutie du ciselage. Les mains, par exemple, vivent sous leurs gants; comme les pieds dans leurs chaussures, lorsqu'ils se posent sur l'échine du monstre bicéphale (tête d'âne et tête de bouc) qui sert d'escabeau.

Telle est la royale figure d'Eleuthère, assis sur la chaise curule; sous le trilobé des arceaux pleins d'ombre; à côté d'anges valant ceux de Reims et qui sourient ou qui chantent; dans un flot de fleurs de métal où luisent les émaux et les pierres; parure enchantée vraiment de la sainteté.

* * *

La figure non moins royale de Jésus vainqueur de la mort illustre le pignon formant paroi de fond au sarcophage, dont la statue de saint Eleuthère barre la porte. Le Christ avec son étendard, ce serait, je le crois bien, le « morceau » préféré des artistes « modernes ».

Pourquoi donc?... Les artistes modernes ont un « faible » pour les modelés puissants. Or, la tête sur la colonne de son col est d'un



caractère puissant; la torse également, malgré l'anatomie plutôt naïve encore. Quel beau dessin dans les raccourcis, à l'avant-bras de la main droite; pour le geste aussi de la main gauche. Il n'est pas jusqu'aux cheveux qui ne soient savamment ondulés; jusqu'à la barbe qui n'ait des hachurages de choix.

Maladresses, certaine et certaine retouches; mais qu'importe dans l'ensemble?

Et comment ne pas admirer le parti décoratif des retombeées de la draperie sur l'épaule, ainsi que la souplesse des plis accusant les gestes?

Une ciselure — la vigne stylisée — ourle les bords de la robe, tantôt en droite ligne, tantôt en course sinueuse (1).

Sur le lion et le dragon — figures désignant, dans les vieux atlas, les pays où n'a pas encore pénétré la foi — les pieds nus et écartés du Sauveur reposent... *Et conculcabis leonem et draconem.*

Droite, quelque peu obliquante, la hampe de l'étendard ajoute à l'équilibre. L'équilibre, c'est, au fond, la note distinctive de toute cette statuaire. Il permet à la lumière de s'accrocher aux sommets, aux angles, et fait « jouer » tous les éclairs du métal.

* * *

Or, l'œuvre, à nulle autre pareille peut-être, était, il y a quelques mois, à deux doigts de la ruine.

Ceux qui, jadis, l'avaient « restaurée » n'avaient que « camoufler » le péril par des trucs indignes d'eux, du plâtre, de la cire, du plomb, qu'ils avaient recouvert d'une vague dorure à la feuille. Au décapage, ce fut de la stupeur! Un pied manquait ici, une main

(1) Avant le décapage on voyait encore, par places, les traces des couleurs que les gothiques employaient pour apaiser le clinquant du métal, leur bleu surtout, soit à l'intérieur d'une manche, soit au revers d'un manteau.

là, ailleurs des genoux, des épaules, et même quelque poitrine entière. Sans compter de multiples bosses, des affaissements, des effeuillements du métal. Sans compter des calvités avancées.

Parfois l'argent était devenu poreux, et son redressage, le redressage des plis semblait une gageure. Parfois une volatilisation incomplète du mercure, après l'application de l'amalgame pour la dorure, avait produit des cassures, du fendillement, sur du métal excessivement mince, mince comme du fin papier.

Les pérégrinations dramatiques de cette châsse, dissimulée, dit-on, aux jours de la Terreur, dans de vastes tonneaux et roulant avec eux, l'ont naturellement di loquée (1).

Bref, sous la surveillance de M. l'architecte Alphonse Dufour, délégué de la Commission royale des monuments, deux jeunes orfèvres, les frères Georges et René Du Rieu, ont accompli l'ingrate besogne — besogne de savetier — de « restauration », de consolidation, de soudure...

Sauvetage périlleux. Pour qu'il fût parfait, il eût fallu des anges. Tel qu'il est, grâce à la patiente probité des deux frères, le joyau est « ressuscité ».

Sa toilette achevée, remarquable de santé, hardie comme après un naufrage où elle eût failli sombrer, la châsse de saint Eleuthère va miroiter bientôt, dans une journée de triomphe, que Tournai lui réserve, le 21 juin prochain; puis, durant de longs siècles encore, si Dieu le veut, elle continuera de recevoir, sous les arceaux gothiques qui l'abritent, l'hommage silencieux de l'admiration des hommes.

Chanoine TH. BONDROT.

Une faute politique et une atteinte aux droits essentiels de l'Eglise

Le parti fasciste et le gouvernement italien ont déclenché une offensive de grande envergure contre l'Action catholique et surtout contre les Associations de jeunesse catholique. Après les escarmouches dont les récits et les commentaires indignés ont défrayé la presse de toute couleur durant quelques semaines, — nous permettra-t-on d'exprimer notre sentiment : des journaux qui s'adressent mutuellement les pires injures exploitent les uns et les autres au profit de leurs tendances politiques, favorables ou défavorables au fascisme, des événements qu'il fallait juger d'un point de vue supérieur — un décret de dissolution a été lancé contre les Associations de jeunesse catholique, masculine et féminine, qui ne se rattachent pas à l'œuvre de Ballilla ou au parti fasciste. En exécution de ce décret, les locaux de jeunesse catholique ont été fermés, séquestrés, et les documents qu'ils contenaient saisis comme pièces du procès. Car c'est un procès que l'on intente à toute l'Action catholique italienne. Elle serait devenue le refuge et l'embuscade des antifascistes. La religion y servirait de paravent et de prétexte à des manœuvres politiques que le parti et le gouvernement fascistes ne peuvent admettre à aucun prix. On aurait découvert des papiers compromettants.

Nous en attendons et nous en demandons la publication, réplique à cette accusation le Saint-Siège lui-même. Qu'il y ait eu des imprudences et des abus, faut-il s'en étonner? Quelle est au monde l'institution qui n'excède jamais les limites de sa compétence? Le fascisme et les institutions fascistes sont-ils donc sans reproche à cet égard?

Mais Sa Sainteté affirme avec énergie le caractère exceptionnel de ces incidents de frontières. L'ordre a été donné avec insistance à l'Action catholique de se tenir en dehors et au-dessus de toute activité politique proprement dite. Le Saint-Père est sûr d'avoir été compris et obéi.

(1) Lire le récit de ces tribulations dans la récente brochure de M. le chanoine VARICHEZ (*Le XIV^e centenaire de saint Eleuthère*, chez Decalonne et chez Verdère, à Tournai, 5 francs) qui fera les délices des amateurs d'histoire et d'art.

S'il y a eu des fautes commises, qu'on les lui signale. Il s'engage à prendre lui-même des sanctions satisfaisantes. S'il y a des groupes d'Action catholique qui n'observent pas les consignes pontificales concernant l'action politique, que le gouvernement italien en fasse des remontrances à l'autorité ecclésiastique. Le Saint-Siège a pris, à cet égard, des engagements consignés dans le Concordat. Il fera honneur à sa parole.

Mais le gouvernement fasciste a signé, lui aussi, le Concordat. Un article de ce Concordat reconnaît et protège l'Action catholique. Par une décision unilatérale, par une simple mesure policière, les deux Fédérations les plus importantes de l'Action catholique italienne ne pouvaient pas être dissoutes sans une violation flagrante et criante d'un accord mutuel conclu solennellement à la face du monde. M. Mussolini a manqué à sa parole d'homme d'Etat et de chef de gouvernement. Sans même un mot d'avertissement et d'explication, il a dénoncé, sur un point très important, un accord conclu par son pays avec le Saint-Siège. C'est une vilaine tache sur son honneur politique et sur son honneur tout court.

D'autant plus que l'Action catholique n'est pas seulement protégée par le Concordat et les accords de Latran, c'est la nature même des relations les plus essentielles entre l'Eglise et l'Etat qui est en jeu dans le conflit que vient de déclencher le fascisme.

Car l'Action catholique est une institution d'Eglise. C'est une organisation de dévouements laïcs au service de l'Eglise. L'autorité ecclésiastique, le Saint-Père lui-même ne désolidarise pas sa responsabilité de celle des dirigeants de l'Action catholique. Dans les nombreux discours qu'il a prononcés depuis le début de la crise, Pie XI n'a cessé de le répéter. De même que les écoles paroissiales et les collèges diocésains, de même que les fabriques et les maîtrises, de même que les ordres religieux et les grands séminaires, l'Action catholique appartient à l'Eglise et ne relève que de l'autorité ecclésiastique. Les erreurs et les fautes commises par certains membres de l'Action catholique, les erreurs et les fautes qu'ont pu également commettre de tout temps des membres même influents d'autres institutions d'Eglise ne changent rien à la nature des choses.

Il faut le dire nettement. M. Mussolini n'avait pas le pouvoir de dissoudre la jeunesse catholique italienne. C'est plus qu'un abus de pouvoir qu'il a fait commettre au gouvernement italien. C'est un coup de force sur des institutions qui ne ressortissaient pas à son autorité.

S'il avait à se plaindre de l'Action catholique, la seule voie ouverte devant sa volonté dictatoriale était de traiter avec l'autorité ecclésiastique, d'exercer au besoin une pression — les moyens ne lui manquaient certes pas — sur cette autorité.

Il pouvait notamment exiger que l'Action catholique, comme aussi le clergé et tout ce qui relève directement de l'Eglise, se tienne loyalement et clairement en dehors de tout mouvement politique et de toute activité ou manœuvre de faction et de parti. Le fascisme pouvait avoir cette exigence à l'égard de l'autorité religieuse parce que l'Evangile et les traditions les plus constantes de l'Eglise lui en donnent le droit. Les domaines respectifs de l'Eglise et de l'Etat ont été délimités par le Christ et par ses porteparole, les Souverains Pontifes. La pensée de l'Eglise à cet égard est nettement formulée dans nombre de documents autorisés. N'en citons qu'un, mais ample et synthétique : l'Encyclique de Léon XIII sur la constitution chrétienne des Etats. L'Eglise n'a pas mission ni compétence pour agir sur les affaires temporelles. L'Action catholique, qui est institution d'Eglise, ne peut avoir un programme plus large que celui de l'Eglise elle-même.

Ce n'est qu'à cette condition de ne point dépasser les limites de la compétence ecclésiastique que l'Action catholique peut bénéficier du titre et des immunités d'une institution religieuse. A s'aventurer notamment sur le terrain politique proprement dit,

elle perdrait tous ses droits. Couvrir du nom et du prétexte religieux, des activités et des campagnes qui sont exclusivement du domaine temporel est un abus odieux et quelque peu sacrilège contre lequel se révoltent légitimement tous ceux qui aiment les affaires loyales et les combats à visière levée.

S'il est une directive donnée avec insistance par S. S. le pape Pie XI à l'Action catholique, non seulement en Italie mais dans le monde entier, c'est bien celle de l'indépendance et de la distinction très nette à l'égard des organismes politiques. En dehors et au-dessus des partis, en dehors et au-dessus des conflits politiques, ces expressions reviennent continuellement dans les discours et les écrits du Saint-Père sur l'Action catholique.

Que les événements qui se déroulent en Italie fassent comprendre à tous les catholiques le danger qu'il y a à confondre les responsabilités et les domaines d'activité sociale. Imaginez que Benoit XV et Pie XI n'eussent pas désolidarisé l'Action catholique italienne du Parti populaire lorsque celui-ci était dans toute sa gloire et que le fascisme n'avait pas encore surgi sur l'horizon de la vie nationale. Imaginez que l'autorité religieuse n'eût pas distingué entre l'Action catholique et l'action syndicale chrétienne, lorsque celle-ci prenait, immédiatement après la guerre, un essor magnifique. Serait-il possible, aujourd'hui, de défendre et de sauver l'Action catholique? Lorsque le fascisme balaya le Parti populaire, le Saint-Siège n'a pas identifié sa cause avec celle de don Sturzo. Il ne s'est pas non plus jeté dans la bagarre, sauf pour rappeler quelques principes qui font partie de l'enseignement de l'Eglise, lorsque le syndicalisme fasciste revendiqua le monopole de la représentation professionnelle et vida, pour ainsi dire, les syndicats chrétiens, aussi bien que les communistes et les socialistes, de toute utilité palpable et capable d'attirer et de retenir des recrues. L'attitude du Saint-Père est tout à fait différente dans le conflit actuel. On y saisit sur le vif les distinctions qu'il a inculquées dans ses directives concernant l'Action catholique.

Le danger que peut courir l'Eglise en identifiant sa cause avec celle d'un parti ou d'un mouvement politique ne viendra pas toujours du nationalisme des chefs de l'Etat. Il peut venir de gauche comme de droite. La prudence comme la loyauté et le véritable souci des intérêts religieux nous commandent de ne mettre le prestige et les institutions de l'Eglise au service d'aucune cause ni d'aucun intérêt temporel. Le royaume de Notre-Seigneur n'est pas en ce monde. Sans doute, les activités profanes doivent-elles tenir compte des intérêts supérieurs dont la garde et le service incombent à la société religieuse. Mais c'est de son point de vue — *sub specie aeternitatis* — et en restant sur le plan de son objet et de sa fin que l'Eglise et l'Action catholique doivent agir sur les affaires de ce monde.

On parle souvent de bloc ouvrier, de bloc paysan et d'autres blocs sociaux — juxtaposés lorsqu'ils ne sont pas opposés — et dans chacun de ces blocs, on implique des œuvres et des organismes politiques, économiques et religieux. La solidarité de ces organismes semble garantir la solidité des blocs qu'ils constituent. La religion elle-même sera plus efficacement défendue, sauvegardée et favorisée dans cet ensemble dont elle n'est qu'un élément, le plus noble d'ailleurs et le plus précieux. Il n'est plus nécessaire, après ce que nous venons de dire, de montrer combien cette conception va à l'encontre des directives pontificales concernant les organisations religieuses et l'Action catholique. La religion et ses institutions doivent au contraire être dégagées de toute emprise temporelle. C'est du dehors qu'elles doivent influencer sur les affaires temporelles. L'accord entre les royaumes de ce monde et le royaume de Notre-Seigneur est à ce prix.

S'il est nécessaire, l'autorité religieuse n'hésitera pas à donner au gouvernement italien des garanties nouvelles qui mettent l'Action catholique au-dessus de tout soupçon politique. Le Saint-

Siège a déjà prié les évêques d'en prendre plus directement en main la conduite et le contrôle. Mais ce que le fascisme n'obtiendra jamais de l'Eglise, même sous la menace d'une persécution, c'est de renoncer dans une mesure quelconque à son indépendance sur le plan religieux, car cette liberté, elle l'a reçue, avec sa mission et comme un droit inaliénable, de son divin Fondateur Notre-Seigneur Jésus-Christ.

LOUIS PICARD.

Léon Bloy et le travail⁽¹⁾

Et d'abord, distinguons ici entre les catholiques et les autres.

Quand on est matérialiste et athée, quand on regarde la société comme une machine dont il ne s'agit que de bien agencer les rouages, rien n'est plus naturel que de traiter la mendicité et les mendiants comme une plaie inesthétique à cautériser, ou comme un dangereux corps dur à expulser. « Ici, la mendicité est interdite. » La formule est connue, et la consigne qui en découle aussi. Haine à la pauvreté qui tend la main!

Mais quand on est catholique?

« Si je devais aller tendre la main pour nourrir mes enfants, je le ferais », disait le saint général de Sonis. L'Eglise elle-même ne fait pas autre chose, au long de ses jours terrestres, pour toutes ses œuvres, par tous ses prêtres, dans tous les troncs de toutes ses cathédrales, paroisses et chapelles. Les saints, qui constituent son armature mystique, ne font pas autre chose. Ils battent monnaie de leur sainteté tant qu'ils peuvent, usant et abusant, pour la bonne cause, de la fascination qu'ils exercent sur les cœurs. Ils soulagent, équivalentement, les âmes et les poches, ce qui, vu de haut, se ramène à une seule et même opération *médicinale*.

Notre-Seigneur lui-même n'a pas donné d'autre exemple ni d'autre conseil à ses apôtres et à ses disciples, durant sa vie publique. Allez sans bâton et sans bourse, leur disait-il; buvez et mangez ce qu'on vous donnera (2). Et il a vécu plusieurs années *sans travailler* à autre chose qu'à l'instruction et au salut des âmes, évidemment nourri d'hospitalité et d'aumônes. Car le Prêtre, enseigne après lui l'Apôtre des Nations, a le droit de vivre de l'autel.

Pourquoi ce qui ne déshonore ni Notre-Seigneur, ni l'Eglise, ni les saints, ni le sacerdoce, déshonorerait-il Léon Bloy? Il est superflu, je suppose, de faire observer qu'il n'a vécu que pour Dieu et pour l'Eglise, *travaillant* avec les Saints et le Sacerdoce à instaurer le Royaume de Dieu sur la terre.

Le tout, c'est de ne pas juger selon l'orgueil et l'esprit du monde, mais selon l'esprit de Dieu.

« Malheur, a-t-il proclamé lui-même, à celui qui n'a pas mendié!

» Il n'y a rien de plus grand que de mendier.

» Dieu mendie. Les Anges mendient. Les rois, les prophètes et les saints mendient.

» Les morts mendient.

» Tout ce qui est dans la Gloire et dans la Lumière mendie.

» Pourquoi voudrait-on que je ne m'honorasse pas d'avoir été un mendiant?... »

Ce sont les premières paroles du *Mendiant ingrat* (3). De cette hauteur, tout devient plus clair.

* * *

Mais y a-t-on pensé? Il n'y a pas, dans la mendicité, que celui

(1) Voir la *Revue Catholique* du 29 mai.

(2) « Allez; voici que je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups. Ne portez ni bourse, ni sac, ni chaussures, et ne saluez personne en chemin... Demeurez dans la même maison, mangeant et buvant de ce qu'il y aura chez eux; car l'ouvrier est digne de son salaire... » (SAINT LUC, X, 1-9).

(3) Avec cette épigraphe tirée du psaume XXXIX : *Mendicus sum et Pauper*.

qui mendie : il y a encore celui qui donne. Que se passe-t-il pour celui-là? Il serait curieux qu'il ne reçut pas quelque chose, lui aussi.

Il s'est privé, en donnant, d'une certaine portion de biens matériels. Privation nulle en réalité, dans beaucoup de cas. Combien qui ne font que de se séparer *physiquement* du peu d'avoir qu'ils abandonnent, sans en souffrir le moins du monde?

Mais n'a-t-il rien acquis en retour? — Si, et *infiniment* plus qu'il ne livre, si le cœur y est. Le sourire de Dieu d'abord : et c'est déjà surabondamment merveilleux; la prière du pauvre ensuite : et c'est une nouvelle source de grâce; la paix du cœur, au surplus : et c'est un bien qui ne foisonne pas. Enfin, quand il s'agit d'un écrivain et d'un artiste de cette valeur, la rare satisfaction d'avoir vraiment servi la Culture, la Civilisation et la Foi.

Il ne faudrait pas oublier d'y ajouter l'honneur d'avoir vu son aumône acceptée. Cet honneur-là, Bloy, ne le faisait pas à tout le monde, et il y a des fortunes que ce « mendiant » eût énergiquement repoussées. Il n'est pas toujours facile de faire l'aumône d'égal à égal.

Beatus est magis dare quam accipere. Il est plus heureux de donner que de recevoir : telle est la vérité profonde, que nous déclare le Seigneur. Pour la bien sentir, il n'est que de se mettre à la place de l'assisté...

* * *

Vers la fin, parmi les mécènes de Bloy, se trouvaient, pour une grande part, ses meilleurs amis. « Je souffre moins qu'autrefois, m'écrivait-il, Dieu m'ayant envoyé quelques amis qui ne me laisseraient pas périr. » Que Pierre Termier se soit chargé, des années durant, de payer son terme, qu'est-ce que cela peut faire à qui que ce soit, si ce n'est de nous fournir à tous un bien beau motif d'admiration?

Deux vrais amis vivaient au Monomotapa :

L'un ne possédait rien qui n'appartint à l'autre.

Les amis de ce pays-là

Valent bien, dit-on, ceux du nôtre.

« Il n'y a qu'un signe, un *seul*, pour discerner ses amis — disait Léon Bloy. Ce signe s'appelle l'Argent (1). » Il faut donc croire que le Monomotapa est le vrai pays de l'Absolu! Pour une des rares fois que cet inaccessible idéal de l'amitié se réalisait, dans la divine charité du Christ, fallait-il ergoter, critiquer, plutôt qu'admirer en silence?

* * *

« Pourquoi voudrait-on — disait Bloy — que je ne m'honorasse pas d'avoir été un mendiant, *et, surtout, un mendiant ingrat?* »

Ceci est un point plus difficile, non pas peut-être à expliquer, mais à faire comprendre.

« Les plus beaux noms portés par les hommes furent les noms donnés par leurs ennemis. » C'est cette parole de Barbey d'Aurevilly que Bloy a voulu mettre en épigraphe au premier volume de son terrible journal, presque prodigieuse de sa détresse. Et cela déjà donne son vrai sens à la bravade ironique du titre fameux et à l'attitude qu'il exprime.

Il ne faut pas oublier que Bloy aimait beaucoup à « exaspérer les imbéciles ». Il participait, en cela, au goût romantique et baudelaire du travestissement humoristique et narquois, au penchant balzacien à « l'incarnation » mystificatrice, nullement incompatible, d'ailleurs, avec l'amour de la figure d'absolu, intense et immuable (*semper eadem*), mais constituant plutôt son assaisonnant contraste.

Cela, en raison d'une sorte de dandysme artiste (à profonde vérité psychologique et philosophique), derrière lequel il masquait souvent sa pudeur d'âme et sa souffrance. Il ne faut pas croire un instant à un Bloy cynique. A un Bloy farceur, oui, dans ce sens-là.

Par là, aussi, il tirait tout le profit du rôle « ingrat » qu'on prétendait lui faire tenir. Et, au surplus, il délivrait sa verve de contempteur du monde et du paganisme chrétien.

Par amour du combat à livrer un contre cent, par folie du dernier carré, il renchérisait encore, il « en remettait » dans une mesure épique comme toujours. Tout, chez Bloy, poète d'hast et de feu, tout se haussait naturellement jusqu'à l'épopée. « Ce que

(1) *Le Mendiant ingrat*, 29 juin 1892.

j'estime le plus humainement — écrivait-il à Georges d'Esparbes occupé à devenir l'auteur flamboyant de la *Légende de l'Aigle* —, c'est le sens militaire et le sens français (1). » Il était tout possédé de cet amour classiquement gaulois pour la gloire des armes, auquel ne fut pas étranger un Bossuet. Et on sait assez que Napoléon était la plus grande admiration de cet antibonapartiste.

D'un autre côté, il n'est pas toujours et pour tous aussi heureux de donner que de recevoir. Beaucoup exigent tacitement (et même quelquefois explicitement), la ristourne d'une sorte d'esclavage, pour le bienfait grand ou petit qu'ils accordent. La main gauche qui ignore ce que donne la droite est rare!

Ayant dû beaucoup solliciter, Léon Bloy a copieusement vérifié cette réalité pénible. Inévitable statistique! Mais ayant tout subordonné à l'accomplissement de la volonté divine et à cette « révélation dans la Révélation » (2) qui commandait à sa vie, — je veux parler de « Véronique » et du « secret » —, il n'en a pas excepté non certes la reconnaissance sacrée pour les bienfaits reçus, mais sa liberté d'action. Il n'a jamais admis que rien l'enchaînât, en dehors de Dieu et de l'Eglise (3), pas même sa dépendance humiliante et douloureuse d'obligé, à l'égard de toute sorte de gens de tempéraments et d'étiages après tout fort divers. A ses yeux, la même raison supérieure, qui le contraignait et l'autorisait tout ensemble à « mendier », lui dictait, non moins sévèrement, cette espèce d'« ingratitude », très spéciale, non du cœur, mais de l'esprit et du vouloir en relation avec la destinée.

Ce sentiment ne représentait, en soi, que la forme parfois déroute d'une liberté jalousement préservée, pour les raisons supérieures et transcendantes d'obéissance.

Cet aspect du « mendiant ingrat » est noué pour toute une part à sa mission (4).

Dans la pratique, il n'est pas douteux que les choses se passent souvent sans sérénité. Le décalage s'accusait vite entre Bloy et certains de ses bienfaiteurs occasionnels, attirés souvent par le côté tout extérieur et tout pittoresque de sa figure. Des discordances se produisaient. Lui, venant à les marquer avec une franchise directe et volontiers abrupte, la rupture n'était pas rare. Et le bienfaiteur s'en allait douloureusement ou rageusement convaincu de l'ingratitude — légendaire! — de Bloy.

Et si beaucoup auraient mieux fait d'examiner, alors, les mobiles vaniteux et inférieurs qui les avaient amenés à lui, c'était parfois aussi très regrettable, car il arrivait que Bloy, qui se trouvait « dans une impuissance native de voir et de juger en eux-mêmes les individus et les circonstances particulières » (5), écartait de la sorte quelqu'un de bien intentionné, et qui, moralement, avait vraiment tout ce qu'il fallait pour s'accorder avec lui, sauf hélas! ce ton, ces harmoniques de culture, de mentalité, d'orientation, ces affinités électives, en un mot, toujours requises pour un parfait accord, et dont l'absence sépare peut-être plus souvent et plus profondément les hommes (surtout certains hommes très entiers) que les convictions elles-mêmes.

Il convient, au surplus, d'observer que si Bloy donnait beaucoup, il avait aussi la sympathie et l'amitié exigeantes, par système comme par tempérament. (La vie est courte, répétait-il.) La question était de savoir si l'on voulait et si l'on pouvait mettre le prix qu'il réclamait. J'ai, du reste, déjà souligné les défauts de sa psychologie; ils étaient la rançon de ses magnifiques qualités.

Au demeurant, Bloy ne serait plus Bloy s'il nous offrait un comportement bien sage d'homme « sans amour et sans haine » ou, simplement, d'homme ordinaire. Il ne s'est jamais donné pour un interlocuteur endurant, ni pour un psychologue averti, mais pour

un violent et un intuitif, avec tous les inconvénients que cela entraîne. « Comment voudrais-tu — écrivait-il à Jeanne Molbech — qu'un homme aussi anormal trouvât sa place parmi les autres hommes (1). » Et si ceci n'est pas une excuse, c'est du moins une explication. Elle doit le laver, en tout cas, de l'ignoble accusation de bassesse.

Bloy a évolué dans un monde terriblement « futile et contingent » où, justement, régnait une bassesse virulente. Il faut être déjà bien riche et bien puissant pour pouvoir trier ses contacts! « Le cliché Bloy », « la légende Bloy » — comme il disait —, quelle part de calomnieuse ignominie n'a-t-elle pas à l'origine?

Le conventionalisme bourgeois y a également la sienne, à côté des fausses apparences et des malentendus, comme, enfin, des exagérations et des fausses manœuvres dont Bloy lui-même garde la responsabilité.

* * *

Son mal — cette incapacité d'adaptation sociale — datait de loin, de l'adolescence même; et toute sa jeunesse en fut ravagée. Depuis toujours, il était le terrain vivant d'une lutte cruelle entre son génie tyrannique et la nécessité commune de s'emprisonner dans un état.

A vingt ans déjà, il touche au « désespoir ». C'est le terme même qu'emploie son père en lui écrivant. Puis, celui-ci prophétise : « Cet état empirera très certainement et se terminera par une catastrophe; telle est ma conviction, et cela, par l'excès, par la rage folle d'un noble désir » (2).

« Tu te tournes tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, tu ne peut définir ton mal », lui écrit, toujours au sujet de sa carrière, sa sainte mère, dont la sagacité et la lucidité d'esprit furent réellement impressionnantes, outre que cette femme simple possédait une supériorité d'expression à faire envie à beaucoup d'écrivains. « Ton esprit voudrait, mais ton âme, ton cœur souffrent et ont d'autres besoins, d'autres aspirations, sans que tu t'en doutes, et leur malaise et leur souffrance réagissent sur ton esprit et lui ôtent la force et l'attention nécessaires (3). »

Comme c'était vrai! Oui, tel était bien le drame, et tel il restera jusqu'au dernier jour.

Lui-même ne s'exprimera pas autrement, vingt ans plus tard, quand l'expérience aura déjà été longuement faite et cruellement confirmée, et que la « catastrophe » prédite par son père se sera lamentablement et irrémédiablement produite.

Nos vies, en une manière, sont des prisons où nous purgeons la peine mystérieuse du Pêché, péché du premier ancêtre, péchés de famille, et nos propres péchés à nous, faits avec responsabilité devant Dieu. N'ayant pas pu ou su (« Dieu seul est notre vrai juge — disait-il — parce que Lui seul voit tout (4) ») s'emprisonner dans le carcan d'une profession absorbante, il souffre une véritable torture compensatrice « dans la prison ténébreuse qu'il traîne partout » (5). Il écrit à sa fiancée : « J'ai couru ainsi une partie de la journée (journée semblable à des milliers d'autres!), « errant dans les rues, dans un état d'âme à faire pitié à des galériens. Je me jugeais moi-même rigoureusement, je considérais ma totale impuissance, l'inutilité de ma vie, mon odieuse inaction (6) au milieu d'un monde en travail, la nécessité de subsister pourtant et même de faire subsister les autres — à quel prix, grand Dieu! — l'impossibilité de trouver un moyen quelconque de changer ces choses, enfin, l'incertitude absolue d'arriver un jour à te conquérir, ma bien-aimée, mou unique amour, mon seul refuge » (7).

Les reproches que ses parents n'ont cessé de lui faire jadis, les incriminations toutes parricides dont l'accablent ses ennemis, — la malveillance en plus —, il se les adresse, lui-même à lui-même, on le voit au milieu d'une incertitude et d'un trouble déchirants : « On m'a beaucoup accusé de paresse » (8), confie-t-il toujours à la même. « Peut-être est-ce vrai. Pourtant, n'est-il pas étonnant que j'aie pu écrire quelques livres au milieu de tant de tribulations?... Je ne cesse de crier vers Dieu pour lui demander

(1) *Le Mendiant ingrat*, 30 décembre 1892.

(2) Général MANGIN, préface des *Voix qui crient dans le désert*, d'Ernest Poichari.

(3) « Jésus m'a commandé d'obéir au Pape et cela me suffit », ripostait-il à une protestante à qui voulait l'embarquer ». (*Le Mendiant ingrat*, 8 avril 1894).

(4) Un des amis les plus intimes de Bloy me disait un jour ceci, dans un raccourci frappant : « Bloy avait un droit divin à mener la vie qu'il menait. Mais c'est un genre de propos qu'on hésite à reproduire, tant il risque d'être mal compris et utilisé méchamment contre Bloy. »

(5) J. MARITAIN, *Le témoignage d'un ami de Léon Bloy* « Revue catholique des idées et des faits » du 16 janvier 1925, Bruxelles.

Il ne faut pas exagérer l'application de cette remarque, très juste en soi : on finirait par faire de Bloy un pur visionnaire, ce qu'il était fort loin d'être. Qu'il lui arrivât de se tromper et qu'alors il dilatat souvent au maximum ce qu'il croyait apercevoir de laid ou de faux, par une typification d'absolu dont le résultat méritait tous les dégoûts, c'est certain. Il était assez rare, pourtant, qu'il n'eût pas saisi, dans l'être visé, un défaut ou une tare réels. Et il frappait plus souvent qu'on ne pourrait le croire en plein dans le mille!

(1) *Lettres à sa fiancée*, p. 25.

(2) *L'âme de Léon Bloy*, p. 46.

Souligné par moi.

(3) *Idem*, pp. 48-49.

(4) *Lettres à sa fiancée*, p. 24.

(5) *Idem*, p. 103.

(6) Souligné par moi.

(7) *Lettres à sa fiancée*, p. 103.

(8) Souligné par moi.

ce qu'il me refuse, la paix dont j'ai tant besoin. Il me faudrait un travail fixe qui me procurât la sécurité ou une somme d'argent qui me permit d'écrire tranquille et de faire quel'urs de ces livres que je suis si visiblement appelé à faire. Je n'obtiens rien et Dieu sait pourtant combien cela presse et combien je suis en danger (1). »

Ainsi sera toute sa destinée, d'être écartelé entre deux forces antagonistes, l'une intérieure, l'autre extérieure, toutes deux également formidables, et cela avec des chances très minimes de pouvoir jamais les concilier, je veux dire sans les titres et les capacités professionnels qui arrangeraient à moitié tout.

« Celui qui n'est pas le plus grand artiste du monde avant d'avoir tracé une ligne, ne le deviendra jamais — écrivait-il à Henry de Groux. On ne devient rien, pas même un imbécile, pas même un porc. On naît grand artiste comme on naît saint, comme on naît n'importe quoi, et l'éducation n'est qu'un *aiscèrnement*. Rien de plus. Il n'est pas permis à César de têter comme les autres hommes (2). »

Autrement dit, il n'échappera pas à sa vocation, à ce cercle impassable dont Dieu circonscrit souverainement nos vies, champ clos du combat sévère pour le salut éternel de l'âme. « La destinée de chacun de nous est irrévocable », a-t-il proféré (3).

* * *

Il y avait quelque chose d'atrocement faux dans sa position, qui l'obligeait à attendre son pain d'un monde qu'il ne cessait de gourmander.

Dans le fait matériel de gagner normalement sa vie, réside une dignité constamment humaine. Elle ne fait pas nécessairement partie intégrante de la vraie et profonde dignité. La preuve en est que les enfants, les infirmes, les vieillards, les malheureux, et les prédestinés de certaines formes de la vie religieuse en sont privés. Mais elle constitue toujours une précieuse cuirasse contre la dureté du monde. La résignation qui soutenait Léon Bloy et sur laquelle ses sursauts et ses plaintes ont pu parfois donner le change, était véritablement prodigieuse. Qu'on y pense : *plus de cinquante ans* de ce martyre-là ! Mais si grande que fût sa patience, l'absence du banal et vital avantage du pain gagné le crucifiait non seulement pour lui-même, mais plus encore pour les siens (4).

Je le reverrai toujours, une après-midi de mai 1915. Nous étions restés seuls à la maison, à faire une partie d'échecs. Il y jouait avec habileté et plaisir, — comme au billard —, et avec une bonne grâce si chevaleresque, si française !

Une fois de plus, il m'entretenait de cette part obsédante de ses tourments. « Pensez, mon ami, — me disait-il, qu'un ouvrier ou qu'un manœuvre, en rentrant chez lui, le soir, fût-il abruti de fatigue et de dégoût, peut au moins se dire qu'il a gagné le pain des siens, et qu'il ne doit rien à personne. Moi pas, jamais ! Et pourtant, j'ai des dizaines de livres derrière moi, dont, paraît-il, plusieurs chefs-d'œuvre. On affirme même que j'ai du génie. Mais *après cinquante ans de travail*, — vous entendez, cinquante ans, un demi-siècle — j'en suis à ne pas gagner, en une année, — comme je l'ai écrit —, « de quoi nourrir un honnête cheval ». Pourquoi ? Pourquoi ? »

Oui, je le revois devant moi, de l'autre côté de l'échiquier où les pièces s'immobilisaient, les yeux embués de larmes, son regard douloureux fixé sur le mien, ses traits crispés par une poignante interrogation qui ne pouvait pas recevoir de réponse. On peut la retrouver, cette interrogation, exprimée ou latente presque à chaque page de ses journaux. Et il faut avoir le cœur étrangement dur ou opaque pour ne pas frémir à sa plainte...

Peut-être a-t-il été nécessaire que Léon Bloy constituât, pour certains, la preuve inexprimablement déchirante, *mais apolo-gétique quand même*, de ce que la Providence, elle aussi, entend s'en tirer « par tous les moyens ». Ceux qui ont suffisamment souffert savent qu'elle en emploie parfois d'étranges et d'effrayants. « On vous ceindra et on vous conduira là où vous voudriez ne pas aller. » Tout se passe, alors, comme si Dieu lui-même se trouvait dans une disette noire de ressources, comme s'il vivait Lui aussi d'expédients. Il reste tout-puissant, sans doute, et Il sait le prouver

à son heure ! *Et tu das illis escam in tempore opportuno*. Mais auparavant, il a fallu marcher sur les eaux et déplacer les montagnes. « Mon Père, faites que ce calice s'éloigne de moi ! » — « Mais que votre volonté se fasse et non la mienne... » Il y a des secours qui n'arrivent qu'après une sanglante agonie.

Il entre, aussi, dans l'économie des moyens de Dieu, qui seul déient l'infailible secret des coups multiples, de nous corriger dans l'instant même où Il nous exalte dans le dévouement, et réciproquement. L'occasion de faire quelque chose pour Lui et pour les âmes, et la souffrance pénitentielle, se confondent alors dans un même fait.

C'est Dieu seul qui sait dans quelle mesure s'alliaient et se confondaient, dans ce fait de l'impuissance économique de Bloy, le contrecoup tout matériel de ses erreurs d'appréciation, l'expiation pénitentielle de ses fautes, et son immense compassion d'amour pour le Christ en croix et pour la Vierge au pied de la croix.

Vieux Léon Bloy, vous étiez comparable à l'Albatros de Baudelaire. Même avec votre mince bagage, d'autres que vous s'en seraient tirés. Ils seraient morts chefs de bureau, voire directeurs de la Compagnie des chemins de fer du Nord. Et je dis cela sans l'ombre de moquerie, car il est respectable d'être ce qu'on est.

Justement !

*Le poète est semblable au prince des nuées.
Ses ailes de géant l'empêchent de marcher...*

Tout accablé que vous étiez d'absolu et de génie, vous vous empêtriez dans le filet des difficultés, des nécessités, des conventions et des convenances humaines. Vous étiez totalement inapte aux libéralismes nécessaires.

Vous vous êtes fait, alors, un manteau de votre misère. En l'étalant, vous avez entendu dénoncer, non sans scandale, que la société est mal faite, et que, sur cette terre, les choses et les gens ne sont que rarement à leur place. On vous a méprisé pour cela. Sans doute, il y a le Ciel pour nous consoler de tous les mépris qui ne sont pas celui qui vient de Dieu, le seul à craindre. Mais, dès cette sombre vallée de larmes, elle valait bien aussi quelque chose, la claire estime, que dis-je ! la vénération lumineuse et réchauffante d'un Pierre Termier, d'un Maritain, d'un Van den Meer, d'un Raoux, d'un Ricardo Vinès, d'un Vincent d'Indy, d'un Georges Rouault, d'un Desvallières, et de quelques autres hommes excellents qui ont cru avoir encore beaucoup reçu, quand il leur est arrivé de vous avoir un peu donné.

Et aussi, autant que votre humilité et votre accablement vous l'ont permis, votre propre témoignage à vous-même : « On m'a fait la réputation — vous êtes-vous plaint — d'un mendiant cynique. Cela est même devenu une légende, propagée partout et accréditée par des gens pour qui j'ai autrefois donné mon pain et « mis mon corps en péril de mort », comme disait le bon Joinville... (1).

Vieux Léon Bloy, vous fûtes, pour ceux qui vous ont connu et aimé, un de ces mystérieux pauvres pleins de prodigalité sublime, que par la grâce à Dieu nous aurons toujours avec nous...

LEOPOLD LEVAUX.

Minouche (2)

Minouche blasphème

Les fausses dévotes seront sages de ne point lire attentivement le présent chapitre, car il renferme des horreurs bien propres à les scandaliser. Et l'auteur ne voudrait point leur fournir des motifs, que peut-être elles recherchent, d'abandonner la religion et la vertu.

Ce jour-là, en effet, Minouche commit le crime d'invoquer le saint nom de Dieu, comme font les charretiers embourbés et les automobilistes en panne.

(1) *Le Mendiant ingrat*, 15 juillet 1892.

(2) Dans quelques jours paraîtra en librairie le nouveau livre : *Minouche* (« Mémoires de la vie de château, de la vie à la campagne et de la vie littéraire ») de notre ami l'abbé OMER ENGLEBERT (Paris-Bruxelles : Editions Labor-Valois, 15 frs français)

(1) *Lettres à sa fiancée*, pp. 24-24.

(2) *Le Mendiant ingrat*, 9 décembre 1894.

(3) *Idem*, 17 juillet 1894.

(4) Il vaut mieux ne pas insister. Mais quelle foi et quel courage il a fallu à M^{me} Bloy, sortie d'un milieu d'excellente bourgeoisie (et de bourgeoisie du Nord), pour supporter cette épreuve !

On lui avait donné, pour sa fête, une sorte de chariot qu'il appelait son automobile. Il s'asseyait dans un panier établi sur l'essieu de derrière et faisait avancer sa machine en manœuvrant d'avant en arrière et d'arrière en avant, un manche vertical fixé au train des roues de devant. Cela allait tout seul pour dévaler la pente du parc; cela marchait moins bien pour la remonter; la difficulté devenait terrible quand les roues étaient enfoncées dans une ornière.

— Mon Chrami, viens me tirer, s'il te plaît. Les routes sont infectées depuis la guerre. Le gouvernement...

— Pourquoi en as-tu au gouvernement, Minouche?

— L'oncle Pierre dit que c'est la faute au gouvernement.

— Tu connais le gouvernement, toi? Laisse-le en paix, alors. Les enfants ne doivent parler que de ce qu'ils connaissent. Débrouille-toi comme tu pourras. Je te dépannerai quand tu le mériteras.

Il descend de son siège, et en regardant de mon côté, tire son chariot par le train de devant. Or, c'est une grosse pierre qui cale une des roues-arrière. Il ne l'a pas vue et son engin est maintenant comme une bête qui se redresse.

Minouche s'impatiente :

— Sacré nom!... Sacré nom!...

— Hein? Qu'est-ce que tu dis?

— Sacré nom de D...! fait-il avec rage.

Ça, par exemple! J'accours, fâché :

— Qu'est-ce que j'ai entendu-là?

— Mon Chrami, je dis : « Sacré nom de D...! »

— Tu vas te mettre à jurer? Ce n'est plus le gouvernement, c'est le Bon Dieu maintenant? Qu'est-ce que cela veut dire?

— Mais, mon Chrami, tu ne sais pas? Ça veut dire que je suis en panne et que mon auto doit avancer.

— Dis-moi un peu où tu as appris cela?

— Mais, mon Chrami, est-ce que tu ne sais pas qu'Emile, le chauffeur, dit toujours : « Sacré nom de D... ».

— Silence!

— ... quand son moteur ne part pas?

* * *

Minouche est trop jeune pour sentir ce qu'ont de déplacé ces vaines invocations du saint nom de Dieu. Et force m'est de remettre à plus tard les explications approfondies qui doivent l'en convaincre.

— Ce sont là, lui dis-je, propos inconvenants dont seuls les gens mal élevés se servent dans leurs mauvais moments. Jamais Bossuet n'en usa. Tu dois prendre exemple sur lui.

— Qui est-ce Bossuet?

— C'est un homme qui parlait toujours convenablement.

— Encore mieux que toi, mon Chrami?

— Beaucoup mieux, Minouche! Il n'y a pas de comparaison possible... Et qui jamais ne disait rien de grossier.

— Je comprends, Bossuet ne disait pas : « Je m'en fous », ni « M... », alors! »

— Jamais, Silence, s'il te plaît!

— Je ne le dirai plus, mon Chrami. Est-ce que Bossuet disait : « Je m'en fiche » et « Zut, alors »?

— Non plus.

— Est-ce qu'il disait...

— Cela suffit. Tu sais très bien maintenant ce que Bossuet faisait et ne faisait pas. J'espère que tu prendras exemple sur lui.

— Je te le promets, mon Chrami. Tire mon automobile, s'il te plaît, je n'en sortirai pas tout seul.

* * *

Dans la suite, quand je crus le moment venu de pousser plus avant l'instruction religieuse de mon ami, je tentai de lui prouver la malice du blasphème par l'autorité de l'Évangile.

— Il y avait en Palestine, mon cher Minouche...

— Je sais où c'est. Nous y irons plus tard ensemble.

— ... près de Jérusalem, une vieille tour, la tour de Siloé, qui menaçait ruine depuis longtemps.

— Est-ce qu'elle est tombée, cette tour de Siloé? Dis-moi vite, mon Chrami.

— Oui, et, en tombant, elle écrasa dix-huit personnes.

— Elles n'avaient pas besoin d'aller jouer de ce côté-là.

— Peut-être ne s'y trouvaient-elles pas pour leur plaisir, mais

pour se reposer à l'ombre ou simplement pour réparer la tour. On ne sait pas exactement ce qu'elles faisaient là.

— Et alors, mon Chrami?

— Alors les Juifs blasphémèrent. Ils se mirent dans la tête que c'était la faute de Dieu et ils le dirent tout haut. Or, ce n'est jamais la faute de Dieu.

— Moi, je pense que c'est parce que la tour était trop vieille. Les vieilles tours ne sont pas aussi solides que les nouvelles. C'est comme les vieilles personnes. Elles tombent facilement.

— C'était donc la faute de la tour, qui ne tenait plus, ou celle du vent qui soufflait trop fort, ou encore la malchance qui fit que ces dix-huit personnes se trouvaient là dans un mauvais moment. Les Juifs avaient donc tort de parler de Dieu à propos de ce malheur. C'est ce que Jésus leur enseigna. « Au lieu de faire quelque chose de mal et de perdre votre temps en mettant l'écroulement des vieilles tours sur le compte de Dieu, dit-il à peu près, faites quelque chose de bien, en vous repentant de vos péchés; cela vaudra mieux. » Et toi, quand ton auto est en panne et que tu répètes à cette occasion les jurons d'Emile, le chauffeur, tu as l'air d'accuser Dieu de mettre des pierres devant tes roues imitant les Juifs qui en voulaient au Seigneur de ne pas faire le maçon et l'eussent volontiers chargé de réparer leurs vieilles tours. As-tu compris?

— Oui, mon Chrami. Ou plutôt non! Mais cela ne fait rien. Je ne blasphémerai plus, puisque ce n'est pas bien.

Quand on remplace Monsieur le curé

Lorsque M. le curé de Warempage va en retraite ou en pèlerinage, c'est à moi que revient la charge de le remplacer dans l'exercice de ses fonctions.

Cela consiste à séjourner au presbytère de manière qu'un prêtre reste, nuit et jour, à portée d'administrer les mourants; à dire la messe, le matin; faire ensuite le catéchisme aux enfants; puis, dans la journée, visiter soit l'école des garçons où M. l'Instituteur se renvoie de donner ses leçons devant un auditoire de marque qui les puisse vraiment apprécier, soit l'école des filles où d'un air penché, la Révérende Mère vient, à l'heure de la récréation, offrir du café fort au desservant intérimaire.

— Combien de morceaux de sucre voulez-vous, Monsieur l'Abbé?

— Comme M. le Curé, ma Révérende Mère.

— Il en prend toujours deux dans la première tasse et un dans la seconde.

Je mets, en effet, tous mes soins à me conformer aux usages du bon prêtre que je remplace. Sied-il que je dérouté personne pour le peu de jours que j'ai la charge de ses paroissiens?

Le dimanche, à grand messe, je chante en haussant le diapason afin de ne pas mettre à quia l'organiste qui ne connaît qu'un ton; je prêche en usant des intonations familières aux oreilles de l'auditoire; aux répétitions de la fanfare, je m'assieds aux côtés du batteur de grosse caisse qui m'effleure le visage de sa mailloche; et les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, auxquelles prennent part deux vieux priseurs, sont pour moi des séances d'éternement.

C'est au cours d'une des répétitions hebdomadaires de la fanfare de Warempage que j'entendis, de la bouche de son directeur, l'éloge suivant du musicien wallon Gossec, mort un siècle plus tôt.

« Monsieur l'Abbé, Monsieur l'Instituteur, Monsieur le Président, mes chers membres, Messieurs.

» An cadran de l'horloge du temps, le 16 février 1929 marque une heure solennelle que votre société de musique ne peut laisser tomber dans le silence banal de l'oubli et dans la coupable indifférence de l'abstention.

» Cette heure est, en effet, la date où, cent ans plus tôt, s'éteignait à Paris, l'un des astres les plus brillants qui soient apparus au firmament de la musique et l'un des enfants les plus illustres de cette terre wallonne où tout le monde naît, pour ainsi dire, avec une chanson aux lèvres et un trombone à la bouche.

J'ai nommé Gossec (François-Joseph) qui naquit à Vergnies (Hainaut) en 1734 et mourut à Paris, voilà un siècle tout juste, âgé de quatre vingt-seize ans.

» Une émotion que vous comprendrez, Messieurs, m'étreint au moment que j'ouvre la bouche pour célébrer une gloire si haute et une renommée si éclatante. (Bravos.)

» Je ne vous décrirai pas la vie de ce grand homme en l'honneur de qui des fêtes grandioses seront célébrées en son village et aux-

quelles nous aurons l'honneur de participer. (*Marques d'adhésion.*)

» Qu'il me suffise d'insister sur le fait que Gossec fut le père de toutes les fanfares du monde, puisque, le premier, il établit des corps de musique sans instrument à cordes et donna aux trombones cette part éminente de participation qui leur revient à si juste titre. (*Applaudissements, surtout dans les derniers rangs.*)

» Ce fut encore lui qui, durant tout le temps de la Révolution française, dirigea les exécutions musicales et composa les hymnes dont on avait besoin pour célébrer l'Être suprême, l'Égalité, la Liberté, la Fraternité, et la Prospérité. Un jour, il dirigea un chœur de deux cent mille exécutants! (*Sensation prolongée.*)

» Je ne voudrais pas provoquer d'incidents diplomatiques en l'absence surtout de M. le Curé, mais il me sera bien permis d'affirmer que si les Français n'avaient pas eu Gossec à cette époque, comme en d'autre temps Grétry et César Franck, nos compatriotes wallons, ils eussent été bien pauvres en musique. Du reste, qu'à cela ne tienne!

» Saluons bien bas, Messieurs, ce grand homme de notre pays; suivons la voie qu'il nous a tracée et tâchons, comme lui, sinon de vivre jusqu'à l'âge de quatre-vingt-seize ans, du moins de ne nous écarter jamais du chemin de la dignité, de la liberté et de la fraternité! (*Ovations.*) »

L'instituteur de Warepage doit être un des plus savoureux pédagogues qui soient. Outre le calcul, la lecture et l'écriture, il donne à ses élèves des clartés de tout et leur enseigne à ne point s'estimer inférieurs à personne au monde, du fait qu'ils vivent dans un village. C'était un régal pour moi de l'entendre juger toutes choses sous l'aspect de l'éternité, médire un peu des faquins de ville qui font tourner la tête aux villageois, et proclamer, à tout propos, que rien n'est à mettre au-dessus des valeurs morales et de la pureté d'une bonne conscience.

J'ai noté quelques-unes des leçons qu'il fit, devant moi, aux enfants de son école...

OMER ENGLEBERT.

“ Monique ”

de Victor Kinon

La littérature belge vient de s'enrichir d'une œuvre de toute première valeur. Sonnez les cloches, chantons le *Te Deum*. *Monique*, de Victor Kinon, est parue. C'est un événement que la Belgique célébrera dans cent ans; si se peut qu'en 1931 le grand public s'aperçoive à peine de son importance, comme il est arrivé pour plus d'un chef-d'œuvre, trop grand ou trop profond pour être compris et apprécié à sa juste valeur dès son apparition.

Le poète qui a conçu *Monique* n'appartient d'ailleurs à aucun clan littéraire. Il fuit comme la peste les coteries et les intrigues; il vit dans son splendide isolement, en tête à tête avec son idéal; il bâtit son œuvre lentement, amoureux et, le monument achevé, il laisse passer les années avant d'en ouvrir les portes au public.

Il faut être terriblement sûr de soi et de la valeur de son travail pour mépriser à ce point la gloire immédiate et pour ne pas craindre la morsure du temps. La plupart des écrivains tirent leur succès de l'actualité, et leur gloire éphémère évolue avec la mode et le snobisme. Pour eux, laisser dormir leur œuvre cinq ans serait le meilleur moyen de la tuer.

Monique peut braver le temps et les vicissitudes des saisons littéraires. *Sua mole stat*. Elle est construite en matériaux solides, en bons moellons comme ceux dont se servaient Dante et Vondel, sur de fortes fondations théologiques et philosophiques, sur les assises de l'histoire et de l'archéologie et, surtout, sur une profonde connaissance aristotélicienne et thomiste de la nature humaine.

Car ce monument est tout un monde, la synthèse d'une époque

tourmentée, l'évocation de l'Afrique romaine du V^e siècle, les dernières luttes de l'Église contre le paganisme antique, les grands combats contre le manichéisme et le donatisme.

L'œuvre est plus riche que ne l'annonce son titre. Ce n'est pas seulement le drame d'une mère dont les prières et les larmes triomphent des résistances de son fils à la grâce. En réalité, Augustin est au premier plan; il occupe le centre de ce monde, et les agitations de son âme géante en ébranlent toute la masse.

La grande habileté du poète est de nous montrer Augustin avant sa conversion, avec toutes les faiblesses de son humanité, mais avec déjà toute la force de son génie et la noblesse de son caractère. A le voir s'égarer dans l'hérésie et dans les dérèglements sensuels, on n'oublie pas ce qu'il sera un jour. Le fond de la scène est la perspective toujours présente de la future grandeur de l'évêque, du docteur, dont l'influence sera décisive sur l'avenir de l'Église. Comme *Britannicus* montre dans Néron le monstre naissant, ici nous assistons à l'éclosion du plus grand génie chrétien.

Cette projection d'un sujet, nettement délimité d'ailleurs, dans le lointain de l'histoire élargit magnifiquement l'horizon de cette œuvre; elle lui donne une ampleur telle qu'on n'est nullement étonné de voir le surnaturel y prendre place.

Le titre de « mystère » lui convient donc. Il ne faudrait toutefois pas l'assimiler aux mystères ou moralités du moyen âge; ce serait faire tort à sa puissante originalité. C'est un livret d'opéra, si l'on veut, puisque aussi bien c'est à ce titre que l'œuvre manuscrite a été couronnée en 1925 à l'unanimité par le jury officiel institué pour le relèvement de la scène lyrique. Appelons-la une tragédie en cinq tableaux, dont les morceaux lyriques et une bonne partie de l'action sont destinés à être mis en musique.

De fait, l'œuvre, telle qu'elle est, a toute sa grandeur, et son lyrisme est assez puissant pour s'épanouir sans soutien. Elle vivra de sa propre vie, si même la mélodie ne devait jamais la compléter. Contrairement à tant de libretti où le vers, simple prétexte à développement musical, ne se distingue de la prose que par le rythme, ici, la grande poésie coule à pleins bords, comme un fleuve roulant ses flots tour à tour gracieux et bondissants. La mélodie, si elle vient s'ajouter, devra se contenter de son rôle d'accompagnement, se faire la discrète servante du texte, quitte à exploiter à fond les intervalles de silence, où le sentiment, trop violent pour être exprimé en paroles, laisse le champ libre à la musique, qui « seule a le don d'exprimer l'ineffable ».

Riche et abondante matière à thèmes variés, *Monique* a de quoi tenter un maître de l'art. Toutes les cordes de la lyre y résonnent, tous les sentiments capables de faire vibrer l'âme humaine y trouvent leur expression. Quel festin pour un compositeur! Je renonce à en détailler la plantureuse abondance. Il faudrait analyser chaque tableau. D'un bout à l'autre, ce lyrisme se soutient et varie à l'infini, du gracieux au sublime.

Et quelle langue! Style fort et dru, clair et précis, coloré et simple. Magnifique leçon pour les poètes qui cachent leur incapacité à imiter les grands maîtres derrière leurs vers cahotés et leurs chansons elliptiques, amusettes frivoles de narcisses, dont l'horizon se borne à la satisfaction de leur vanité personnelle.

Ici, nous voyons comment un vrai poète renouvelle un sujet. Nourri de Dante, de Goethe, de Racine, de Shakespeare, il arrive à s'égaliser à ces génies. Comme eux, il ne s'est pas contenté de limer des vers et de faire de la poésie pure. Comme eux, il a voulu étreindre l'univers par la pensée; mais avant de chanter le monde, il l'a étudié. Pour entrer dans l'âme d'Augustin, pour remettre dans son cadre historique cette grande figure, il ne suffit pas de s'être miré dans les eaux des fontaines, eût-on reçu le don du génie. Cela suppose une culture générale, un acquis scientifique, que les plus belles intuitions poétiques ne remplacent pas.

Victor Kinon a eu l'audace de monter en opéra lyrique les immor-

telles *Confessions* de saint Augustin. Après Louis Bertrand et Papini, l'immensité de ce sujet l'a tenté; son talent poétique n'en a pas été écrasé. Il y avait d'ailleurs, à la lyre des *Bucoliques* et de l'*Ame des saisons*, des cordes qui vibraient d'un accent épique. Et l'on pouvait prévoir que, le jour où de plus hautes sphères attireraient le vol de cet aigle, il étonnerait le monde par la majestueuse envergure de ses ailes.

Que surgisse maintenant le compositeur de génie qui comprend la beauté de ce sujet (comprendre, c'est égaler, a dit Michel-Ange) et qui se sente capable de l'enrichir d'une orchestration en harmonie avec sa grandeur. Alors, l'œuvre sera complète, et un nouvel astre de première grandeur brillera au firmament artistique.

PAUL, HALFLANTS.

Le pays hanté

Dites-moi, Chiffe, ce jardinier, — car il devait y en avoir un pour soigner le jardin où se trouvait le sépulcre, — qui était-ce?

Il devait y avoir un jardinier, puisque Marie-Madeleine crut le voir et s'y trompa. Dieu! à quel point!... Elle prit tout simplement pour l'un de nous Celui qui était venu habiter parmi nous et qui était donc vraiment comme l'un de nous. Et nous, nous ne sommes pas contents quand on nous prend pour un autre...

Mais ce jardinier, lui, que dut-il penser, quand il sut avec qui on l'avait confondu? Et, plus tard, en entendant les premiers catéchètes chrétiens enseigner que toute la perfection consiste à « Lui » ressembler, quelles réflexions dut-il faire?

Ce devait être un humble bonhomme, bien que Madeleine lui donnât du « Monsieur » ou du « Monseigneur », avec une grande politesse, comme on fait toujours du reste quand on a le cœur triste et qu'on recourt à la pitié des gens. Était-il venu voir ses semis, au petit matin? Ou si la gelée de la nuit n'avait pas trop fait de mal à ses espaliers?

Vous vous demandez de quoi je m'inquiète? Laissez-moi divaguer à mon aise. Ce mauvais temps de lune rousse m'a rendu tout lunatique. Ce soleil bilieux m'agace. Par cette saison capricieuse, mes arbres à fruits courent grand risque. Il y a dans la nature autant d'inquiétudes que d'espoirs. Je ne puis rien écrire de raisonnable.

Ainsi, je commence par affirmer que les soldats du piquet de garde ne mentaient pas tant que cela en prétendant avoir dormi. Leur mensonge était de prétendre que les disciples avaient enlevé le corps; comment auraient-ils pu le voir en dormant? Mais qu'ils aient dormi, j'en suis bien certain. Tous les soldats dorment, la nuit, quand ils sont plusieurs en service commandé. Même parfois les sentinelles doubles, bien que les règlements militaires ne prévoient ce genre de faction que pour permettre à un seul soldat de se reposer. Tous les soldats dorment donc, mais pour qu'ils s'en vantent, il faut qu'on les paie cher.

Ces soldats romains, avec leur argent, s'en furent boire. C'est très normalement ce que font les soldats, de l'argent qui leur tombe ainsi. Le jardinier du jardin, étant Juif, ne fréquentait point les mêmes auberges. Je suppose qu'il allait boire chez la femme du Juif Errant, dont j'ai lu qu'elle tenait auberge; mais son mari n'était plus là.

Il courait déjà le monde. Je crois bien l'avoir rencontré chez vous, voilà près d'une trentaine d'années.

Il y a, n'est-ce pas, en Belgique, une grande ville qui s'appelle Gand? Or, je me souviens d'y avoir vu une vieille abbaye désaf-

fectée dont le cloître ou l'église servait de musée archéologique. Mes souvenirs sont vagues et lointains; je vois pourtant encore, sur les dalles, parmi des vestiges de sculpture, un chapiteau représentant un homme assis devant une maison.

Sa tête, une tête énorme qui écrase un corps minuscule, atteint le premier étage. Il a sans doute l'intention de déjeuner aux frais sur le pas de sa porte; il est courbé, les jambes croisées. Sa main droite tient une écuelle, et, du revers de la gauche, d'un geste pesant et tétu de vieillard, il écarte de lui le Christ qui porte sa croix. Ce Christ est sculpté dans un angle; les deux branches de la croix pointent de chaque côté. Et comme s'il n'avait pas assez de cette charge épouvantable, il s'y prend, pour la soutenir, de la plus torturante façon. L'homme qui lui refuse un moment de repos n'a pas de cœur.

Je me demande si ce n'est pas là une image du Juif Errant. Et vous, Chiffe, vous vous demandez pourquoi je vous raconte tout cela.

Le fantôme vagabond qui hantait autrefois l'imagination du populaire ne m'intéresse pas outre mesure. Combien plus excitant le mystère d'effroi et de joie qui plana, pendant quarante jours, sur ce pays de Judée, autour du Tombeau vide...

De quoi parlait-on alors, je vous prie, dans les maisons et les auberges, et sur les places, et partout. De peu de chose, semblerait-il, quelques années plus tard, à de graves fonctionnaires romains: une misérable dispute entre Juifs « au sujet d'un certain Jésus » que les uns disaient mort et les autres vivant. Mais Rome et le monde entier devaient comprendre un jour l'intérêt de la question; elle allait se poser *Urbi et orbi*.

Au lendemain même de l'événement, croyez que les gens n'en menaient pas large. Celui qui venait de disparaître ne laissait personne indifférent. Et voilà que ce disparu se mettait à réapparaître. On ne fait rien de mieux, à notre époque, en aucun roman policier.

Non, Chiffe, ce n'est point par vaine curiosité d'artiste que ma cervelle trotte, en lisant l'Évangile, autour des moindres comparses du saint drame. Est-ce oui ou non une histoire vraie qui nous est racontée là? Comment ne pas essayer de nous représenter ce qu'ont senti ceux qui l'ont vécue?

Il me semble entendre ces soldats — ces soldats de l'occupation — parler en tumulte, avec de grands gestes et en salivant puissamment, du terrible tremblement de terre au milieu duquel ils ont vu passer des fulgurances de foudre et des blancheurs de neige. Ce serait la plus belle peur qu'ils auraient eue de leur vie. Souvenir héroïque. Remarquez qu'il y a de la peur dans tous les souvenirs héroïques. Gabriel Chevallier a raison. La peur qu'on a fait aux autres ou que les autres nous ont faite — il n'importe, on y était...

Et voyez aussi la tête des huissiers, procureurs, commissaires, hommes de loi, très forts en jurisprudence, en pratique, en procédure, qui se prennent le menton dans la main, en réfléchissant à cet extraordinaire bris de scellés... Eux, n'y étaient pas.

Et en quel état d'esprit pensez-vous que fussent les autorités, responsables de l'ordre public? Et ces Princes des prêtres ou ces Pharisiens qui ont pris tant de précautions contre ce mort qui ne reste pas tranquille, qui ont dépensé tant d'argent pour aboutir en fin de compte à rendre sa résurrection vérifiable, et pour que l'histoire du christianisme débute triomphalement par leur piteuse supercherie?

Vont-ils le revoir, eux aussi? Jésus se montrera-t-il à ceux qui le haïssent? Si ceux qui l'aiment frémissent à l'idée de se retrouver face à face avec lui, que dire des autres?

Car il est là partout, l'invisible Vivant, qui se manifeste quand il veut, qui vous suit et qui vous guette... Allez donc l'éviter! Dedans, dehors, où le fuir? Il prend à l'improviste, vraiment, « comme un voleur ». Il passe au travers des murs et des portes,

il va vous croiser sur le chemin, vous allez le voir assis à vos côtés dans l'estaminet du village, sur la montagne ou au bord du lac, que vous soyez seul ou par centaines, de nuit, de jour, au moment où le grillon du crépuscule se met à chanter dans la haie, comme à l'heure où le feu de charbon rougeoie sur la grève, dans les brumes de l'aube...

Or, savez-vous bien, Chiffe, après mil neuf cents ans... Mais maintenant, vous voyez très bien ce que je veux dire.

PAUL CAZIN.

Dulcissima, ô Wallonia!(1)

Dans la bouche de nos pères, ces extrêmes pionniers de la latinité, le latin vulgaire s'est transformé jusqu'à devenir nos divers patois. Vérité banale, mais qui seule peut faire comprendre l'état actuel de nos dialectes. Dans une langue parlée, chaque bourgade, chaque famille, chaque homme même, apportent du leur et ainsi, comme la vie qu'elle exprime, cette langue grouille à l'infini. Voilà pourquoi, après quelques siècles, il n'y eut plus chez nous un même latin vulgaire, mais des milliers d'idiomes dérivés, à telle enseigne que, de nos jours, pas un hameau ne parle tout à fait comme son voisin. Ces différences reflètent le caractère de nos aïeux et leur physique, leurs qualités et leurs défauts, leur foi et leurs coutumes, en un mot leur vie. Aussi, pour qui aime à goûter la saveur du passé et communier à l'âme de ses ancêtres, cette étrange mosaïque de notre wallon, offre infiniment plus d'intérêt que l'artificielle uniformité d'une langue savante.

Il est vrai que pas mal de critiques ne voient dans cette variété, que des inconvénients. Me permettraient-ils de ne pas partager leur opinion? Unifier et fixer notre wallon, ce serait le paralyser et le détacher de la vie; ce serait sacrifier l'originalité de nombreuses régions à celle du bassin liégeois; ce serait enlever à notre littérature beaucoup de son caractère populaire. Or, ces pertes, aucun avantage ne les compenserait. Comme dans les lettres grecques, la multiplicité de nos patois n'en rend pas la compréhension malaisée. Elle n'est qu'apparente: le langage wallon revêt cent figures, mais il reste toujours lui-même. Hormis le rouchi, dans le Tournaisis et la gaumais, dans la Lorraine belge, qui se rattache respectivement au picard et au lorrain, tous nos dialectes sont frères et même jumeaux. En savez-vous un, vous les savez tous: à peine rencontrerez-vous quelques difficultés de vocabulaire.

D'aucuns ont aussi nié les ressources littéraires du wallon: longtemps, il passa pour un jargon grossier, tout au plus expressif dans ses litanies de jurons et d'insultes. Combien c'était méconnaître cette langue concrète et drue, qui exhale encore toute la bonhomie et la naïveté du moyen âge! Sans se laisser entamer par la vague franque, elle est revenue de la bataille avec la plus précieuse des dépouilles: elle s'est enrichie de la forte harmonie des parlers du Nord. Ainsi, restée essentiellement latine par son vocabulaire et romane par sa syntaxe, rajeunie par la vigueur des sons germaniques, elle est l'image de la civilisation romaine triomphante, qui a su profiter de sa victoire pour se renouveler.

Hélas! ce superbe instrument, les Wallons ne s'en devaient servir que bien tard et il s'en fallut de peu que ce ne fût trop tard. N'est-ce pas par un miracle de vitalité que le wallon nous parvient plus tenace que jamais? Tous les assauts sous lesquels ses frères romans ont succombé ou agonisent encore, il les a vaincus. Le progrès a bouleversé cette vie, qui ne faisait qu'un avec lui; de France, puis de nos propres centres urbains, le français s'est rué sur lui. Et il tient bon! Allons, frère pessimiste, vois et reprends courage: le paysan et l'ouvrier, ancrés dans leurs chères traditions, parlent comme leur mère; la majorité de la bourgeoisie ne rougit pas de les imiter; les enfants de l'aristocratie elle-même apprennent le wallon au théâtre ou de la bouche du peuple; et voici que, champignon géant, a surgi de la terre mosane une admirable littérature.

Cette dernière ne peut pas, comme celle de Provence, se glorifier d'un lointain passé. Nos ménestrels n'ont jamais chanté en patois;

nos chroniqueurs, comme Jean d'Outremeuse et Jacques de Hemicourt, n'ont parsemé leurs œuvres de wallonnismes que grâce à une ignorance relative du français. Si nous voulons être vrais, il nous faut rejeter nos illusions les plus séduisantes et avouer que les lettres wallonnes remontent vraisemblablement au XVI^e siècle. Du XVII^e siècle, divers écrits de clercs nous sont parvenus: un sonnet, quelques odes, des Noël, de nombreuses satires et une courte œuvre dramatique destinée à des jeunes filles d'un couvent de Liège. Ces œuvres de circonstances n'intéressent guère que les philologues et seraient de nature à faire douter d'une génie littéraire wallon. Je note une heureuse exception. Vous l'avez devinée: il s'agit de nos chers vieux Noël. Là, parce qu'ils écrivaient pour le peuple, nos clercs ont bien voulu oublier leur érudition, laisser parler leur cœur, en un mot être eux-mêmes. Aussi nous y découvrons, dans sa naïveté première, l'originalité de l'âme wallonne. Le Wallon est dramaturge et il est poète; les vieux Noël joignent à la vie intense de la scène une sensibilité des plus exquises; il y a là en germe notre théâtre actuel, qui me paraît unique et notre lyrisme, que nous vous présentons sans appréhension dans ce florilège.

C'est par un vigoureux tableau de mœurs poissardes que le théâtre wallon a débuté à Liège, en 1757, sous le règne du prince-évêque Jean-Théodore de Bavière. Je veux parler du *Voyage de Tchaufontaine* (1) (Voyage de Chaufontaine), opéra-comique en trois actes écrit en collaboration par de Cartier, Fabry, de Vivario et dont la musique est due à l'excellent compositeur Jean-Noël Hamal. La même année et l'année suivante furent encore créés trois autres opéras: *Li Lidjwès engadji* (Le Liégeois engagé), paroles de Jacques Fabry; *Li Fiéss du Houë s'i plout* (La fête d'Écoute s'il pleut), de Pierre-Grégoire de Vivario; *Les Hypocondes*, du chanoine Simon de Harlez.

A vrai dire, il nous faut attendre un siècle pour retrouver en Remouchamps un émule de ces francs lurons et, dans sa comédie *Tât l'pèrki* (Gauthier le perruquier), la verve gaillarde du *Voyage de Tchaufontaine*.

M. Henri Simon marque une étape: il abandonne la farde et le gros comique pour des études de mœurs et de caractères comme *Li Bleû bihe* ou *Le Pigeon ardoisé* (1887); *Cœur d'Ognon* (1888), *Li Neire poye* ou *La Poule noire* (1893), *Janète* (1913), pour une idylle rieuse comme *Sêche, i bêche* ou *Tire, il mord* (1890).

Maintenant que ce génial dramaturge se tait et s'est retiré à Sprimont-Lincé pour y finir ses jours, le théâtre wallon monte encore sous la vive impulsion qu'il lui a donnée. Parmi nos centaines d'auteurs dramatiques, les nullités abondent; mais que l'élite est haut et que de noms sont à souligner!

Vaudevilles hilarants de M. Clément Déom, peintures des ridicules et comédies moralisatrices de M. Henri Hurard, tableaux populaires et émouvants de M. Joseph Durbuy, puissantes pièces à thèse ou idylles délicate de M. Joseph Mignolet: voilà les divers genres qui tentent nos patoisants et quatre talents qui les représentent à merveille. Je voudrais voir les mystères et miracles symboliques s'acclimater chez nous; car le bon sens wallon ne se heurterait certainement pas à cet écueil de l'obscurité où tant de modernes échouent piteusement.

La multitude de nos scènes wallonnes ne nous étonne pas. Nous trouvons tout naturel que, dans nos grandes villes, il y ait des théâtres de professionnels, où l'on joue huit fois par semaine, comme à Liège, le Trocadéro et le Trianon, ces deux merveilleuses écoles de vérité et de simplicité. C'est pourtant un miracle dont aucun dialecte français et dont peu de langues savantes mêmes offrent l'exemple. Un étudiant chinois, qui fréquente régulièrement le Trocadéro, nous disait dernièrement: « Il y a chez les Wallons un sens dramatique inné ». Vives et nerveuses entre toutes, nos populations mosanes, dont l'activité est proverbiale, devaient être douées pour le théâtre: celui-ci, c'est la vie et Dieu sait si l'on vit, chez nous!

Mais on se refuse à confesser que nous sommes de plus des lyriques et même des mystiques. De fait, jusqu'à Nicolas Defrecheux, ce ne sont que satires grossières et chansons gauloises, où transparait seulement le don d'observer et de camper les ridicules.

Et tout à coup, au milieu du siècle dernier, *Lèyiz-m' plorer* (Laissez-moi pleurer), la complainte des complaints, fait le tour de nos régions. Une ère nouvelle s'ouvre, celle du lyrisme le plus pur. De nos jours, il n'est pas de village qui ne possède son poète; en des villes comme Liège, Namur, Verviers, Charleroi, ils sont

(1) Sous ce titre paraîtra prochainement aux Éditions Rex, à Louvain, un *Florilège wallon* dont l'éditeur a eu l'amabilité de nous communiquer la préface.

(1) Une belle étude lui a été consacrée par CAMILLE BELLAIGUE dans la *Revue des Deux Mondes*.

innombrables. Spectacle admirable, unique peut-être dans l'histoire des littératures : employés, ouvriers, paysans, tout un peuple chante à l'unisson et nous voyons même de pauvres mineurs écrire, de leurs mains crevassées, des poèmes, où ils dépeignent les souffrances de la bure et les joies du foyer. Et, petit à petit, les lettrés se mettent à la remorque du peuple, comme s'ils comprenaient la grande leçon qu'il leur donne; et des figures émergent, belles et attachantes; et la Wallonie, qui n'avait jamais pu trouver dans le français son Lamartine, a trouvé enfin, dans le wallon, des Mistral. Tant il est vrai que ce n'était pas le cœur qui nous manquait, mais la langue de notre cœur!

Lecteur, tu souris et tu me crois aveuglé par un enthousiasme chauvin. S'il en est ainsi, quitte cette introduction ennuyeuse, hâte-toi de te convaincre et de goûter, dans les pages qui suivent, la douceur wallonne.

Trouverez-vous ici tous nos grands poètes wallons? Non pas. Pour réduire à sept le nombre des élus, j'ai dû sacrifier de beaux talents, soit qu'ils fussent suffisamment connus, comme ceux de M. Joseph Vrinchts et de M. Louis Lagauche, soit que, sans toutefois les nier, je les aie trouvés moins originaux. Notre but n'est pas ici de faire une étude complète du lyrisme wallon, mais d'en révéler l'existence et la valeur aux Belges qui l'ignorent et aux étrangers. Puisse l'effort des Editions Rex et le nôtre tourner à la gloire de notre chère Belgique et de la Wallonie! Que nos frères flamands et bruxellois en agrément l'hommage fervent patriotique!

AMAND GÉRADIN.

Les idées et les faits

BELGIQUE

L'ascension de Piccard et Kipfer

De M. Maurice d'Ocagne, membre de l'Académie des sciences, dans Figaro :

L'exploit aéronautique du professeur Piccard et de son assistant Kipfer n'a pas manqué, en raison de son caractère audacieux et des périls très sérieux qu'il comportait, d'attirer vivement l'attention du grand public; toutefois, par une pente toute naturelle, le public l'a surtout apprécié du point de vue sportif; un record battu est aujourd'hui chose de haute importance aux yeux de la plupart des gens; Piccard et Kipfer ont sans doute atteint la plus haute altitude à laquelle un être humain se soit encore élevé dans notre atmosphère; cela est fait pour provoquer l'enthousiasme des foules; mais les hardis aéronautes visaient en réalité un tout autre but, de caractère purement scientifique, sur lequel nombre de personnes peuvent ne pas dédaigner d'être quelque peu éclairées.

On a, à l'occasion de cet événement, prononcé souvent le nom de la stratosphère. Il peut n'être pas inutile de préciser le sens de ce terme. Au cours de ses importantes explorations des hautes couches de l'atmosphère au moyen de ballons-sondes, Léon Teisserenc de Bort (décédé le 2 janvier 1913, membre de l'Académie des sciences) a été amené à reconnaître que la loi de décroissance de la température avec l'altitude cesse de s'appliquer à partir d'une certaine hauteur qui, de 7 ou 8 kilomètres dans les régions arctiques, croît jusque vers 15 ou 16 kilomètres à l'équateur, en prenant, pour notre latitude, une valeur d'environ 10 kilomètres. Au delà de cette limite, la température de l'air semble rester sensiblement constante jusqu'à 30 kilomètres au moins, ayant dans nos régions une valeur d'environ 55° au-dessous de zéro. C'est à cette couche atmosphérique, de température à peu près uniforme, que Teisserenc de Bort a donné le nom de stratosphère.

En raison de l'équilibre de température qui s'y maintient, il ne s'y produit pas de mouvement verticaux, ni de condensation, partant à peu près point de nuages.

D'autre part, la vitesse moyenne du vent, qui croît avec l'altitude jusque vers 10 ou 11 kilomètres, décroît ensuite rapidement, comme l'ont démontré des études entreprises en divers pays et, en particulier, dans le nôtre par M. Maurain.

Cette absence d'agitation ainsi que d'écran nuageux dans la stratosphère est, comme bien on pense, éminemment favorable à l'étude des phénomènes qui ont leur origine au delà de notre

atmosphère, en particulier de ces mystérieux rayons cosmiques, dont l'étude a été abordée par les Allemands Hess et Kohlhruster, d'une part, l'Américain Millikan, de l'autre, rayons qui jouent un rôle essentiel dans les manifestations électriques ayant leur siège dans notre atmosphère dont ils provoquent l'ionisation.

Or, ces rayons cosmiques, absorbés par l'atmosphère, ne parviennent au niveau du sol qu'avec un affaiblissement d'intensité qui y rend leur étude à peu près impraticable. Ce n'est que dans les hautes régions de l'atmosphère que l'on peut espérer arriver à en analyser les propriétés, d'où l'un des principaux intérêts d'une exploration de la stratosphère.

Mais cet intérêt n'est pas le seul; non moindre est celui qu'offre l'étude des rayons ultra-violettes provenant du soleil, qui participent, eux aussi, à l'ionisation de l'atmosphère, et qui, absorbés également par cette atmosphère, ne peuvent être soumis à une fructueuse expérimentation qu'à de très grandes hauteurs, et, plus spécialement, dans la stratosphère.

Un autre genre de recherche de haute importance vise la composition de l'air aux différentes altitudes, pour laquelle Laplace, guidé par des idées théoriques, a fait connaître la loi dite « de raréfaction ». En vertu de cette loi, la proportion des gaz légers contenus dans l'air (hydrogène, hélium) doit croître rapidement au détriment des gaz plus lourds (oxygène, azote); d'autre part, en raison de la diminution de la pression, l'air devient de moins en moins respirable à mesure que l'on prend plus de hauteur, d'où la nécessité, pour les aviateurs s'élevant à de grandes altitudes, de se munir d'un casque à l'intérieur duquel circule de l'oxygène produit à cet effet. C'est encore pour cette raison que les aéronautes Piccard et Kipfer ont dû se calefeutrer à l'intérieur de leur nacelle sphérique étanche, pourvue d'appareils producteurs d'oxygène, propres à leur assurer pour un certain temps un air respirable. On sait que, lors de leur dramatique atterrissage, ils ne pouvaient plus compter que sur une heure de libre respiration! Situation non moins poignante que celle qui tenait aux graves dangers de l'atterrissage.

Or, sur le point spécial de la composition de l'air, l'observation semble en contradiction avec les données de la théorie. Le spectre de l'aurore polaire, phénomène dont le siège se trouve dans les parties les plus reculées de la stratosphère, ne comprend les raies ni de l'hélium, ni de l'hydrogène, qui seraient révélatrices de la présence de ces gaz, et présente en revanche les raies de l'oxygène et de l'azote que les considérations théoriques conduisent à faire regarder comme à peu près absents de ces régions. Enigme qui apparaît, *a priori*, comme insoluble, et d'où ressort encore l'importance d'aller étudier, aux grandes altitudes, la composition de l'air au moyen de prises directes.

C'est en vue d'élucider ces diverses questions, sans compter nombre d'autres d'un caractère plus accessoire, que Piccard et Kipfer se sont munis des divers appareils, très ingénieusement combinés, qui constituaient leur équipement scientifique. Le dévouement des divers enregistrements obtenus, l'analyse des échantillons d'air prélevés, prendront encore un certain temps; tant qu'il n'y aura pas été procédé, avec tout le soin que requiert aujourd'hui la recherche scientifique, aucune conclusion ne pourra être formulée. Il faut attendre le résultat de ces divers examens pour juger du plus ou moins de richesse de la moisson recueillie au cours de cette mémorable exploration aérienne. Mais, quoi qu'il en soit à cet égard, on n'en doit pas moins, dès maintenant, saluer en MM. Piccard et Kipfer d'authentiques héros de la science.

TOUT POUR LES ARTS ET L'INDUSTRIE

M^{on} Raph. DAMMAN

71, Rue Berckmans, 71, BRUXELLES

Téléphone : 175,28

MATÉRIEL COMPLET pour Dessin, Peinture, Pyrogravure, Pyrosculpture, Cuirs et Métaux, Repoussage, Velouté, Sculpture Architecture, Tarso-Plastima, Peinture lumineuse en relief.

La seule maison outillée pour la fourniture des Couverts et Pensionnats

PRIX SPÉCIAUX. — EXPORTATIONS.

Le plus grand choix. — Toutes les nouveautés. 780